



JOURNAL D'AGRICULTURE

ILLUSTRE.

Vol. XVI, No 2.

MONTREAL, 15 FÉVRIER 1893.

Un an, \$1.00, payable d'avance.

PUBLIÉ PAR
EUSEBE SENECAL & FILS,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES,
20 Rue St-Vincent,
MONTREAL.

Le JOURNAL D'AGRICULTURE ILLUSTRE est l'organe officiel du Conseil d'agriculture de la province de Québec. Il paraît une fois par mois et s'occupera spécialement de tout ce qui a rapport à l'agriculture, l'élevage des animaux, l'horticulture, etc., etc.

Toutes communications destinées à être insérées dans les colonnes de la matière à lire de ce journal devront être adressées au Directeur du JOURNAL D'AGRICULTURE, Québec.

Pour l'abonnement et les annonces s'adresser aux Éditeurs.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Une piastre par année payable d'avance. L'abonnement date du 15 janvier de chaque année.

TARIF DES ANNONCES

(Mesures nonpareil.)

1. Une seule insertion, 30 cents la ligne.
2. Plusieurs insertions, 25 cents la ligne pour la première, et 20 cents la ligne pour les insertions subséquentes.
3. Pour un contrat de mille lignes et plus, prix fourni sur application.

Drs. Mathieu & Bernier

Chirurgiens dentistes, coin des rues Champ-de-Mars et Bonsecours, Montréal. Extraction de dents par le gaz ou l'électricité. Dentiers faits avec ou sans palais. Restauration des dents d'après les procédés les plus modernes.

Avis aux cultivateurs.

ÉPINIÈRE COMMERCIALE DE ROUGE-MONT.

La plus grande Pépinière de la province de Québec, plus de soixante mille arbres à vendre pour le printemps de 1893. Ordonnez vous-même de la maison et vous serez satisfaits. Tout arbre est garanti. Adressez à

FRÉGEAU FRÈRES, propriétaires,
Rougemont, comté Rouville, P.Q.

PIANOS HAZELTON, DOMINION, BERLIN.

ET LES

Orgues Éoliennes, Vocalion et Dominion.

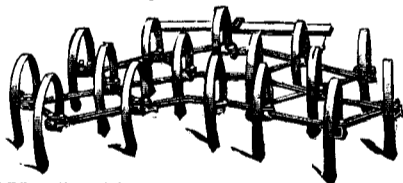
Le plus grand assortiment. Un seul prix et le plus bas. Termes faciles. Pas d'agents. Vieux instruments pris en échange. Pianos à louer. Réparation et accord. Pianos d'occasion de tous prix. Visite et correspondance sollicitées.

L. E. N. PRATTE

1676

Notre-Dame, Montréal.

Latimer & Légaré
273 RUE ST-PAUL
QUEBEC.



Herses à Bêche, Herses à Ressorts et de toutes autres espèces.

Instruments d'Agriculture, et ligne complète de voiture de promenade.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

Frank Wilson

SEUL AGENT POUR LE CANADA.

Des Appareils De Laval pour séparer la crème, mis en opération à la vapeur ou à la main.

Machines à séparer la crème, réparées.

Extrait de présure.

Eprouvette du Dr Babcock pour le lait.

Papier parchemin à l'usage des fromageries ou des beurreries.

33 Rue St-Pierre, Montréal.

Téléphone Bell 2755.

Boîte B. P. 1824.

Etablissement fondé en 1869.

GRAINS DE SEMENCES DE CHOIX

POUR LES CHAMPS ET LES JARDINS.

WILLIAM EWING & Cie

Marchands Grainetiers,

Rue McGill, No 142 et coin des rues St-Henri et St-Maurice,

MONTREAL.

Notre CATALOGUE DE GRAINS DE SEMENCE est maintenant prêt et nous l'expédierons GRATIS par la malle à toute personne le demandant et nous envoyant leur adresse sur une carte postale.

Outre un assortiment complet de grains de semence pour les POTAGERS, les CHAMPS et les FLEURS ainsi que le blé d'ensilage de toutes sortes, nous offrons aussi en vente de la PURE GRAINE DE LIN MOULUE EN GATEAU et de la FARINE DE MAIS. La liste des prix sera envoyée à ceux qui la demanderont.

BETAIL AYRSHIRE PUR SANG

J'offre en vente des animaux choisis parmi le troupeau de mes Ayrshires qui ont remporté le premier prix. Les vaches sont de très bonnes laitières, soit par elles-mêmes, soit comme descendant des laitières de première classe. A la dernière grande exposition tenue à Montréal, j'ai obtenu des prix dans toutes les classes où j'avais des entrées, et le troisième prix pour les troupeaux. Le taureau pour mes vaches est "SILVER KING" (1er prix à Montréal et à Hochelaga en 1892), ses veaux n'ont pas encore trouvé leurs supérieurs. Il n'était pas encore né lorsqu'il fut importé par feu Thomas Brown; son père, son grand-père et son arrière grand-père étaient ce qu'on pouvait trouver de mieux en fait d'Ayrshires, dans toute l'Ecosse. Lorsque, à tour de rôle, on cessa de les exhiber, aucun animal n'avait pu leur enlever le premier prix. La mère de "SILVER KING" a obtenu la première récompense comme vache laitière à l'exposition de Montréal et aussi en 1892, en même temps qu'on lui décernait un diplôme comme étant la meilleure vache Ayrshire. Enfin, tant dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle, "SILVER KING" compte une succession ininterrompue de bonnes laitières. Toutes correspondances seront échangées avec plaisir.

Duncan McLachlan,

Petite Côte, près Montréal.



Une partie des pépinières de Fonthill.

AGENTS DEMANDÉS

POUR solliciter le patronage du public en faveur des produits des PÉPINIÈRES de FONTHILL, les plus considérables, les plus anciennes, les plus recommandables et les plus avantageusement connues du Canada, et qui couvrent une étendue d'au delà 760 acres. Pour de bons Agents, salaire satisfaisant et emploi constant et régulier. Ceux à qui l'énergie et l'activité font défaut n'ont pas besoin de se présenter. Dépenses d'entretien libérales.

S'adresser à STONE & WELLINGTON, Temple Building, Montréal.—J. W. BEALL, Gérant.
Montréal, 3 Mai 1893. Veuillez mentionner le nom de ce journal.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

Le Manitoba et les Territoires de l'Ouest Canadien

TERRAINS A VENDRE A DES PRIX RÉDUITS.

La Compagnie du Pacifique est à faire une réduction générale dans le prix de tous les terrains pour lesquels elle demandait \$4.00 et au-dessus par arpent. Cette diminution représente 25 à 33 1/2 pour cent.

C'est le temps propice d'acquérir à des prix réduits dans les districts bien établis.

On exige en argent comptant qu'un dixième du prix d'achat; la balance est payable en neuf versements annuels avec intérêt de 6 pour cent. Les paiements différés sont renvoyés après le temps de la récolte pour le plus grand avantage des cultivateurs.

Tous les renseignements désirés sont compris dans les brochures que publie la Compagnie du Pacifique, vous n'avez qu'à les demander pour qu'on vous les envoie.

Chaque volume contient plusieurs dessins représentant les travaux de la ferme etc. et dans les prairies. Le lecteur y trouvera aussi, en même temps qu'une carte géographique des lieux, un grand nombre de lettres écrites par des colons établis dans ces territoires et dans lesquelles il est traité des progrès du pays.

Des copies de ces pamphlets seront expédiées franches de port à toute personne désirant les avoir et qui enverra sa demande et son adresse soit à aucun agent du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit à

W. F. EGG,

Agent de division pour les passagers,

MONTREAL.

L. O. ARMSTRONG,

Agent de colonisation,

MONTREAL.

N. B.—Le blé de Manitoba vient de prendre le premier prix à l'Exposition Internationale des meuniers, à Londres, Angleterre.

Ne manquez pas les excursions des récoltes et demandez les circulaires à ce sujet.



COCHONS YORKSHIRE

GRANDE RACE AMELIOREE

JEUNES COCHONS A VENDRE DESCENDANTS DE PARENTS IMPORTÉS

GODFROI BEAUDET, Valley-Field, P. Q.



FERME BEAUBIEN

OUTREMONT, PRÈS MONTREAL.

EXPOSITION DE MONTREAL 1891-92

25 PRIX.

AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET AUX CULTIVATEURS DESIREUX D'AMÉLIORER LEURS TROUPEAUX.

ANIMAUX DE RACE PURE, ENREGISTRÉS

AYRSHIRES

Taureaux, Vaches, Génisses, toutes betes de choix.

COCHONS CHESTER BLANCS AMÉLIORÉS

RACE CÉLÈBRE—INVULNÉRABLE AU CHOLÉRA DU COCHON

Plusieurs portées en janvier et février.

Cochons Berkshires, enregistrés

Plusieurs portées en février et mars.

Volailles PLYMOUTH ROCK

Coqs, Poules, Poulets, Oeufs.

PLANTS DE COUCHES CHAUDES de toute espèce expédiés par EXPRESS C. O. D.

Conditions faciles.

S'adresser à JOS. BEAUBIEN,

30 Rue St-Jacques, Montréal.

HATCH CHICKENS BY STEAM
With the Improved Excelsior Incubator.

Simple, Perfect, Self Regulating. Thousands in successful operation. Guaranteed to hatch a large percentage of fertile eggs at less cost than any other hatcher. Lowest priced. Excelsior Hatcher made in Canada.

Write for free literature to
GEO. H. STANLEY, Quebec, Ill.

GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN

Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine.

7 beaux volumes de 650 pages reliés 7

\$4.50 PAR VOLUME, \$4.50

PAYABLE PAR

Versements de 50c

50c

par semaine



Versements de 50c

50c

par semaine

Le Dictionnaire Généalogique

est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabriciens paroissiales, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement.

Pour toutes informations ou pour les souscriptions directes, pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Éditeurs

EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS

20—rue St-Vincent—20

MONTREAL.

GRATIS

Demandez les circulaires, certificats et liste des prix, concernant le mérite des Incubateurs à eau chaude pour l'éclosion des différentes espèces de volailles.

Adressez M. GAGNÉ,

Fabricant d'Incubateurs, Barrière Saint-Valier, Québec.

M. MONAT,

Mount Johnston, P. Q.
Éleveur de Cochons Berkshires, Retail Canadien, Volailles Plymouth Rocks, etc. et blanches.

A vendre.—Beaux jeunes cochons, livrables depuis le 15 février—beaux sujets pour l'exhibition. Plusieurs belles jeunes truies pleines pour le commencement de mai. Aussi deux taureaux Canadiens enregistrés, beaux types, et deux d'excélentes laitelles. Deux de Plymouth-Rocks gris ou blancs à \$1.00 la couvée.

The Sower
Has no second chance. The first supplies his needs — if he takes the wise precaution of planting

Ferry's Seeds
Ferry's Seed Annual, for 1902, contains all the latest and best information about Gardening and Planting. It is a recognized authority. Every planter should have it. Sent free on request.

D. M. FERRY & Co., Windsor, Ont.

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !

Une Semaine !

Un Mois !

Une Année !

Des Années !

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

ou

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. B. LAVIOLETTE, M.D., 217 Rue des Commissaires, Montréal.

ON DEMANDE un homme et une femme sachant bien traire les vaches, etc.

Emploi à l'année sur la ferme.

S'adresser à JOS. BEAUBIEN.

Wanted

Every owner of a horse or cow wants to know how to keep his animal in good health while in the stable on dry fodder. DICK'S BLOOD PURIFIER is now recognized as the best Condition Powder. It gives a good appetite and strengthens the digestion so that all the food is assimilated and forms flesh, thus saving more than it costs. It regulates the bowels and Kidneys and turns a rough coat into a smooth and glossy one.

Sound Horses are always in demand and at this season when they are so liable to slips and strains DICK'S LINIMENT will be found a stable necessity; it will remove a curb, spavin, splint or thoroughpin or any swelling. Dick's Liniment cures a strain or lameness and removes inflammation from cuts and lacerations. For Sale by all Druggists, Dick's Blood Purifier 50c. Dick's Water 50c. Dick's Liniment 25c. Dick's Ointment 25c.

Sound Horses

Fat Cattle

Send a postal card for full particulars, & a look of valuable household and farm recipes will be sent free.

DICK & CO., P. O. Box 452, MONTREAL.

Journal d'Agriculture ILLUSTRÉ.

Montréal, 15 février 1898.

Table des Matières.

RÉFLEXIONS ET CONSEILS.

LES AVIS D'UN AGRICULTEUR.—Hache-paille.—Préparation de la nourriture.—Lait d'hiver.—Choix des vaches.—Fumier.—Fourrages verts.—Centres.—Tourbe.—Autres avis. 23
REMERCIEMENTS.—Cluses et autres. 23
CONTRASTES.—Deux cultivateurs voisins, Jean Richit—Jean Pauvrit. 23
SOUVENEZ-VOUS. 23
ÉLEVAGE DES VACHES. 23
LE PROGRES. 24

AGRICULTURE GÉNÉRALE :

CIRCULAIRE OFFICIELLE, INSTRUCTIONS AUX SOCIÉTÉS ET CERCLES AGRICOLES.—Culture de la betterave à sucre, des légumineuses et des fruits.—Industrie laitière.—Primes pour les silos et pour la production du lait en hiver.—Tenue des Étables et soin des fumiers. 24
CONGRÈS PROVINCIAL DE MÉRITE AGRICOLE.—Troisième année, 1897.—Rapport des Juges du concours.—Visite, des fermes (avec 4 gravures). 21
PREMIER CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DU QUÉBEC.—Quelques considérations sur les travaux du congrès. 29
VOLEX ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE PREMIER CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. 30
SEMENCES RECOMMANDÉES.—Lettre de M. W. Saunders. 31
ENGRAISSEMENT DES PORCS ET DES BOULES.—Circulaire du département d'Agriculture d'Ontario. 33
FOURRAGE VERT. 34
FROMAGERIES PROSPÈRES. 35

ÉLEVAGE ET ALIMENTATION :

ALIMENTATION ÉCONOMIQUE DU BÉTAIL.—Bulletin No 5.—Extraits d'un rapport de l'Association d'Élevage et de l'Alimentation du Bétail dans le Canada Central. 34
ÉTOILEZ VOS VACHES. 35

APICULTURE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'APICULTURE. 35

ARBORICULTURE ET HORTICULTURE :

L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE ENCOUVRÉE.—Agriculture officielle adressée à M.M. les députés.—Vin et Cidre fabriqués dans la Province de Québec. 36
CULTURE DES FRUITS DANS LES COMTES DE GASPE ET BOUAVENTURE.—Résultats remarquables. 36
CONSERVES DE FRUITS ET DE LÉGUMES.—Établissement de M.M. Michel Lefebvre & Cie. 36

SOCIÉTÉS ET CERCLES :

CIRCULAIRES OFFICIELLES CONCERNANT LES CERCLES AGRICOLES.—Formulaire de constitution des Cercles agricoles (Cedule D).—Instructions pour l'Organisation et la Direction des Cercles Agricoles. 36

ECONOMIE DOMESTIQUE :

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION AGRICOLE POUR LA FEMME. 37

CORRESPONDANCE :

RATIONS POUR VACHES LAITIÈRES. 38
CONSERVATION DES PATATES.—Remède contre la pourriture. 38

COLONISATION :

LE NORD DU LAC ST-JEAN.—Admirable champ de colonisation. 38

Réflexions et Conseils.

LES AVIS D'UN AGRICULTEUR.

Achetez un hache-paille; votre bétail s'en chargera de vous en rembourser bien au-delà de sa valeur. N'oubliez pas que votre cheval ou votre taureau le fera marcher bien plus vite et bien mieux qu'à bras d'hommes. Achetez-le en conséquence. Il coûtera de \$28 à \$40, mais celui-ci peut suffire à dix cultivateurs différents. Hachez votre foin, votre fourrage;

mettez-le dans une boîte et mouillez-le au moins 12 heures avant de le donner aux animaux si l'eau est bouillante, et environ 30 heures d'avance si elle est froide.

Le silo est la caisse d'épargne d'un bon cultivateur. Voulez-vous savoir jusqu'à quel point l'onsilago est avantageux? Demandez-le à ceux qui ont des silos, ou bien, faites mieux encore, faites-on l'expérience par vous-même.

La production du lait en hiver n'empeche pas vos vaches d'en donner tout l'été. Quant à moi j'aime mieux avoir deux pots de lait qu'un seul pot et cela ne coûte pas plus cher au cultivateur soigneux qui sait s'y prendre.

CHOISISSEZ BIEN VOS VACHES; vendez celles qui ne vous paient pas, soit qu'elles vous donnent trop peu de lait, soit que leur lait soit trop pauvre.

Faites des fourrages verts. Le trèfle engraisé et fauché aux premières fleurs donnera la production du lait, et il en faut bien peu pour cela. Un arpent de bon trèfle, bien réusé, donnera un surcroît de nourriture suffisant pour un troupeau de dix vaches, et le même arpent peut être fauché trois fois de suite, dans la même saison, si la terre est bien grasse.

Préparez-vous à cultiver beaucoup de fourrages pour le nourrissage au vert de vos animaux surtout de vos vaches laitières, vos porcs et les quelques animaux que vous voulez engraisser à l'automne.

Poncez à améliorer vos pâturages. Semez du trèfle tant que vous pourrez, je n'ai aucune crainte que vous en semez trop.

Avec le trèfle, vous enrichirez votre sol, et vous nourrirez un nombreux troupeau; beaucoup d'animaux donnent beaucoup de fumier, et beaucoup de fumier vous permet de restituer au sol une grande partie de ce que les récoltes lui enlèvent. C'est ainsi que vous empêcherez vos terres de s'appauvrir et que dans quelques années vous serez surpris de l'augmentation de vos revenus. Apprenez à faire vos graines de trèfle. Le Journal vous en indiquera clairement le moyen.

Prenez grand soin du fumier. Ayez une cave ou une remise à fumier qui ne laisse pas le purin se perdre en terre.

Le vieux Jacques Bujant disait: Ce n'est pas ce qu'on sème, c'est ce qu'on fume qui réussit. Sans fumier, il n'y a pas de bonno terre; avec du fumier il n'y en a pas de mauvaises.

LA LENTILLE ET L'AVOINE semées à raison de quatre minots à l'arpent, dans une terre grasse, donnera autant de fourrage vert qu'un arpent du trèfle le mieux réusé.

Si vous avez une tourbière dans vos environs, charroyez-en la tourbe pour la mélanger avec le fumier. Vous aurez ainsi à peu de frais un engrais de grande richesse. Mais n'oubliez pas que la tourbe mouillée contient plus de dix fois son poids d'eau. Par conséquent mettez-la en tas d'avance de manière qu'elle s'assèche et ne la charroyez que lorsqu'elle contient le moins d'eau possible.

Ayez soin de votre centre de bois et employez-la: elle est riche en potasse, en acide phosphorique et en chaux. Un minot de bonno cendre ne vaut pas moins de cinquante cents si vous savez l'employer convenablement. La cendre est utile sur le trèfle, le blé d'inde, les patates, les fèves et sur toutes les prairies bien égouttées. Un minot couvrira deux perches de prairie. Ne mettez pas trop de cendre

vive. Elle peut brûler vos plantes si vous l'appliquez en trop grande abondance.

Lisez un bon journal d'agriculture, et ne craignez pas de rompre avec la vieille routine; d'autres cultivateurs de vos voisins se sont déjà mis à la besogne; ne restez pas en arrière; mettez-vous au contraire en avant, pour toutes les améliorations à adopter.

Fuyez le luxe et la vanité; gardez vos piastres pour d'autres usages que vous ne regretterez jamais.

C'est une économie mal entendue que de reculer devant l'achat nécessaire de bons instruments, de bons animaux et de bonnes semences.

Ne manquez pas d'embellir les abords de votre demeure par la plantation d'un petit verger d'arbres fruitiers. Ces arbres rendront plus gai l'aspect de votre ferme, vous donneront un revenu plus considérable que vous ne le pensez, et continueront à attacher davantage vos enfants au sol.

Si vous en avez le moyen, dramez un arpent ou deux de votre terre, surtout la partie destinée à votre jardin et à la culture des légumes.

Achetez quelques ruches d'abeilles. Deux ruches suffisent amplement pour commencer. Outre le miel qu'elles donnent, ces abeilles contribuent à la fécondation des plantes, et par conséquent à la récolte des grains, des graines et des fruits.

Formez un cercle agricole; réunissez-vous, discutez ensemble vos opérations, et éclairez-vous les uns les autres en vous communiquant le fruit de vos expériences. Vous arriverez ainsi à rendre votre travail plus fécond et plus fructueux.

Achetez, ou faites acheter par le cercle dont vous êtes membre, de bons reproducteurs de race porcine et ovine; l'élevage et l'engraissement des porcs et des moutons sont très profitables à ceux qui savent s'y prendre.

Quand vous achetez des animaux, exigez du vendeur un certificat constatant l'état de santé et les qualités des animaux vendus.

Ce n'est pas tant la beauté qu'il vous faut que la garantie que votre achat améliorera les descendants d'une manière certaine.

RÉFLEXIONS PRATIQUES.

CHoses ET AUTRES.

Notre-Seigneur a prêché le détachement des biens de ce monde; mais il ajoute: "j'ai passé par le champ du "parseux, et il était rempli de mauvaises herbes."

Le cultivateur doit compter que la Providence bénira ses travaux; mais elle ne bénira pas ses rigoles quand elles ne sont pas faites. Les miracles ne sont pas pour les négligents.

Quand la foudre tue des animaux, on doit croire que le Ciel la dirige; mais si on a plus de vaches qu'on peut en nourrir, on ne doit pas compter cela comme une épreuve si on en perd. Ce sont ces pauvres vaches qui sont le plus éprouvées; si encore elles résistent!

La paresse est la cause de bien des blasphèmes.

Il est des cultivateurs qui espèrent garder leurs enfants à l'agriculture en ne les faisant pas travailler beaucoup; c'est le contraire qui arrive. Moins on travaille, plus on devient paresseux; ça se comprend.

Nous avons des paroisses où le foin pousse en abondance; les gens s'y endortent d'année en année parce qu'ils

n'ont pas le courage d'entreprendre autre chose; c'est trop d'ouvrage! Les fils de ces cultivateurs abandonnent l'agriculture; ils ne peuvent pas vivre, disent-ils, sur les plus belles terres de leur pays.

L'Agriculture ressemble assez à une personne modeste et vertueuse; elle est pleine de réserve envers celui qui n'en apprécie pas le mérite.

Aide-toi, le Ciel t'aidera.

ISIDORE.

CONTRASTES.

DEUX CULTIVATEURS VOISINS.—JEAN RICHIT ET JEAN PAUVRIT.

Jean Richit travailla raisonnablement tous les jours, depuis le jour de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre.

Jean Pauvrit flâna dans les boutiques de forgo, les magasins du village; il est très fort en politique.

Jean Richit voit chez soi plus d'ouvrage qu'il n'en peut faire, il se fait aider par les pauvres.

Jean Pauvrit ne trouve pas de quoi s'occuper trois mois par année; il s'ennuie.

Jean Richit entretient tout en ordre et la plus grande propreté règne autour des bâtiments. Jean Pauvrit laisse tout à l'abandon; tout traîne, les bouts de planches, les vieilles charottes, les échelles etc. Il se fait un pont avec les portes de ses bâtiments pour ne pas se perdre dans les fumiers au printemps. Il sortira ses animaux de dans son puits plutôt que de l'entourer.

Jean Richit paye le fumier 25 cts le voyage et achète du phosphate à \$20 la tonne.

Jean Pauvrit creuse des rigoles dans le printemps pour égoutter ses tas de fumier!!!

Jean Richit demande des cours d'eau à ses voisins; il fera du drainage s'il le faut, un peu tous les ans.

Jean Pauvrit aime mieux payer les frais des procès verbaux. Il plaidera longtemps avant de se décider à faire une rigole. Il étudie la loi!

Jean Richit sème de 10 à 12 lbs. de trèfle à l'arpent.

Jean Pauvrit sème (1) une demi-livre de trèfle à l'arpent, mais il achète du ruban pour ses fillos.

Jean Richit améliore sa terre avec son argent.

Jean Pauvrit achète de belles voitures à crédit.

Jean Richit a des filles qui font de belles fanelles, de fines étoffes, de chaussettes courtes-pointes!

Jean Pauvrit a des filles qui touchent le piano, achètent du "farmer satin" et des couvre-pieds de magasin. C'est quand elles dorment qu'elles supportent le mieux leur existence.

Jean Richit dépense \$100.00 pour un aqueduc en société avec ses voisins.

Jean Pauvrit dépense \$100.00 de whisky.

Jean Richit tire ses vaches par les trayons au moins (11) onze mois par année.

Jean Pauvrit tire ses vaches par la queue tous les printemps et tire le diable par la queue toute sa vie.

Jean Richit reçoit plusieurs journaux d'agriculture où il sait choisir ce qui lui convient.

Jean Pauvrit en sait trop long. Les choses qu'il ignore ne valent pas 30 cents à son avis. Il en sait déjà plus qu'il n'a le courage d'entreprendre; inutile pour lui tout cela. Il ignore qu'il est ignorant. G. Vu.

(A suivre.)

SOUVENEZ-VOUS.

Que le Créateur a ouvert le grand livre de la nature sous nos yeux, et que l'étude et le travail sont des remèdes à bien des maux.

Souvenez-vous

Que petit à petit, l'oiseau fait son nid. Un vieillard qui aura t'enlevé une pierre par jour sur sa propriété, l'aurait laissée parfaitement nettoyée à ses enfants; l'exemple de la persévérance en plus.

Souvenez-vous

Que c'est avec des sous que l'on fait des piastres mais que le bien mal acquis n'a jamais profité.

Souvenez-vous

Que les dettes sont aussi dangereuses que le feu: servez-vous du feu, mais prenez garde de brûler.

Souvenez-vous

Que si le crédit n'était pas érigé en système le nombre des voleurs diminuerait de moitié. On demanderait au travail ce qu'on demande à la ruse.

Souvenez-vous

Que sans la Religion et la Conscience, le monde serait une immense blague dont les plus fins tiendraient les cordons.

SERVE BONE.

ÉLEVAGE DES VEAUX.

Les génisses que l'on élève pour être plus tard de bonnes vaches laitières, ne doivent pas être tenues trop grasses.

Ce n'est pas la mode qu'elles soient tenues trop grasses, me dira-t-on; non, mais ceux qui veulent l'amélioration du troupeau par les bons soins donnent quelquefois des nourritures trop substantielles et provoquent chez les génisses une aptitude prolongée de la sécrétion de la graisse, ce qui sera, d'après de bons éleveurs, un obstacle à la sécrétion du lait. Du moins, on remarque que la période de lactation est de beaucoup plus courte chez les races de boucherie que chez celles que l'on est convenu d'appeler races laitières, ou espèces laitières, comme dirait le docteur Couture.

La nourriture donnée aux génisses a plus d'influence qu'on ne pense sur le développement des qualités laitières.

D. DESTAURES.

LE PROGRÈS.

Le premier progrès désirable dans une paroisse serait que tous les cultivateurs, fussent aussi avancés que le meilleur d'entre eux.

Le véritable progrès se réalise par le travail et par l'économie. Ne cultivez pas à prix d'argent. Faites bien tout ce que vous faites et tout ce que vous pouvez faire.

Ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait.

Ne soyez pas jaloux du succès des gens de progrès. Suivez leur exemple.

Ne soyez pas mesquins envers ceux qui font le bien général de la paroisse. Si un propriétaire de beurrerie ou de fromagerie fait de l'argent, ne soyez pas si pressés de réduire le prix de la fabrication. C'est être ingrat envers un homme qui a risqué beaucoup pour vous être utile. La loi devrait protéger le fabricant honnête. Elle protégerait en même temps la bonne fabrication.

La politiquerie et la jalousie font autant de dommage dans une paroisse que l'ignorance et la malhonnêteté.

Soyons unis; c'est-à-dire, soyons chrétiens.

G. VU.

Agriculture Générale.

CIRCULAIRE OFFICIELLE.

INSTRUCTIONS AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURES ET AUX CERCLES AGRICOLES.

Culture de la betterave à sucre—Culture des légumes et des fruits.—Industrie laitière.—Fourrages verts—Primes pour les silos.—Arbres fruitiers et menus fruits.—Tenue des étables et soin des fumiers—Primes pour la fabrication du beurre et la production du lait en hiver.

Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

Québec, 1er Mars, 1893.

AUX OFFICIERS DIRECTEURS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET DES CERCLES AGRICOLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Messieurs,

La position de confiance que vous occupez dans votre association comporte pour vous l'obligation de mettre au service de la cause agricole de votre région votre expérience et tout votre bon vouloir. Et j'ose espérer que vous vous acquitterez avec efficacité de la tâche qui vous incombe.

Vous devez avant tout travailler à faire connaître les meilleures procédés de culture, les races d'animaux les plus avantageuses dans votre région et les variétés de céréales, de légumes et de fruits qui conviennent le mieux à votre climat et à votre sol. Vous devez veiller à ce que les argents de votre association soient dépensés de manière à inculquer, dans l'esprit de vos concitoyens, les saines idées du progrès agricole et à produire autant que possible des résultats pratiques avantageux.

Certaines industries doivent attirer votre attention: celle de la

BETTERAVE A SUCRE,

dans certaines régions où le transport aux usines est facile et le sol d'excellente qualité, mérite d'être encouragée; ainsi doit-il en être de la

CULTURE DES LÉGUMES ET DES FRUITS.

dans les endroits qui se trouvent à proximité d'un marché avantageux. Mais en premier lieu je vous recommande L'INDUSTRIE LAITIÈRE qui, de toutes nos industries nationales, est reconnue la plus payante jusqu'ici.

Elle a déjà rendu à bien des paroisses, qui se dépeuplaient, la prospérité disparue et, aux terres épuisées, leur fertilité première; ce qu'elle a produit en certains lieux, elle peut le faire ailleurs. Aussi, encouragez de toutes manières son développement. Cependant, tout en provoquant une émulation légitime entre les cultivateurs de votre région pour y faire progresser cette industrie, il sera du devoir des directeurs de votre association de prévenir autant que possible des rivalités qui compromettent souvent le succès au lieu de provoquer. Nous voyons, dans bien des endroits, des fromageries ou des beurreries fermées par suite d'une concurrence regrettable; dans la mesure du possible, tâchez de maintenir la bonne entente entre tous les intéressés.

Une autre amélioration qui s'impose est la production de FOURRAGES VERTS en abondance. Si les cultivateurs prenaient l'habitude de cultiver autant de maïs et de fourrages verts qu'ils peuvent en avoir besoin dans les saisons de sécheresse, nous ne craignons pas d'affirmer que la quantité de lait produite avec le même troupeau serait augmentée dans une proportion extraordinaire. Le surplus du fourrage vert qui ne sera pas nécessaire aux vaches fera le meilleur des fourrages pour l'hiver; il pourra être

conservé en le mêlant, par couches alternantes, avec de la paille bien sèche, dans une tasserie, comme l'indiquera le *Journal d'Agriculture*.

Cherchez à obtenir l'amélioration du bétail par une sélection judicieuse et des croisements avec les races les plus en renom. Encouragez de plus la construction des SILOS si importante pour le succès de l'industrie laitière.

De mon côté, je mets à la disposition de chaque paroisse où il n'existe pas encore de silo, une PRIME DE VINGT PIASTRES (\$20 00) qui sera payée l'automne prochain à la personne qui aura construit en 1893 le meilleur silo et produit le meilleur ensilage. Le cercle agricole, s'il y en a un dans la paroisse, ou la société d'Agriculture, s'il n'existe pas de cercle dans la localité, nommeront une ou plusieurs personnes pour examiner les silos bâtis dans le cours de l'année. Ces juges feront rapport sur les formules fournies par le Département de l'Agriculture sur demande. Dans le cas où plusieurs silos seront construits dans la même paroisse, le prix sera accordé à celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points dont le maximum sera comme suit: 5 points pour le mode de construction du silo, 5 pour les machines à couper les matières à ensiler et à remplir le silo, 10 pour la meilleure culture du fourrage à ensilage et 10 pour l'ensilage le mieux conservé.

Le concours est ouvert à tout le monde indistinctement, mais dans le cas où le prix sera décerné à une personne qui ne fera pas partie d'une association agricole, le secrétaire de l'association qui aura nommé le juge du silo aura le droit de retenir \$1.00 comme souscription sur la prime qui sera accordée au propriétaire d'un silo. Il serait désirable que ces détails fussent rendus publics au plus tôt dans votre arrondissement afin de permettre à ceux qui auraient l'intention de construire des silos, de préparer le bois nécessaire et d'ensemencer en temps utile le blé d'inde ou autre fourrage vert à ensilage dont ils devront avoir besoin.

Je vous conseille aussi de faire faire dans votre circonscription des essais de culture D'ARBRES FRUITIERS ET DE MENUS FRUITS et d'allouer des prix aux plus méritants dans cette branche importante de l'agriculture. Vous pourriez d'avance, en vous adressant au département de l'agriculture, connaître les variétés de fruits qui conviennent le mieux à votre région et encourager de préférence celles qui ont le plus de chances de succès. Le département publie maintenant une brochure à ce sujet qui est appelée à rendre de grands services aux cultivateurs de fruits.

J'attire votre attention sur l'importance qu'il y a de favoriser la culture des fruits et particulièrement des pommes qui se conservent le plus longtemps. Autrement, nous encombrons les marchés de produits qui n'ont aucune valeur parce que nous sommes obligés de les vendre de suite, dans un marché surabondamment fourni.

Pour vous donner une idée de la valeur de la culture des pommes, je vous rappellerai qu'en 1.91 l'Angleterre en a importé du Canada pour \$1,300,000 00. Ce commerce est susceptible de développements beaucoup plus considérables, mais pour cela, il nous faut adopter de préférence les variétés qui se conservent bien et que nous pouvons vendre avec plus d'avantages en hiver.

LA TENUE DES ÉTABLES ET LE SOIN DES FUMIERS méritent aussi une attention spéciale de votre part. Nos longs hivers et le besoin si pressant d'engrais qui ramèneront la fertilité perdue de nos champs plus ou moins épuisés, donnent à cette question une

importance majeure. Il serait donc très désirable que des récompenses fussent offertes pour les étables les mieux tenues et pour les engrais les mieux conservés.

En 1892, j'ai inauguré un nouveau système de PRIMES pour encourager la FABRICATION DU BEURRE ET LA PRODUCTION DU LAIT EN HIVER. Cette politique, qui a déjà donné les meilleurs résultats, sera maintenue durant trois autres années. Vous devez communiquer cette décision à tous ceux qui, dans votre région, sont intéressés dans l'industrie du beurre, afin que les fournisseurs de lait se préparent à donner à leurs vaches laitières les soins nécessaires pour les mettre en état de produire du lait après la saison des pâturages et que, de leurs côtés, les propriétaires de beurrerie aménagent leurs établissements de manière à pouvoir continuer leurs opérations durant la saison des froids. N'oublions pas qu'une bonne vache ordinaire peut facilement produire 5,000 à 6,000 lbs de lait par année. Aujourd'hui la plupart des cultivateurs n'en produisent guère plus de 3,000 lbs par vache; on voit par là ce qui se perd chaque année faute de savoir et de bons soins.

La prime offerte par le Département de l'Agriculture et de la Colonisation ne sera accordée qu'aux fabriques qui fonctionneront à partir du 1er novembre jusqu'au 10 décembre au moins, et elle ne commencera à être payée qu'à l'expiration de cette date, au taux ci-dessous:

\$0.05c.	par 100 lbs de lait fourni en novembre;
0.10c.	“ “ “ “ décembre;
0.15c.	“ “ “ “ janv. et fév.

Elle devra être répartie dans la proportion de 80 pour cent pour les patrons et 20 pour cent pour le fabricant.

Tâchez d'obtenir que les propriétaires de fromageries et de beurreries dans les limites de votre association, s'organisent en syndicats ou s'adjoignent à ceux qui peuvent déjà exister. Ces syndicats ont prouvé leur efficacité partout où il s'en est établi jusqu'ici et je ne saurais trop insister sur leur importance au point de vue de l'uniformité et de la qualité de nos produits laitiers.

(Signé) - LOUIS BEAUBIEN,
Commissaire de l'Agriculture
et de la Colonisation.

CONCOURS PROVINCIAL DE MÉRITE AGRICOLE.

TROISIÈME ANNÉE, 1892.

Rapport des juges du concours

No 1.—H. R. MOONEY.

Nous avons fait, le 17 juillet 1892, la visite de la ferme de M. H. R. Mooney, de Inverness, comté de Mégantic. Elle est de la contenance de 300 acres, dont 200 en culture et 100 en forêt, avec 56 acres loués pour pâturages à quelque distance de là. Le sol est d'alluvion et une partie est de terre grise, de bois franc.

Le système de rotation de M. Mooney est très bon; le voici: Première année. Si la terre est unie, il sème du blé, de l'orge, de l'avoine, avec graine fourragère et engrais; quelquefois il sème de l'avoine sans engrais.—Deuxième année: où il y avait de l'avoine, culture sarclée avec engrais enfoui.

Troisième année: Blé, orge avec graine fourragère. Il laisse en prairie aussi longtemps que le foin est abondant, de 4 à 8 ans, puis 2 ans en pâturage.

La division de la terre est bonne. Les clôtures, en grande partie en bois, sont en ordre.

Les champs sont exempts de mauvaises herbes.

La maison est telle que l'on ne peut rien désirer de mieux sous tous les

rappports. La grange est digne de remarque; les voitures chargées de foin arrivent par une allée de 12 pieds de large munie de gardo-fous. Les granges, étables, écurie, porcherie, remises à bois et à voitures, laiterie sont toutes bien commodes et propres aux besoins de la ferme. On entre au troisième étage par le bout de la tringle, par un côté qui est à l'égalité avec cet étage. A côté de cette allée, un silo de 26 pieds de profondeur sur 15 x 15 pieds est rempli à volonté et est placé à commodité pour la distribution de l'ensilage au bétail.

Les instruments d'agriculture sont presque au complet. Le fumier est conservé avec soin.

Nous avons trouvé les clôtures, bâtiments, instruments aratoires ainsi que les champs en bon ordre.

M. H. Mooney ne tient pas de compte. D'après ce que nous avons pu voir, il nous a montré un profit net de \$1217. Il avait seulement quelques notes, pour lesquelles nous lui accordons "0.50" un demi point pour la comptabilité agricole.

Il a enlevé trois à quatre mille voyages de pierres qu'il a utilisées à faire trois clôtures pour redresser une rivière qui passe sur sa terre, et on pêche l'eau de sa répandre comme au paravant. Les fossés, rigoles et drains, sur une étendue de 11 arpents, fonctionnent tous très bien. Il exploite une sucrerie de 600 arbres avec laquelle il a fait, cette année, 1100 lbs de sucre. Il a acheté un peu de cendre qu'il a mise sur la prairie. Partout où ses animaux paquent, se trouvent des abris et de l'eau au besoin. Les chemins sont bien entretenus.

Le bétail est très bon, de même que les chevaux, dont un étalon croisé Clyde et Morgan, 4 chevaux de travail, un poulain de trois ans, un de deux ans et un d'un an. Un taureau Hereford, huit vaches Durham et croisées Hereford, 56 animaux de boucherie, huit bêtes de deux ans, six d'un an, et cinq veaux de l'année constituaient le troupeau de bétail.

Sa culture est très belle; elle consiste en quatre acres en blé, six acres en orge, vingt acres en avoine, 1/2 en fèves, 2 1/2 en choux de Siam, 1 1/2 acre en pommes de terre, 1/2 d'acre de blé d'Inde pour grain, 3 acres de blé d'Inde pour ensilage, 150 acres en prairie et 70 acres en pâturage, 1/2 acre en verger, et 1 acre en jardin, le tout en excellent état.

Le nombre de points accordés à M. Mooney s'élève à 93.75, ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 2.—M. CYRIAS OUELLET.

Les 23 et 24 août 1892, nous avons fait la visite de la ferme de M. Cyrias Ouellet, village St Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska. Cette ferme contient en superficie 200 arpents dont 160 sont labourables, 20 en pâturage permanent et 10 en forêt. Le sol est d'alluvion et une partie est du terre noir.

Le système de culture suivi par M. Ouellet est comme suit: Première année, orge avec engrais et grain fourragère, quelquefois avoine avec ou sans engrais; dans le dernier cas il sème de la lentille sur une partie pour ensilage. Deuxième année: où il y avait de l'avoine sans grain fourragère, il sème encore de l'avoine avec engrais enfoui et grain fourragère; à la place de la lentille, il sème du blé d'Inde pour ensilage avec fumier enfoui, et pommes de terre avec engrais de poisson et de la cendre. Troisième année à la place du blé d'Inde, il sème des pommes de terre avec engrais, et de l'orge avec grain fourragère à la place des pommes de terre. Ensuite 7

ans en prairie et un an en pacage. La division de la terre est parfaite.

Les clôtures sont en bois de cèdre et admirablement faites.

On n'y voit aucune mauvaise herbe. La maison d'habitation est très bonne sous tous les rapports. Les étables sont satisfaisantes et arrangées de manière à faciliter l'ouvrage et le soin du bétail. L'écurie des chevaux est bien disposée et bien éclairée. Il y a une batterie où l'on hache et où l'on mélange la portion des animaux, et, à côté, un silo. L'étable des vaches est bien aménagée et spacieuse. Dans le pignon il y a un bas-côté pour recevoir le fumier qui reste là pendant l'hiver parfaitement à l'abri.

Les instruments aratoires sont en bon ordre et au complet.

Conservation et augmentation des fumiers parfaites; nous allouons le maximum des points.

Ordre général: bon partout, nous lui avons accordé tous les points.

Comptabilité: M. Ouellet ne tient pas de comptabilité agricole, il n'a que des notes détachées, écrites.

Améliorations foncières quant à l'épierrement, satisfaisantes. Nous avons trouvé les fossés remarquablement bien faits, nettoyés et en grand nombre pour l'égouttement de cette terre. Il y a 8 arpents de drains près des bâtisses qui fonctionnent bien. M. Ouellet a fait construire des abattoirs dignes pour empêcher l'eau du fleuve d'inonder ses champs pendant les grandes eaux; il a construits des débouchements en divers endroits pour faire échapper l'eau au besoin. Beaucoup de nivellement et de remplissage ont été faits pour faire ces belles et grandes planches si bien ar rondies et adaptées à cette terre. L'allée qui est large, unie, bien entretenue et bien fessoyée, part de la maison et gagne la voie publique. Le bétail est croisé ayrshire et canadien, et se compose de 2 juments poulinières, 2 chevaux de travail, 1 poulain de 3 ans, 1 poulain de l'année, 2 taureaux Ayrshire, dont un pur sang, 22 vaches croisées, dont une Durham, 2 animaux de boucherie et 5 veaux de l'année.

Nous avons trouvé, sur cette ferme, 45 arpents en avoine, 1/2 en navets, 2 en patates, 40 en pacage et 2 1/2 en fourrages verts. Un verger 1/2 arpent, un jardin de 20) pieds sur 150.

Nous avons accordé à M. Ouellet 88.75 points, ce qui lui donne droit à une médaille d'argent et à un diplôme de très grand mérite.

No 3.—DR ED CHEVREUILS.

Le 4 juillet 1892 nous avons fait la visite de la ferme du docteur Edouard C. P. Chevrefils, du Somerset, Comté de Mégantic: Cette terre contient 203 arpents, en superficie, dont 40 en bois, et 20 en pâturage non labourable. Le sol est sablonneux avec un sous-sol glaiseux et un mélange de terre noire. Le système suivi par Mr. Chevrefils est comme suit:

Première année, il sème un mélange d'avoine et de pois avec grain fourragère et engrais enfoui, et une partie est semé en légumes; 2me année, orge, avoine avec grain fourragère, à la place des légumes. Ensuite il laisse deux ans en prairie et deux ans en pacage.

Outre cette terre, il en possède deux autres, qui sont en partie nouvellement défrichées qu'il laisse en foin et en pacage, et sont comprises dans les 203 arpents.

La division de la ferme et les clôtures en bois et en fil de fer sont bonnes.

Les prairies et les pâturages sont exempts de mauvaises herbes.

La maison telle que l'on ne peut rien désirer de mieux sous tous les rapports. Les granges, les étables, l'écurie, la

porcherie, le poulailler, les silos remplissent toutes les améliorations les plus modernes, sont bien adaptés aux besoins et remplissent les conditions voulues d'économie. L'eau chaude est conduite dans son étable au moyen de tuyaux sous terre qui partent de son hangar et sert à bouillanter tous les fourrages des animaux.

Les instruments aratoires sont bien tenus et presque en nombre suffisant pour le besoin.

L'augmentation et la conservation des fumiers ne laissent rien à désirer.

Nous avons trouvé ses clôtures, ses instruments d'agriculture et ses champs en bon ordre; ses bâtiments laissent quelque peu à désirer sous ce rapport.

La comptabilité n'est pas parfaite, nous n'avons alloué pour cela que deux points sur le maximum de trois.

Il a été environ 40 toises de pierre sur sa terre, qu'il a mise en clôture et en tas. Les champs sont tous bien fessoyés et chaque fosse parfaitement nettoyée, et la terre en provenant charriée sur les bords.

Il y a dans les champs des abris et de l'eau pour les animaux. Mr. Chevrefils a planté 60 jeunes érables comme ornement près de sa maison.

Dans le pacage, nous avons remarqué, 1 jument poulinière, 2 chevaux de travail et 1 poulain d'un an, 1 taureau d'un an canadien, 24 vaches laitières croisées Durham et Canadienne et 2 jolis bœufs de travail.

Nous avons trouvé sur cette ferme, 1 arpent en orge, 30 en avoine, 2 en mélange et pois, 3 1/2 en pois, 9 en blé d'Inde pour ensilage, 60 en prairie, 40 en pacage, 10 en fourrage vert, un jardin de 100 sur 100 pieds.

Le nombre de points accordé au Docteur Chevrefils s'élève à 88.65 ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 4.—JOSEPH LANGLAIS.

Nous visitâmes la ferme de M. Joseph Langlais, de la paroisse de la Rivière Ouellet, comté de Kamouraska, à la date du 23 août dernier, de la contenance de 124 arpents, dont 120 labourables, 2 non labourables, 2 en bois, 1/2 en verger et un jardin de 130 x 90 pieds. Le sol est une glaise grasse et une partie est de la terre noire.

Système de rotation adopté: Première année: blé, pois, avoine; deuxième année: orge ou lentille avec engrais enfoui, où était le blé; à la place des pois, blé avec une demi fumure; sur la terre noire, il met une deuxième fois de l'avoine avec grain fourragère; alors il met de la cendre. Troisième année: il met de l'orge et de la lentille. L'on fane pendant 6 à 8 ans et l'on met ensuite en pâturage durant 2 à 3 ans. Souvent il met en couverture du fumier bien pourri sur les jeunes prairies comme addition à la première fumure pour mieux faire prendre la graine.

Des clôtures parfaitement droites divisent la terre très commodément.

La maison est bâtie sur le côté nord du chemin, presque au centre de la terre. Les champs sont également divisés sur la longueur de la ferme.

Nous avons commencé à examiner les bâtisses que nous avons trouvées en très bon ordre et bien aménagées. La grange, l'étable, l'écurie, la porcherie, sont bien commodes et propres aux besoins de la ferme.

Les instruments d'agriculture sont bons, mais il en manque quelques-uns.

Le fumier est conservé avec soin sous un abri.

L'ordre dans les bâtisses, les clôtures, les champs, les prairies, les pâturages, démontre un très bon système de culture.

La comptabilité n'est pas parfaite,

parce qu'il ne fut pas l'inventaire de tous ses animaux et de ses instruments d'agriculture, lequel inventaire est indispensable pour toute bonne comptabilité agricole. Les champs et les chemins sont tous bien fessoyés et chaque fosse parfaitement nettoyée, et la terre en provenant répandue sur les champs, dans les endroits où il pouvait être nécessaire de remplir certaines dépressions de terrains surtout sur les terres faibles. Il y a aussi du drainage souterrain en pierre sur une longueur de 1 arpent. Nous avons été particulièrement frappés de l'excellent usage qu'on a fait des pierres taillées dans les champs avec lesquelles on a fait des clôtures.

Quant au bétail, M. Langlais a 2 bonnes juments poulinières, 1 cheval de travail, 1 poulain de 3 ans et 1 poulain d'un an. Un taureau Ayrshire avec pedigree, 17 vaches en partie croisées Ayrshire, dont 3 avec pedigree et 14 veaux de l'année, 15 brebis et 12 agneaux de race croisée.

La récolte était comme suit: 16 arpents en blé, 28 en avoine, 2 en avoine et pois mêlés, 4 pour grain de mil, 2 en pommes de terre, 32 en pâturage, 2 en fourrages verts, 1 jardin 180 sur 90 pieds.

Nous avons accordé à M. Langlais 87.60 points qui lui donnent droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 5.—FRANÇOIS A. TALBOT.

Nous avons visité les 27 et 28 juillet 1892, la ferme de M. François Aramis Talbot, de St Thomas, Co. Montmagny. Cette ferme contient 100 arpents, dont 15 sont en culture et 5 en forêt. Le sol est de glaise grasse (clay loam).

Voici son système de rotation: Première année, blé, orge avec grain fourragère et engrais enfoui, avoine et goudriole de pois et d'avoine. Deuxième année, à la place de l'avoine, blé, orge avec grain fourragère et engrais enfoui; il y a une partie cependant qui ne reçoit pas d'engrais. Il laisse en prairie 4 à 5 ans et en pacage 1 an. Nous approuvons ce système, cependant nous avons été obligés d'ôter un demi point, parce qu'il n'engraisse pas tout ce qu'il met en prairie.

La division de la terre est bonne.

Les clôtures sont parfaitement droites et l'on peut les aligner à l'œil d'un bout à l'autre.

Il n'y a trouvé aucune mauvaise herbe sur cette terre, ni dans les champs, ni le long du chemin. M. Talbot est le fils de M. Auguste, et le petit-fils de feu François Talbot qui était l'exemple du cultivateur, surtout quant à l'ordre; leur petit-fils marche sur leurs traces.

La maison d'habitation ne laisse rien à désirer. La grange sur l'ancien système, de même que l'écurie et l'étable sont bonnes. La porcherie et la porcherie sont commodes.

Les instruments aratoires, quoiqu'en bon ordre, ne sont pas nombreux; il en manque quelques-uns.

Quant à la comptabilité, nous n'avons pu lui accorder qu'un demi point vu qu'il n'avait que des notes de mémoire.

Les fossés et rigoles étaient en bon ordre, bien nettoyés, et la terre en provenant était charriée dans les creux pour aplanir le terrain. Des arbres dans les champs ont été conservés pour abriter les animaux et on y voit de l'eau dans les clos pour les arroseurs.

Le troupeau de M. Talbot est bien beau, il a souvent remporté des prix à l'exposition du comté.

Le bétail comprend 2 juments poulinières, 1 taureau Ayrshire, 10 vaches laitières croisées, 4 animaux de boucherie de 2 ans et 3 veaux de l'année, 2 bœufs Leicester, 8 brebis et 14

jeunes agneaux, tous beaux. Nous avons trouvé cette année sur cette ferme, 3 arpents en blé, 2 en orge, 20 en avoine, 2 en pois, 1 pour graine de mil, 3 en pommes de terre, $\frac{1}{2}$ de blé d'Inde pour grain, 30 en prairie, 30 en pâturage, 1 en fourrage vert et un beau jardin de $\frac{1}{2}$ d'arpent.

Vu le nombre de points 86.55, M. Bontot a droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 6.—LOUIS BELZILE.

Nous avons fait, les 5 et 6 septembre 1892, la visite de la ferme de M. Louis Belzile, de Saint Fabien, comté de Rimouski. Elle est de la contenance de 105 arpents, dont 93 en culture et 10 en pâturage non labourables. Le sol est partie argileux et partie sablonneux.

Son système de rotation est bon, le voici : Première année blé, avoine, pois, goudriole de pois et d'avoine. Il ne sème les prairies qu'une année, il en terre le fumier avec la herse à ressort avant que de semer, il herse et roule après y avoir semé sa graine fourragère.

Deuxième année, où était le blé sur le terrain, il met des patates, où était l'avoine, il sème de l'avoine avec graine fourragère, 2 gallons de mil et 2 livres de trèfle mêlé, à l'arpent. Il laisse en prairie 2 à 3 ans et pacage de 2 à 4 ans. Il engraisse 9 à 10 arpents par année; il fait ses pommes de terre avec de l'engrais de poisson et de fumier mélangé; il met 18 charges d'un cheval sur 3 à 4 arpents de pommes de terre. Il change ses patates de place chaque année; les parties les plus éloignées qui sont de terre noire et nouvellement faites ne reçoivent pas encore d'engrais.

La division de cette ferme est bien faite.

Les clôtures sont bonnes et bien entretenues.

Les champs sont exempts de mauvaises herbes.

La maison est bien adaptée pour le confort de la famille. Les granges, les étables, l'écurie, le poulailler, la bergerie et porcherie sont bien commodes et propres au besoin de la ferme.

Les instruments d'agriculture sont en nombre suffisant. L'augmentation et la conservation des fumiers ne laissent rien à désirer. L'ordre général règne presque partout.

Quant à la comptabilité, nous n'avons pu accorder qu'un demi point, d'après les notes de mémoire.

Pour l'épierrement et l'utilisation des pierres, nous lui avons accordé 7 points, et les autres 8 points pour le fossage, le drainage et autres améliorations foncières.

Le bétail est nombreux et se compose : d'un étalon croisé, de 3 juments poulinières, 1 cheval de travail, 1 poulain d'un an et un de l'année; 2 taureaux dont un Ayrshire, 23 vaches-laitières dont 3 canadiennes et 20 croisées, 4 animaux de boucherie, 1 d'élevage de 2 ans et 5 veaux de l'année, 1 bœuf, 27 brebis et 26 agneaux.

M. Belzile a sur sa ferme cet été, 8 arpents en blé, 15 en avoine, 4 en pois, 2 en mélange d'avoine et de pois, $\frac{1}{2}$ en choux, $\frac{1}{2}$ en pommes de terre, 17 en prairie, 50 en pâturage, 4 en fourrage vert, $\frac{1}{2}$ en verger et un jardin de 50 sur 60 pieds.

Nous avons accordé à M. Belzile 86.50 points qui lui donnent droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 7.—CHARLES BOUTOT.

Le 28 juin nous avons visité la ferme de M. Charles Boutot, de Sainte Victoire, Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska, contenant 191 arpents en superficie, dont 120 labourables, 10 non labourables et 60 en forêt. Le sol

est de terre forte, sable et de terre noire.

Voici la rotation que suit M. Boutot. Première année, pois, avoine, un mélange de pois et avoine avec engrais enfoui et grains fourragère, un gallon de mil, 6 lbs de trèfle alsak et Vermont également mêlés. Deuxième année, à la place de l'avoine, pois et goudriole de pois et avoine, culture sarclée avec fumier enfoui. Troisième année, blé, orge avec graine fourragère. Il fauche aussi longtemps que le foin est abondant, ensuite il laisse en pacage 2 à 4 ans.

La ferme est bien divisée et les clôtures sont assez bonnes.

Nous lui donnons tous les points pour la destruction des mauvaises herbes.

La maison est bien adaptée pour le confort de la famille. La grange dans laquelle est l'étable des vaches et l'écurie, est neuve et spacieuse, sur un plan amélioré; un silo est adjoint à l'étable. Il y a un endroit près des vaches où l'on fait bouillir l'eau, et où l'on mélange la portion des animaux; c'est la grange modèle de l'endroit.

Les instruments d'agriculture sont bien tenus et presque en nombre suffisant.

L'augmentation et la conservation des fumiers ne laissent rien à désirer.

Ordre général, bon partout; nous lui avons accordé tous les points.

Comptabilité. M. Boutot tient une comptabilité agricole mais elle n'est pas assez complète, nous lui avons donné 2 points sur 4 d'alloués.

L'amélioration foncière est poursuivie avec énergie; telle que l'utilisation des pierres dans les chemins, le redressement des cours d'eau, fosses et rigoles, l'amendement du sol, les engrais verts, l'achat d'engrais commerciaux, l'achat de 400 voyages de fumier dans la ville. Les plantations d'érables au nombre de 600 sont très satisfaisantes.

Le bétail est comme suit : 3 chevaux de travail croisés percherons; 2 taureaux Ayrshire, 2 animaux de boucherie, 6 d'élevage de 2 ans, d'un an et 5 de l'année; 2 bœufs dont 1 Leicester, 16 brebis et 15 agneaux.

Nous avons trouvé sur cette ferme : 5 $\frac{1}{2}$ acres en blé, 4 en orge, 3 en avoine, 2 en pois, 11 en mélange d'avoine et de pois, 1 en mil, $\frac{1}{2}$ en lin, $\frac{1}{2}$ en fèves, 1 $\frac{1}{2}$ de betteraves à sucre, $\frac{1}{2}$ en choux de Siam, $\frac{1}{2}$ en carottes blanches, 4 $\frac{1}{2}$ en pommes de terre, 2 $\frac{1}{2}$ en blé d'Inde, 1 $\frac{1}{2}$ pour ensilage, $\frac{1}{2}$ en oignons, $\frac{1}{2}$ en choux, 25 en prairie, 45 en pâturage, 3 $\frac{1}{2}$ fourrage vert, 1 en verger, un très bon jardin, avec serre pour les plantes, de 1 $\frac{1}{2}$ arpent.

Nous avons accordé à M. Boutot 86.50 points, ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 8.—F. X. LÉTOURNEAU.

Le 28 juillet dernier, nous avons fait la visite de la ferme de M. Xavier Létourneau de la paroisse de Saint Pierre, comté de Montmagny. Cette terre a une superficie de 160 arpents, d'un sol argileux.

Le système est comme suit : Première année, blé, avoine, avec graine fourragère; sur les prairies qui ont été parquées il met de l'avoine.

Deuxième année, une partie en orge avec engrais enfoui et graine fourragère, l'autre partie est semée en avoine et goudriole de pois et d'avoine.

Troisième année, avoine, et goudriole de pois et d'avoine, il sème de l'orge avec engrais enfoui et graine fourragère. Il coupe du foin aussi longtemps qu'il est abondant et pacage de 3 à 5 ans. Il ne sème des patates sur ces terres qu'une année à la même place, qu'il fait suivre par une récolte de grain. Il engraisse toute sa terre dans l'espace de 12 ans, non-seulement avec le bétail

qu'il pacage sur sa terre, mais encore avec le fumier des bœufs et des cochons maigres qu'il engraisse chaque année, dont le coût d'achat s'élève ordinairement à \$9.50.

La division et les clôtures sont bonnes.

Les champs ne sont pas tous exempts de mauvaises herbes. Nous avons retranché sur cette item un point.

La maison est telle que l'on ne peut rien désirer de mieux sous tous les rapports. La grange, l'étable, l'écurie, porcherie, remises à bois et à voitures, la boutique, sont toutes bien commodes et propres aux besoins de la ferme.

Les instruments d'agriculture sont bien bons et en excellent ordre, mais il en manque quelques-uns.

Le fumier est conservé avec soin sous un appentis.

Ordre général : bon partout; nous lui avons accordé tous les points.

Quant à la comptabilité, nous ne lui avons accordé qu'un demi point. D'après les notes de mémoire, le profit net se serait monté à \$1,424.00. Voici le détail de ses dépenses en rapport avec sa terre : pour gages \$5.00; compte de forge \$6.00, taxes municipales et dîmes à l'église \$56.00, qui font en tout \$67.00. M. Létourneau a acquis par son travail, son talent et sa bonne conduite, la terre qu'il possède et une autre qu'il a donnée à un de ses fils; en outre il a quelques mille piastres de prêtées.

Il a eu une énorme quantité de roches; il en a employé aussi un bon nombre avec lesquelles il a construit des fondations sous toutes ses bâtisses, relevé les chemins conduisant à sa grange, pavé l'allée gagnant la voie publique. Les champs et les chemins sont tous bien fossés et la terre en provenant charriée et répandue sur les champs généralement où la terre est légère.

Le bétail se compose de 2 juments poulinières, 2 chevaux de travail, 1 poulain de trois ans, et 4 de 2 ans, 1 taureau croisé de 2 ans, 14 vaches croisées canadiennes, 1 bœuf, 7 brebis, et 9 agneaux.

La récolte était comme suit : 10 arpents en blé, 10 en orge, 35 en avoine, 1 en pois, 5 en goudriole de pois et d'avoine, $\frac{1}{2}$ pour graine de mil, 3 en pommes de terre, 45 en prairie, 50 en pâturage, 1 en verger, et un jardin de 150 sur 100 pieds.

M. Létourneau a obtenu 86.25 points et nous recommandons qu'il lui soit donné la médaille d'argent et le diplôme de très grand mérite.

No 9.—RÉMI BELZILE.

Le 5 septembre nous avons visité la ferme de M. Rémi Belzile, dans la paroisse de Saint Fabien, comté de Rimouski, contenant 160 arpents dont 110 labourables, 15 non labourables et 32 en forêt. Le sol est dans certains endroits sablonneux, et d'autres, argileux. Voici le système de rotation suivi par M. Belzile :

Première année, après pâturage, blé, avoine, pois, avec graine fourragère et engrais enfoui pour laisser en prairie, et une partie sans engrais pour labourer l'année suivante. Deuxième année, où était le blé et les pois, il sème des patates avec engrais. Troisième année : où était les patates, il met du blé, de l'orge avec graine fourragère. Il récolte du foin pendant 3 à 4 ans, et pacage 2 à 3 ans. Il engraisse 12 arpents par année, il n'y a que les pièces qui sont trop éloignées qui ne reçoivent pas d'engrais. Il emploie chaque année, 25 barriques de poisson comme engrais.

La division de la terre est bonne et les clôtures parfaites.

Il n'y a pas de mauvaises herbes sur sa ferme.

La maison d'habitation et surtout la

grange neuve, sur un plan moderne, dans laquelle se trouve l'écurie, l'étable, la bergerie, et une belle cave à fumier, pourraient servir de modèles.

Les instruments d'agriculture sont bien tenus, mais il en manque quelques-uns.

Quant au soin et à la préservation du fumier, nous lui accordons le maximum soit 5 points.

L'ordre général règne partout.

M. Belzile ne tient pas de comptabilité. Pour l'épierrement et l'utilisation des pierres, nous lui avons alloué 5 points, et 3 points pour les cours d'eau, fossés, et rigoles, etc., etc.

Le bétail, en partie canadien, se compose comme suit : 3 chevaux de travail, 1 poulain de 2 ans, 1 taureau d'un an, 20 vaches laitières, dont 2 canadiennes sont enregistrées, et 18 croisées, 6 d'un an et 5 veaux de l'année, 1 bœuf, 20 brebis et 23 agneaux de race croisée.

Il avait sur sa ferme : 4 $\frac{1}{2}$ arpents en blé, 1 en orge, 15 en avoine, 4 en mélange d'avoine et de pois, 1 pour graine de mil, $\frac{1}{2}$ en lin, 4 en pommes de terre, 40 en prairie, 30 en pâturage, un jardin de 73 sur 36 pieds. Nous avons accordé à M. Belzile 86.10 points ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 10.—CHS. F. LETELLIER.

Nous avons fait, le 25 août 1892, la visite de la ferme de M. Charles F. Letellier, de la paroisse de la Rivière Ouelle, comté de Kamouraska. Elle est de la contenance de 120 arpents dont 116 sont en culture et 4 en pacage permanent.

Le système de rotation est comme suit :

Première année, blé dans les terres fortes, avoine sur terre légère. Deuxième année, mélange d'avoine et de pois dans les terres fortes, avec graine fourragère, et, sur les terres légères, avoine avec graine fourragère pour laisser en pâturage. Troisième année, orge avec engrais enfoui et graine fourragère. Il laisse en prairie aussi longtemps que le foin est abondant, de 3 à 5 ans, et pacage pendant 1 à 2 ans. Il met une fumure légère en couverture, la deuxième année, sur ses prairies. Pour son système nous déduisons un point sur 4 d'alloués, parce qu'il met plus de terrain à la charrue, qu'il ne peut parfaitement engraisser.

La division est parfaite, donnant accès à chaque champ.

Les clôtures sont en bois et en bon ordre.

La ferme est exempte de mauvaises herbes.

La maison d'habitation est satisfaisante sous tous les rapports. La grange, l'étable et l'écurie présentent toutes les améliorations les plus modernes, sont bien adaptées à ses besoins et remplissent les conditions voulues d'économie. Il a en réserve une quantité de terre noire (muck) pour mettre un arriéré de ses animaux et pour en absorber l'urine.

Les outils sont d'une bonne qualité, mais pas en nombre suffisant.

Le fumier est conservé avec soin sous un appentis adjoint à l'étable.

L'ordre général bon partout.

Les comptes sont bien tenus, mais il ne fait pas l'inventaire de ses animaux et instruments d'agriculture chaque année; pour cela nous lui retranchons un quart de point.

Pour l'épierrement et l'utilisation des pierres, c'est certainement une des terres sur lesquelles nous avons vu le plus de travail de ce genre : à peu près 20,000 voyages ont été mis en digues servant de clôture. Il y a sur cette ferme beaucoup d'améliorations foncières, fossage, nivellement, 3 $\frac{1}{2}$ ar-

peuts de drains, amendement du sol, etc., etc.

Le bétail sur cette terre se compose de : 1 jument poulinière, 2 chevaux de travail, 1 poulain de 2 ans, 1 taureau, 15 vaches laitières, 14 d'élevage de 2 ans.

La récolte est comme suit : 2 arpents en blé, 2 en orge, 26½ en avoine, 3 en lentille, 3 en mélange de pois et d'avoine, 1 pour grain de mil, 1½ en pommes de terre, 50 en pâturage, et un jardin de 216 sur 98 pieds.

En conséquence du nombre de points accordés à M. Latellier, soit 86.05, il a droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No. 11.—JOSEPH THOMPSON.

Les 8 et 9 août 1892, nous avons fait la visite de la ferme de M. Joseph Thompson, Canton Linière, comté de Beauce. Cette terre contient 270 arpents dont 90 en culture, 20 en pâturage permanent et 15 en forêt.

Voici son système de rotation qui est parfait. Première année : avoine ou blé. Deuxième année : pommes de terre sur une partie avec engrais sur le reste du terrain ; il met beaucoup d'engrais qu'il enfouit de suite par un labour d'automne, fait un deuxième labour le printemps, qu'il sème en grain avec graine fourragère. Il laisse en prairie 4 à 5 ans, c'est à dire aussi longtemps que le foin paye bien, ensuite il pacage deux ans. Lorsque le grain n'a pas bien pris, il met, après les soins, du fumier bien pourri en couverture qu'il herse vigoureusement.

La division de sa terre est bonne.

Les clôtures en bois et en pierre sont en bon ordre.

Il se rencontre quelques pieds de marguerite blanche dans ses champs et nous avons déduit pour cela un demi point.

La maison ne laisse rien à désirer : les granges, écuries, étables, bergerie et porcherie sont bien adaptées aux besoins de la ferme.

Les instruments d'agriculture sont presque en nombre suffisant, bons et bien entretenus.

Les fumiers ne sont pas assez bien conservés : pour cette item nous lui avons été un point. L'ordre dans les bâtiments, dans les clôtures, dans les champs, de même que la belle apparence des champs, des étables, démontre un très bon système de culture.

Quant à la comptabilité, nous n'avons pu accorder qu'un demi point, pour les notes de mémoire.

Quant aux améliorations, M. Thompson en a fait beaucoup ; il paraît qu'il aurait charrié environ 50,000 voyages de pierre qu'il aurait mis en clôture. Il a aussi fait du drainage, des amendements du sol, et de l'engrais vert. Le bétail se compose de : 1 jument poulinière, 2 chevaux de travail, et un poulain de 3 ans ; 1 taureau, 2 vaches laitières, 8 animaux de boucherie, 4 d'élevage de 2 ans, 5 veaux de l'année, 1 bélier southdown, 23 brebis croisées et 23 jeunes agneaux.

M. Thompson a cette année sur sa ferme : 3 arpents en blé, 20 en avoine de plusieurs variétés nouvelles, ½ en fèves, 2½ en pommes de terre de plusieurs sortes, 41 en prairie, 45 en pâturage, ½ en verger et un jardin de 70 sur 54 pieds.

M. Thompson ayant obtenu 86.00 points a droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 12.—ITHIEL C. LASSELL.

La ferme de M. Ithiel Lassell, du Dudsell, comté de Wolfe, contient 350 acres de terrain, dont 100 sont en culture, 100 en pacage et 150 en bois debout.

Voici le système de M. Lassell. Première année : Il met de l'engrais, fait

un labour profond, sème de l'avoine, de l'orge ou du blé avec graine fourragère si la terre est unie ; sinon la deuxième année il labouré encore, met de l'engrais et sème de l'avoine avec graine fourragère, environ 3 pots de graine de mil et 4 livres de trèfle par acre, pour laisser en prairie ; et, lorsque c'est pour mettre en pacage, il ajoute 3 pots de dactyle polotonné. Il fauche pendant 6 à 8 ans et labouré son pâturage aussitôt qu'il peut y arriver. Nous approuvons ce système.

La division est parfaite et les clôtures sont bonnes.

Les prairies et pâturages sont très bons et exempts de mauvaises herbes.

La maison est bien adaptée aux besoins de la ferme. Les granges, les étables, l'écurie, bergerie et porcherie, le hangar à grain, les remises à voitures et à bois sont tous très commodes.

Les instruments d'agriculture sont d'une bonne qualité et en bon ordre.

Conservation et augmentation des fumiers parfaits. Nous allouons le maximum des points.

Ordre général, bon, dans tous les départements.

La comptabilité n'est pas parfaite, nous n'avons alloué, pour cela que 2 points sur le maximum de 3.

M. Lassell a une belle sucrerie de 600 étables qui lui a rapporté 18.00 lbs de sucre.

Quant au bétail, M. Lassell a 3 chevaux de travail, 2 vaches laitières, 32 bœufs de boucherie et 2 d'élevage ; quelques temps auparavant, il avait vendu 32 bœufs gras qu'il a remplacés par ces derniers.

La production de cette année est très bonne ; elle consiste : en 1 acre en orge, 10 en avoine, ½ en pois, 4 en sarrasin, ½ en pommes de terre, 40 en prairie, 100 en pâturage, 1 en verger et un jardin de 25 sur 40 pieds.

Un dernier 10 acres qui avaient été semés en avoine, lui ont rapporté 800 minots ; ceci prouve un bon système de culture, car il ne met jamais plus de terrain à la charrue qu'il ne peut parfaitement en engraisser.

En conséquence du nombre de points accordés à M. Lassell, soit 85.85 points, il a droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 13.—DAMASE CARON.

Le 29 août 1892 nous avons fait la visite de la ferme de M. Damase Caron, de la paroisse de la Rivière du Loup, Comté de Témiscouata, contenant 240 arpents dont 125 labourables, 57 en pâturage non labourables, 57 en forêt et 1 en verger. Le sol est partie sablonneux et partie argileux.

Voici le système de rotation suivi par M. Caron :

Première année : après prairie, blé, avoine, avec graine fourragère et engrais enfoui : où la terre est pauvre, quelques fois il pacage une partie l'année suivante qui n'a pas été grainée. Après le pacage, blé, avoine, avec graine fourragère pour une partie, et une partie sans graine. Deuxième année : La partie qui n'a pas été grainée est semée en orge avec graine fourragère et engrais enfoui, et une partie, qui avait été en prairie et semée en avoine sans graine fourragère la première année, est semée en orge ou blé avec graine fourragère et engrais hersé avec le labour, soit pour mettre en prairie soit en pacage. Il fauche ensuite 3 à 4 ans et laisse en pacage 2 à 3 ans. Où il fait ses patates, il met du blé l'année suivante avec graine fourragère ; il laisse ensuite 1 an en prairie et en patates encore une année. Il engraisse 8 arpents chaque année, mais une partie ne reçoit que plus tard de l'engrais où il en a le plus besoin.

Il ne devrait pas labourer plus de

terrain qu'il ne peut engraisser. Pour ce défaut nous lui retranchons 1.00.

La division de cette terre n'est pas parfaite, nous lui avons retranché ½ d'un point sur deux accordés pour cet item.

Les prairies et les pâturages sont bons et exempts de mauvaises herbes, de même que la culture sarclée.

La maison est bonne et bien adaptée aux besoins de la famille ; les granges, les étables, les écuries, la bergerie la porcherie, le hangar à grain, les remises à voitures et à bois sont tous en bon ordre.

Les instruments d'agriculture sont suffisants, d'une bonne qualité et bien entretenus.

Pour la conservation et augmentation des fumiers, nous lui déduisons 1 point sur 5 d'alloués, parce qu'il n'est pas abrité.

L'ordre général est bon.

La comptabilité n'est pas parfaite ; sur cet item, nous avons retranché 1 point sur 3 d'alloués.

Nous avons été particulièrement frappés de l'excellent usage qu'on a fait des pierres ramassées dans les champs, avec lesquelles on a construit des fondations sous toutes les bâtisses, relevés les chemins conduisant aux granges, et fait quelques murs sur terre. M. Caron aura dans quelques années une forte belle sucrerie ; il entaille maintenant 1,000 jeunes étables, et dans quelques années il pourra en entailler 3,000. Il a partout de l'abri dans ses champs ainsi que de l'eau pour ses animaux.

Voici la liste du bétail : 1 étalon normand, 1 jument poulinière, 4 chevaux de travail, 1 poulain de 3 ans et 1 d'un an. Un taureau Jersey, 18 vaches laitières croisées, 2 animaux de boucherie, 11 veaux de l'année, 1 bélier Shropshire, 13 brebis croisées et 11 jeunes agneaux.

M. Caron a cette année, sur sa ferme, 15 arpents en blé, 6 en orge, 30 en avoine, 3 en pois, ½ en fèves, ½ en choux de siam, 1 perche en carottes rouges, ½ en chou, 4½ en patates, 2,000 pieds de poireaux, 100 pieds de céleri, 30 arpents en prairie, 84 en pâturage, 1 en verger et 1 jardin de 65 sur 76 pieds.

Le nombre de points accordés à M. Caron, soit 85.60, lui donne droit à la médaille d'argent ainsi qu'au diplôme de très grand mérite.

No 14.—ALPHONSE SIROIS.

Nous avons visité, le 20 août, la ferme de M. Alphonse Sirois, de Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, de la cantonance de 78 arpents dont 60 sont labourables, 11 en bois et 3½ en verger. Le sol est de glaise grasse.

Voici le système de M. Sirois : Première année, blé ou avoine. Deuxième année, avoine, sur la partie qu'il est pour laisser en pacage, il sème de l'avoine avec graine fourragère. Il met de l'engrais en couverture là où il en a le plus besoin. Troisième année, il sème de l'orge avec graine fourragère et engrais enfoui pour laisser en prairie. Il fauche 6 à 8 ans et pacage 2 ans. La division de cette terre est bonne.

Les champs sont en ordre et exempts de mauvaises herbes, cependant nous avons retranché sur cette item 25/100 de points parce que nous avons vu le laitron des champs parmi son blé.

La maison est bien adaptée sous tous les rapports. La grange, l'étable, l'écurie, la bergerie, la porcherie, et le poulailler sont bien commodes et propres aux besoins de la ferme.

L'outillage est assez complet, d'une bonne qualité et en bon ordre.

Pour conservation et augmentation des fumiers, vu qu'il n'est pas abrité, nous avons retranché 1 point.

L'ordre général est bon.

La comptabilité serait parfaite si on faisait chaque année l'inventaire des animaux et des instruments d'agriculture &c., &c.; sur cette item, nous avons retranché le quart d'un point.

Feu M. Joseph Sirois avec son fils, ont fait tous deux les améliorations foncières qu'il y a sur cette terre, telles que murs en pierre et un grand nombre de roches qu'il a calées et qui représentent environ 10,000 voyages, de même que tous les fossés &c., &c.

M. Sirois a fait cette année, avec 700 étables, 600 lbs, de sucre, 200 jeunes étables ont été plantés sur un terrain inculte, d'un arpent de la maison un pied d'un rocher, avant peu elles pourront être entaillées.

Mr. Sirois charrioit chaque année environ 200 voyages de terre forte sur de la terre noire comme amendement.

Le bétail se composait de 3 juments poulinières, 1 taureau Durham d'élevage de 2 ans, 1 veau de l'année ; 1 bélier Shropshire, 11 brebis et 14 agneaux croisés.

La récolte était comme suit : 9 arpents en blé, 5 en avoine, 6½ en mélange d'avoine et de blé, ½ pour grain de mil, 3½ en pommes de terre, 20 en prairie, 17 en pâturage, ½ en verger, 1 jardin de 60 sur 60 pieds.

Nous avons accordé à M. Alphonse Sirois 85.55 points qui lui donnent droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 15.—DAV. M. CATHART.

Le 9 août 1892, nous avons fait la visite de la ferme de Mr. David M. Cathart, canton Linière, comté de Beauce, contenant 360 acres dont 150 sont labourables et 210 en forêt.

Le système de rotation suivi par M. Cathart est parfait, le voici : Première année, avoine et pois. Deuxième année, patates et autres racines, sarrasin avec engrais enfoui. Troisième année, blé avec graine fourragère. Il fauche de 4 à 6 ans et pacage de 4 à 5 ans. Il arrive quelquefois qu'il met le fumier de sa cour en couverture, l'été sur ses prairies après les foins.

La division de la terre de même que les clôtures sont bonnes.

Quant à la destruction des mauvaises herbes, nous ne lui avons accordé que 2 points sur 3 d'alloués, parce qu'il y a un peu de marguerites.

La maison, de même que les autres bâtisses de la ferme sont bonnes.

Les outils sont en bon état, mais il en manque quelques-uns.

Quant à la conservation et l'augmentation des fumiers, nous avons été 1 point parce que son fumier n'est pas abrité.

L'ordre général est bon partout ; nous lui avons accordé tous les points pour cet item.

La comptabilité est incomplète ; il ne tient pas d'inventaire de ses animaux ni de ses instruments d'agriculture ; pour cela nous lui avons été un point.

Pour l'épierrement et l'utilisation des pierres, nous lui avons accordé 6 points. Outre l'engrais produit sur sa ferme, M. Cathart a acheté 600 livres de superphosphate.

Quant au bétail, il est bon : il consiste en 1 jument poulinière, 2 chevaux de travail, 1 poulain de 3 ans, 1 taureau, 9 vaches laitières, 2 animaux de boucherie, 2 animaux d'élevage de 2 ans, et 5 d'un an, 23 agneaux et 20 brebis.

M. Cathart a cette année sur sa ferme, 2 acres en blé, 20 en avoine, 1 en pois, ½ en sarrasin japonais, 3 en pommes de terre, 60 en prairie, 63 en pâturage, ½ en verger, 1 en jardin.

Nous avons alloué 85.55 points à M. Cathart, ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 16.—H. W. FRENCH.

Le 2 septembre dernier, nous visitâmes la ferme de M. H. W. French, de Trois-Pistoles; elle est de la contenance de 210 arpents dont 150 sont labourables et 60 en bois. Le sol est généralement sablonneux et, dans quelques endroits, la glaise est mêlée avec le sable.

Voici le système de M. French: Première année, blé, avoine, avec graine fourragère et engrais enfoui sur les $\frac{3}{4}$ du terrain labouré. Il fauche 5 à 6 ans et il met du varech en couverture sur l'autre quart. Les terres légères sont semées en pommes de terre, avec fumier et varech mêlés ensemble. Deuxième année, blé avec graine fourragère, 1 gallon de mil et 8 lbs de trèfle à l'arpent. Il ne fauche qu'une année sur les terres légères et ensuite il pacage 5 à 6 ans. Il met beaucoup de varech en couverture; cependant une partie ne reçoit pas d'engrais suffisamment, et nous lui avons retranché le quart d'un point.

La ferme est bien divisée et les clôtures sont bonnes.

Nous avons trouvé un bien petit nombre de mauvaises herbes.

La maison d'habitation est très bonne sous tous les rapports. Les étables sont très satisfaisantes et arrangées de manière à faciliter l'ouvrage et le soin du bétail. L'écurie des chevaux est bien disposée spacieuse et bien éclairée. Le poulailler, la bergerie, la porcherie, sont bien adaptés à ses besoins.

Les instruments d'agriculture sont très satisfaisants: nous lui avons alloué le maximum des points.

Le fumier est conservé avec soin sous un abri.

L'ordre général est bon partout, excepté pour les clôtures pour lesquelles nous avons déduit un quart de point. La comptabilité n'est pas tout à fait parfaite, nous avons alloué pour cela $2\frac{3}{4}$ points sur le maximum de 3.

Nous avons accordé tous les points pour la quantité énorme de pierres employées pour les murs et les drains, les fossés et rigoles, l'amendement du sol, les engrais verts, les abris et l'eau pour les animaux dans les pâturages.

Le bétail se compose de 2 juments poulinières, 3 chevaux de travail, 2 poulains de 3 ans, 1 de 2 ans et 1 de l'année, 1 taureau, 13 vaches à lait, 2 animaux de boucherie, 4 d'élevage, de 2 ans, 3 d'un an, et 3 de l'année, 1 bélier Shropshire, 3 brebis et 2 agneaux.

Nous avons trouvé cette année, sur cette ferme, 15 arpents en blé, $\frac{1}{2}$ en orge, 15 en avoine, 8 en lentille, 3 en mélange d'avoine et de seigle, 5 en pommes de terre, 30 en prairie, 76 en pâturage et un jardin d'un arpent.

Nous avons accordé à M. French 85.50, ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 17.—ELZÉAR GAGNON.

Le 5 septembre 1892, nous avons fait la visite de la ferme de M. Elzéar Gagnon, Saint Fabien, comté de Rimouski; cette terre a une superficie de 100 arpents.

Voici le système de M. Gagnon: Première année, blé, avoine. Deuxième année, où était le blé, il met de l'avoine, et où était l'avoine il met du blé, ou des pois avec graine fourragère, et quelquefois des patates avec engrais enfoui, excepté sur la prairie où il ne sème pas de patates. Il fauche de 3 à 5 ans et pacage de 3 à 6 ans. Il engraisse tous les ans 7 à 8 arpents, comprenant $4\frac{1}{2}$ qu'il met en patates. Une partie du terrain qu'il sème se trouve à ne pas recevoir d'engrais, c'est pourquoi nous lui avons retranché 1 point sur les 4.

La division de la ferme ainsi que les clôtures sont parfaites, ces dernières étaient composées en grande partie de

murs en pierre très bien construits.

Quoique la ferme de M. Gagnon soit difficile à tenir en bon ordre, il porte beaucoup d'attention à la destruction des mauvaises herbes, et pour cet item nous lui accordons le total des points.

La maison d'habitation est bien bonne et surtout sa grange qui est un modèle de grange. Nous avons rencontré, dans la personne de M. Gagnon, un homme intelligent et très adroit, c'est lui-même qui a fait cette magnifique grange contenant écurie, étable, bergerie, cave à fumier, etc., etc., si ingénieusement faits.

Les instruments aratoires, quoiqu'en bon ordre, n'étaient pas en nombre suffisant et nous lui déduisons 1 point sur cet item.

Quant au soin et à la conservation du fumier, nous lui accordons le maximum, soit 5 points, de même que pour l'ordre général qui régnait dans chaque département de cette ferme.

Quant à la comptabilité, nous n'avons pu accorder qu'un demi point, pour ses notes de mémoire. Nous avons été particulièrement frappés de l'excellent usage qu'on a fait des pierres ramassées dans les champs, avec lesquelles on a construit des fondations sous toutes les bâtisses, 2 magnifiques caveaux pour les patates outre les murs qui servent en clôtures. Nous avons trouvé les fossés bien nettoyés et en nombre suffisant.

Le bétail en partie canadien consiste en un étalon, 1 jument poulinière, 3 chevaux de travail, 1 taureau canadien enregistré, 11 vaches laitières dont 6 pur sang enregistrées, 3 animaux de boucherie, 3 d'élevage de 2 ans, 1 de l'année, 1 bélier, 15 brebis et 15 jeunes, de races croisées.

Nous avons trouvé sur cette ferme: 8 arpents en blé, $\frac{3}{4}$ en orge, 7 en avoine, $\frac{1}{2}$ en pois, 1 en mélange de pois et seigle, 1 en mélange de pois et avoine, $\frac{1}{2}$ en lin, $4\frac{1}{2}$ en pommes de terre, 20 en prairie et 44 en pâturage, 1 jardin de 80 sur 90 pieds.

Vu le nombre de points 85.20, M. Gagnon a droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 18.—DAME VEUVE A. GAGNON.

Le 6 septembre dernier, nous avons fait la visite de la ferme de dame veuve Adolphe Gagnon, de la paroisse de St-Fabien, comté de Rimouski, de la contenance de 120 arpents, dont 100 arpents sont labourables, 7 non labourables et treize en forêt.

Voici le système de culture de madame Gagnon: Première année, avoine, pois, mélange de pois et d'avoine, mélange de seigle, de pois et d'avoine. 2ème, à la place de l'avoine, elle sème de la goudriole de pois et d'avoine, elle met du blé ou du seigle où étaient l'avoine, le seigle, l'avoine et les pois ensemble; dans les terres sèches, elle met du seigle, elle sème aussi des patates pendant 3 à 4 ans à la même place, la première année elle met du fumier et, les trois autres années, elle met du poisson comme engrais, le tout avec graines fourragères. Elle engraisse environ 5 arpents sans compter le terrain des patates. Il y a environ dix arpents qui sont labourés et ne reçoivent pas d'engrais, si ce n'est que plus tard. Elle laisse en prairie de 5 à 6 ans et en pacage aussi 5 à 6 ans. Le système est défectueux en ce que madame Gagnon n'engraille pas tout le terrain qu'elle labouré, et nous lui déduisons 1 point en conséquence.

La division est parfaite et les clôtures sont bonnes.

Les prairies et les pâturages sont bons et exempts de mauvaises herbes.

La maison est bonne et bien adaptée aux besoins de sa famille. La grange de forme octogonale, qui comprend, l'étable, l'écurie, la bergerie, la cham-

bre à harnais et cave à fumier, est certainement la plus complète que nous ayons rencontrée sous tous les rapports. Le déchargement du foin et du grain se fait du faite avec la plus grande facilité et vitesse que l'on puisse désirer; enfin c'est encore une grange modèle, qui est la 3ème que nous mentionnons dans la paroisse de Saint-Fabien (Gravures, pages 29 et 31).

Le révérend M. Audet curé de cette paroisse a bien voulu, à ma demande, me donner la description de cette grange, de même que quelques renseignements sur l'établissement de la fromagerie et son fonctionnement qui a toujours été sous sa direction. Voici d'abord la description de la grange par le révérend M. Audet, de même que le plan qui l'accompagne. " Cette grange se compose de deux octogones réguliers et concentriques. Le premier a vingt-cinq pieds de diamètre et le second 64 pieds, ce dernier est en bas côté sur sept faces et sur le devant il est en pignon. Dans ce pignon se trouvent deux portes pour l'étable en bas; les portes de la batterie sont au-dessus de l'étable avec un pont incliné pour y arriver, et au-dessus des portes de la batterie d'autres portes et un autre pont incliné pour arriver à une plateforme octogonale de 25 pieds placée dans le comble et d'où l'on décharge le fourrage tout à l'entour. L'étable située au centre a 64 pieds de profondeur sur 25 pieds de largeur, avec passage au centre et de chaque côté à la tête des animaux, dans toute la profondeur. Une double rangée de trappes, derrière les animaux, laisse tomber le fumier dans la cave. Les cabinets où l'on prend le fourrage se trouvent à la tête des animaux de chaque côté. Il y a une cave à fumier sous l'étable avec ventilateurs partant de la cave et de l'étable."

" L'avantage qui se trouve à ce genre de construction c'est qu'il faut moins de bois et pas de gros morceaux, les plus longs n'ayant que 20 pieds, et la bâtisse n'offre pas de grandes surfaces au vent et la charge repose sur le sol. L'entrée des fourrages est bien plus facile, et ils se trouvent concentrés autour des animaux. La plateforme de 25 pieds octogonale dans le comble permettrait d'y placer un manège pour faire mouvoir un moulin à battre, un coupe-paille, etc., etc."

Un mot au sujet de la fromagerie: Notre fromagerie a été établie en 1882 par une société de 14 cultivateurs de la paroisse. J'ai contribué beaucoup à l'établissement et à la direction, les premières années. C'est encore moi qui m'occupe de la vente du fromage et de la distribution de l'argent aux patrons. Je crois que depuis l'établissement de la fromagerie, le nombre des vaches a doublé et leur produit a plus que triplé. Les patrons ne paient que 15^{cts} sur le prix de vente pour les frais de fabrication. Les premières années nous ne faisons qu'environ 50,000 lbs et cette année nous avons fait 114,600 lbs sans avoir plus de patrons."

Les instruments d'agriculture sont suffisants, d'une bonne qualité et en bon ordre.

Conservation et augmentation des fumiers parfaits; nous allouons le maximum des points.

Ordre général, bon.

Madame Gagnon ne tient pas de comptabilité. Améliorations foncières très satisfaisantes comme on le verra par le nombre de points que nous avons alloués. Quant au bétail, Madame Gagnon a sur sa ferme 1 jument poulinière, 3 chevaux de travail, un poulain d'un an, un taureau Ayrshire, 21 vaches laitières

dont 4 pure Ayrshire, 1 animal de boucherie de 2 ans, 3 de l'année, un bélier Shropshire, 13 brebis croisées et dix-huit jeunes.

Madame Gagnon a, cette année, sur sa ferme 3 arpents en blé, $\frac{1}{2}$ en orge, 15 en avoine, 1 en seigle, 4 en avoine et seigle, 8 en avoine et pois, $\frac{1}{2}$ en choux, 3 en pommes de terre, $4\frac{1}{2}$ en prairie, 67 en pâturage, $\frac{1}{2}$ en fourrage vert, un jardin de 35 x 70 pieds.

Le nombre de points accordés à madame Gagnon 85.15, lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 19.—LOUIS KIROUACK.

Le 18 août dernier, nous avons fait la visite de la ferme de M. Louis Kirouack de Warwick, comté d'Arthabaska; cette terre contient 300 arpents, dont 196 sont labourables, 100 en forêt, 4 en verger.

Son système de rotation est comme suit: Première année, après prairie, blé, avoine; après pacage, pois, et goudriole de pois et d'avoine, avec graine fourragère, quelquefois patates sur prairie. Deuxième année, patates, blé d'inde, avec engrais enfoui. Troisième année, blé avec graine fourragère. Il laisse en prairie de 4 à 10 ans, aussi longtemps que le foin est beau et pacage 4 ans. Il engraisse 12 à 15 arpents par année; une partie ne reçoit de l'engrais que plus tard. Quant à son système de rotation, nous approuvons la manière dont il fait succéder une culture à l'autre, mais nous trouvons qu'il met trop de terre à la charue pour l'engrais qu'il a, c'est pourquoi nous lui avons ôté un point sur les 4.

Ses champs ne sont pas assez divisés, nous lui avons retranché un point sur cet item. Les clôtures sont très bonnes et de bons matériaux.

Il n'y a pas de mauvaises herbes sur sa ferme.

La maison est bien appropriée aux besoins d'un cultivateur. Les bâtisses sont excellentes, granges, étables, écuries, étant parfaitement adaptées à tous les besoins et au fonctionnement économique.

Les instruments aratoires sont en nombre suffisant et bien tenus.

La manière d'augmenter et de conserver son fumier est bonne.

Ordre général, bon. Quant à la comptabilité, nous n'avons pu accorder qu'un demi-point pour ses notes de mémoire.

Améliorations foncières satisfaisantes, comme on le verra par le nombre de points que nous avons alloués.

Le bétail se compose de: 1 jument poulinière, 3 chevaux de travail, 3 poulains de 3 ans, 2 de 2 ans et 1 d'un an; 1 taureau, 23 vaches laitières, 2 paires de bœufs de travail, 8 autres plus jeunes, 12 taures d'un an à 2 ans et 10 veaux de l'année; 1 bélier, 28 brebis et 23 agneaux.

La récolte était comme suit: 8 arpents en blé, $1\frac{1}{2}$ en orge, 40 en avoine, 1 en pois, 10 en mélange d'avoine et de pois, $\frac{1}{2}$ en lin, $2\frac{1}{2}$ en patates, $\frac{1}{2}$ en blé d'inde pour grain, 40 en prairie, 80 en pâturage, 1 en fourrages verts, 4 en verger, 1 jardin de 180 sur 180 pieds.

Nous avons accordé à M. Kirouack 85.10 points qui lui donnent droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

No 20.—T. D. LASSELL.

La ferme de M. Torrance D. Lasell, à Dudswell, Comté de Wolfe, contient 340 arpents, dont 150 en culture, 25 en pâturage, 125 en bois et 40 couverts par l'eau.

Voici le système de rotation, qui est parfait et que suit M. Lasell.

Première année, avoine avec engrais et graine fourragère, une partie en

GRANGE-ÉTABLE DE DME VVE A. GAGNON, A SAINT-FABIEN, RIMOUSKI.

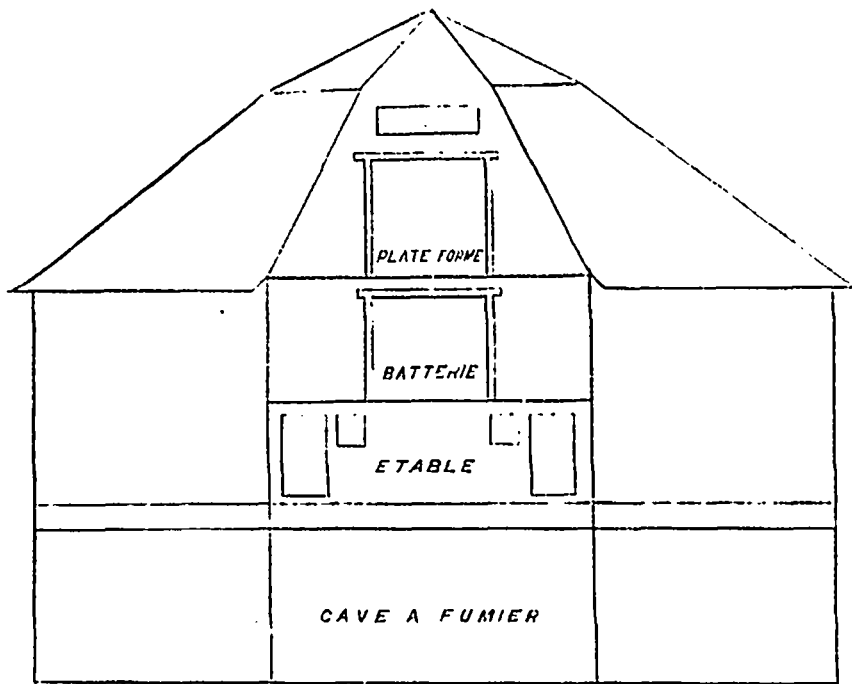


FIG. 1—VUE EXTÉRIEURE, DEVANT.

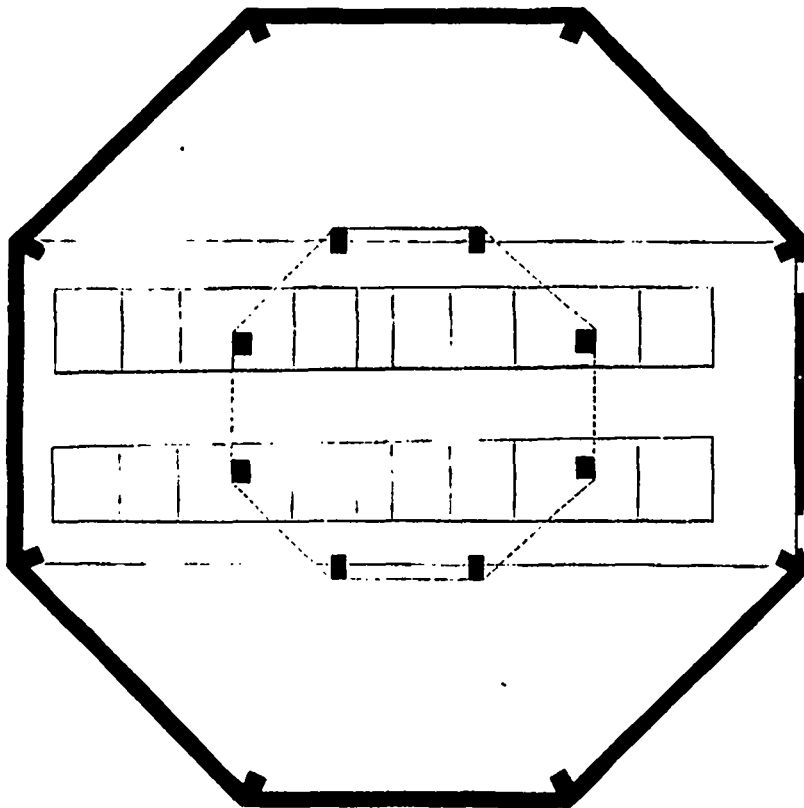


FIG. II—VUE EN PLAN, A LA HAUTEUR DE L'ÉTABLE.

avoine sans engrais. Deuxième année, engrais onfoul, orge, sarrasin avec graine fourragère. Il faucho aussi longtemps que le foin est abondant, de 4 à 7 ans. Il ne pacage pas ses platins de rivière, et où il pacage, il pacage d'un à 3 ans.

La division de cette terre n'est pas parfaite; nous ne lui avons accordé qu'un point et demi sur deux accordés pour cet item.

Les clôtures sont un peu négligées. Il y a pas de mauvaises herbes dans les champs.

La maison est bonne, salubre, et bien adapté aux besoins de la famille. Tous

les bâtiments nécessaires à l'exploitation sont suffisants pour le bétail; un silo nouvellement construit se trouve dans la grange près de l'étable, et nous y avons remarqué un très beau hachepaille.

Les instruments d'agriculture sont en bon ordre, mais pas en nombre suffisant. Nous lui avons accordé 4 points sur cet item.

Nous avons trouvé un peu à redire sur l'ordre général dans les différents départements.

Quant à la comptabilité, nous n'avons pu lui accorder qu'un point.

Améliorations foncières satisfaisan-

tes, comme on le verra par le nombre de points que nous avons alloués pour le nivellement, drainage, chaulage, engrais commerciaux, &c., &c.

Le bétail est très bon et consiste en 2 chevaux de travail, 1 poulain de 3 ans, Morgan, et 1 de 2 ans, Morgan; 2 taureaux, Poll Angus, 3 vaches laitières croisées, Poll Angus et Durham, 35 animaux de boucherie, 3 de 2 ans croisées Angus, 5 d'un an et 6 veaux de l'année.

M. Lasell a cette année, sur sa ferme, 3½ arpents en orge, 13 en avoine, 3 en mélange de pois et d'avoine, ½ en fèves, 1 en choux de siam, ½ en patates, 1½ de

blé d'inde pour ensilage, 62 en prairie, 60 en pâturage et un jardin de 60 pieds carrés. Nous accordons à M. Lasell 85.05 points, ce qui lui donne droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite.

PREMIER CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS.

Ce premier congrès, qui s'est réuni à Québec les 24, 25 et 26 janvier dernier, a été un grand succès et forme époque dans l'histoire de notre agriculture nationale.

Tout en regrettant de ne pouvoir, faute d'espace, donner à nos lecteurs un résumé complet des séances, nous sommes heureux de pouvoir publier ci-après les excellentes remarques et les conseils judicieux que M. A. Dupuis a présentés à ce sujet, dans une lettre adressée au "Chronicle," de Québec:

"La province de Québec a raison de s'enorgueillir du succès remarquable obtenu à la réunion des cultivateurs et de tous ceux qui s'intéressent aux différentes branches de l'agriculture, lors du premier Congrès des Cultivateurs à Québec.

Le gouvernement a bien fait d'aider la Société d'Industrie Laitière à organiser ce congrès et d'y inviter les autorités les plus marquantes en matière agricole tant au point de vue de la science que de la pratique.

Le professeur Robertson et les hommes de cette trempe que nous avons entendus, nous ont donné de véritables jouissances. Ce qui a été dit sur le soin du lait et du meilleur mode de fabrication de beurre et de fromage de choix en vue d'exportation, était donné d'une manière claire et exacte. M. Robertson, lors de son récent voyage en Angleterre, a démontré aux importateurs de fromage que la province de Québec produisait un article de premier choix et il les informa que si des mauvais fromages avait été exportés autrefois, nous étions à prendre des mesures pour empêcher toutes telles exportations de la province à l'avenir. Personne n'aurait d'emploi dans une fabrique de beurre ou de fromage sans avoir obtenu un certificat de première classe et avoir subi ses examens à la nouvelle école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe.

La conférence de M. J. de L. Taché sur le même sujet, a été des plus pratiques.

L'honorable M. H. G. Joly de Lotbinière, que l'on trouve toujours au premier rang parmi ceux qui s'intéressent au progrès de l'agriculture dans cette province, a suivi le congrès avec cette grande attention. Il donna une excellente conférence sur l'arboriculture forestière, le moyen de produire des arbres de grain, et il montra à son auditoire des échantillons d'une grande valeur, de noyer noir, qu'il a cultivé à la Pointe Platon, près de Québec. Ses excellents avis ont été fort goûtés par tout l'auditoire, qui était considérable.

M. l'abbé Tremblay, M. C. A., et directeur de l'École d'Agriculture de Sainte-Anne, et M. J. J. A. Marsau, M. C. A., et directeur de l'École d'Agriculture de l'Assomption, firent d'excellents discours.

M. l'abbé Montminy, M. J. C. Chapais, Ed. A. Barnard et le Dr Couture nous donnèrent des renseignements d'une grande valeur sur divers sujets de nature à faire prospérer l'agriculture, démontrant la nécessité d'établir des fermes de démonstration, etc., etc. M. Saunders, directeur de la Ferme Expérimentale d'Ottawa donna des détails très précis sur le travail qui

s'opère maintenant dans les cinq fermes expérimentales de la Puissance. L'auditoire était très heureux de voir que cet excellent citoyen avait recouvré sa santé perdue à la suite d'un travail trop ardu. M. Saunders avait été nommé commissaire du Canada à l'Exposition Universelle de Chicago, en sus de son travail de direction aux fermes expérimentales. Cet excès de travail a ruiné sa santé, et il lui a fallu résigner sa charge de commissaire à Chicago.

Ce qu'il nous a dit des exhibits remis dans la Puissance démontre que le Canada occupera, dans la prochaine Exposition Universelle, une position des plus avantageuses.

M. Ayer, le grand exportateur de produits d'industrie laitière, à Montréal, nous montra d'une manière bien claire le chemin parcouru par la province en matière d'industrie laitière, depuis quelques années, et il nous fit voir ce qui nous reste à faire pour obtenir sur le marché anglais le plus haut prix possible pour ces mêmes produits.

M. Fisher, de Knowlton, se distingua d'une manière particulière pendant toute la durée du congrès qu'il présida pour la grande partie, (en l'absence du révérend M. Montminy appelé ailleurs), avec grand talent et impartialité, comme vice-président de la société d'industrie laitière de la province. Le document qu'il nous lut sur le paiement du lait d'après sa richesse fut particulièrement remarqué. Ce mode de paiement est déjà introduit dans nos fabriques de beurre et mérite de le devenir dans les fabriques de fromage.

M. G. A. Gigault, assistant-commissaire de l'agriculture, fut hautement complimenté par le lieutenant-gouverneur à cause de la part si active qu'il avait prise à Ottawa dans la création des fermes expérimentales au Canada, et, d'une manière générale pour ses beaux travaux en rapport avec l'agriculture. Personne ne comprend mieux que lui ce qui est nécessaire dans notre province en vue d'améliorer notre agriculture et faire disparaître les divers défauts dont nous avons eu à souffrir dans le passé.

M. Joseph Boaubien nous donna une excellente conférence sur la culture de la betterave à sucre et fit grand plaisir à son auditoire par ses démonstrations si claires que la production du sucre peut être faite sans appauvrir le sol et au grand profit de notre agriculture, pourvu que tous les déchets de fabrication retournent au sol.

L'état désolant de notre marché aux chevaux dans la province depuis que les Américains ont mis un embargo presque complet à l'exportation de nos chevaux, donne un intérêt tout particulier à la conférence de M. Auzias Turenne et de M. le Dr Couture, qui nous démontrèrent que nous pourrions encore trouver d'excellents marchés à la condition de produire des chevaux de choix qui sont encore fort recherchés et payés au haut prix. Malheureusement, je n'ai pas eu l'avantage d'entendre la discussion qui a eu lieu à ce sujet. Elle est d'une nature très intéressante pour les cultivateurs de la partie est de la province où nos races de chevaux ont été trop mêlées, ce qui diminue infiniment leur valeur dans nos marchés.

M. R. W. Shepherd nous a donné des avis d'une grande valeur en ce qui a trait à l'exportation de nos pommes.

MM. J. C. Chapais et George Moore ont également traité d'une manière très utile la question de la culture des fruits.

Je regrette d'avoir été dans l'impossibilité d'entendre un grand nombre d'intéressants discours qui ont été donnés dans les différentes sections du

Congrès; mais je suis parfaitement convaincu que les promoteurs du Congrès des Cultivateurs ont atteint leur but et que les cultivateurs intelligents ont reçu des leçons à la suite desquelles leurs cultures seront rendues plus profitables par l'adaptation des meilleurs procédés nécessaires à la bonne culture du sol. Tout le monde admet que la plupart des cultivateurs canadiens sont intelligents, économes et instruits. Ils vivent sur des terres qui représentent un capital modique. Cependant, ils élèvent leur famille, leur donnent l'éducation nécessaire et pourvoient à l'établissement de leurs enfants. S'ils sont lents à adopter de nouvelles méthodes, s'ils sont désireux de faire par eux-mêmes des expériences coûteuses ils sont cependant, heureux d'écouter et d'observer ce qui leur est conseillé et surtout ce qui leur est démontré comme particulièrement profitable, et alors, ils s'empresseront de suivre les bons exemples qu'ils auront reçus. Ce qui a empêché un bon nombre de cultivateurs d'adopter ce qu'on est convenu d'appeler "des cultures modèles," c'est le fait que plusieurs amateurs enthousiastes ont complètement manqué de succès dans leurs démonstrations et leurs soi-disant "cultures modèles" qui ont été pour eux ruineuses. De pareils résultats sont évidemment de nature à faire beaucoup plus de mal que de bien. Les cultivateurs ont malheureusement de ces exemples sous les yeux dans plusieurs parties du pays. A l'avenir les formes de démonstrations doivent être dirigées non seulement avec intelligence, mais également avec une grande prudence. Il faut qu'elles démontrent à l'évidence, comment obtenir des récoltes qui coûtent moins cher, du bétail qui donne de meilleur revenu net, des viandes grasses qui coûtent moins cher que celles qu'on obtient généralement chez les cultivateurs. Aussi longtemps que nos fermes de démonstration n'auront pas fait leur preuve, les cultivateurs ne seront guère pressés d'envoyer leurs fils dans nos écoles d'agriculture. Quand à ces dernières, elles rendent service, bien que l'aide qu'on leur accorde n'est pas suffisant pour que le public en obtienne tout ce qu'il en attend. La plupart des collèges d'agriculture ont reçu des Etats-Unis des octrois en terre qui leur ont valu des fondations de \$100,000 à \$400,000 chacun. De plus les différents Etats de l'Union américaine reçoivent du gouvernement fédéral une somme de \$15,000 annuellement pour leurs collèges d'agriculture, en sus de ce que ces Etats fournissent eux-mêmes pour les constructions et le maintien de ces institutions. Les sommes ainsi votées par le gouvernement fédéral des Etats-Unis doivent être appliquées exclusivement à l'enseignement de l'agriculture, des arts mécaniques, de la langue anglaise, des mathématiques, de la physique et des sciences naturelles et d'économie sociale, en ce qui a trait spécialement à l'enseignement de ces industries. Dotés de ces ressources, les directeurs de ces collèges sont en mesure de remplir leur programme. Ils peuvent s'assurer des professeurs de choix dans les différentes branches de sciences agricoles, des agronomes praticiens, qui dirigent les travaux des fermes, aussi bien que des cultivateurs de fruits et des jardiniers pour la bonne direction à donner aux fruits et aux jardins potagers et fruitiers attachés à ces institutions d'enseignement. Les cultivateurs pratiques des Etats-Unis ne craignent point d'envoyer leurs fils à de pareilles institutions, et les résultats sont des plus satisfaisants.

Je suis convaincu que nos écoles d'agriculture dans cette province, devien-

dront bientôt aussi populaires parmi nous que le sont celles des Etats-Unis, si elles sont mises sur un même pied, au moyen d'octrois généreux provenant des gouvernements fédéral et local.

La Ferme de Démonstration de l'Ange Gardien devrait recevoir un octroi généreux, située comme elle l'est, près de la capitale de la Province, laquelle est destinée à devenir un centre de haut enseignement pour toutes les classes du peuple, et il est très désirable de réunir à Québec tous les moyens d'éducation scientifique et pratique, et cette ferme devrait être dotée bientôt d'une excellente école d'agriculture.

Voilà, monsieur le directeur, les observations et réflexions que j'ai faites pendant le premier congrès des cultivateurs.

AUGUSTE DUPUIS.

Village des Aulnais.

(Traduit de l'anglais.)

VOEUX ET RÉSOLUTIONS

ADOPTÉS PAR LE

PREMIER CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Vœu No 1.—LE LIVRE DE LA RACE BOVINE.

Le Congrès des Cultivateurs de la province de Québec :

Considérant que d'après l'art. 1601, paragraphe 11 S. R. P. Q., il est dans les attributions du Conseil d'agriculture de prendre des mesures pour découvrir et faire connaître les meilleures vaches laitières de la province, soit au moyen d'épreuves individuelles, soit au moyen de concours généraux;

Considérant que le Congrès International d'agriculture tenu à La Haye, en 1891, a émis le vœu que les règlements qui régissent les concours de vaches laitières soient modifiés de manière à mettre les juges en état de tenir compte, autant que possible, tant des qualités zootechniques, que de la quantité et de la qualité du lait produit par chaque animal.

Approuve le vœu ci-dessus mentionné et recommande à chaque association agricole de tenir un livre qu'on appellerait: "Le livre de la race bovine," dans lequel seraient mentionnées les qualités prédominantes de chaque animal primé et en particulier la quantité et la qualité du lait produit par les vaches laitières. Pour obtenir les détails en dernier lieu mentionnés, les inspecteurs de syndicats de fromageries et de beurrieres pourraient être autorisés à fournir leur concours aux associations agricoles.

Ce livre donnerait plus de valeur aux produits et serait d'une grande utilité lors des concours, lorsqu'il s'agirait de primer de jeunes animaux dont la valeur dépend surtout des qualités de leurs parents et ascendants. Il devra, dans des colonnes séparées, indiquer si l'animal est de race pure; à quelle race il appartient; le numéro d'ordre de l'enregistrement pour les animaux de race pure; le nom du propriétaire de l'animal; le nom du père et de la mère de l'animal ainsi que le nom de leur propriétaire; si c'est une vache laitière, la qualité et la quantité du lait qu'elle produit.

Vœu No 2.—CONCOURS ET EXPOSITIONS

Vu l'art. 1601 des S. R. P. Q.

Considérant que le système actuel, suivi dans les concours ou expositions tenus sous les auspices des sociétés d'agriculture et autres, est défectueux et ne produit pas les résultats qu'on est en droit d'attendre, au point de

vue surtout de la diffusion des connaissances agricoles.

Emet le vœu que le Conseil d'Agriculture fasse amender les règlements de ces concours ou expositions.

Et recommande que tout exposant, apportant un objet ou amenant un animal au concours, soit tenu, autant que possible, de donner sur un carton accompagnant cet objet ou cet animal, quelques notes succinctes sur sa provenance, ses qualités, etc., dans la forme à prescrire par le Conseil d'Agriculture.

Vœu No 3.—CHAMPS DE DÉMONSTRATION.

Vu l'art. 1600 des S. R. de la P. Q.

Considérant le vœu émis par le Congrès International d'Agriculture de La Haye, dans les termes suivants:

"Le Congrès International émet le vœu qu'on développe dans chaque pays autant que possible les champs d'essai ou d'expérience et les champs de démonstration.

"Les champs d'essai sont destinés à faire des recherches; les champs de démonstration servent à divulguer les résultats obtenus et bien établis.

"Approuve le vœu ci-dessus et recommande aux associations agricoles de la Province de Québec de prendre au plus vite les moyens nécessaires pour que, dans le ressort de chacune d'elles par leurs soins, à leurs frais et sous leur direction, il soit établi un ou plusieurs de ces petits champs de démonstration.

Vœu No 4.—ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES.

Vu l'article 1600-14 des S. R. P. Q.

Considérant le vœu émis par le Congrès International d'Agriculture de La Haye, dans les termes suivants:

"L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une façon simple, précise et appropriée aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les plus élémentaires sur la vie des plantes, sur les insectes, les oiseaux, sur leur rôle dans la nature. Il doit être donné sous forme de leçon et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à obtenir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades, il doit montrer aux enfants tout ce qu'il y a d'intéressant dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la profession agricole."

"Dans les écoles primaires, supérieures, l'enseignement agricole doit revêtir la forme d'un cours complet avec programme approprié au lieu, à la nature et à l'âge des élèves appelés à le recevoir."

Approuve le vœu ci-dessus et recommande au Conseil d'Agriculture de s'entendre avec M. le Surintendant de l'Instruction Publique pour que les programmes d'enseignement, dans nos écoles primaires rurales et nos écoles normales, soit modifié dans le sens indiqué par le vœu qui précède.

Vœu No 5.—CHAIRE D'AGRICULTURE DANS NOS UNIVERSITÉS.

Que pour élever la carrière agricole au rang des autres professions, il est urgent de créer dans nos universités une Chaire d'Agriculture en rapport avec l'enseignement vétérinaire et scientifique qui s'y donne déjà. Cet enseignement devant être couronné par un diplôme de capacité obtenu après un examen sérieux en présence des autorités compétentes; le titulaire de cette chaire devant être nommé par l'Honorable Ministre de l'Agriculture.

Vœu No 6.—ALMANACH AGRICOLE.

Considérant que parmi les moyens choisis par les grandes sociétés agri-

GRANGE ÉTABLE DE MME VVE A. GAGNON A ST-FABIEN, RIMOUSKI.

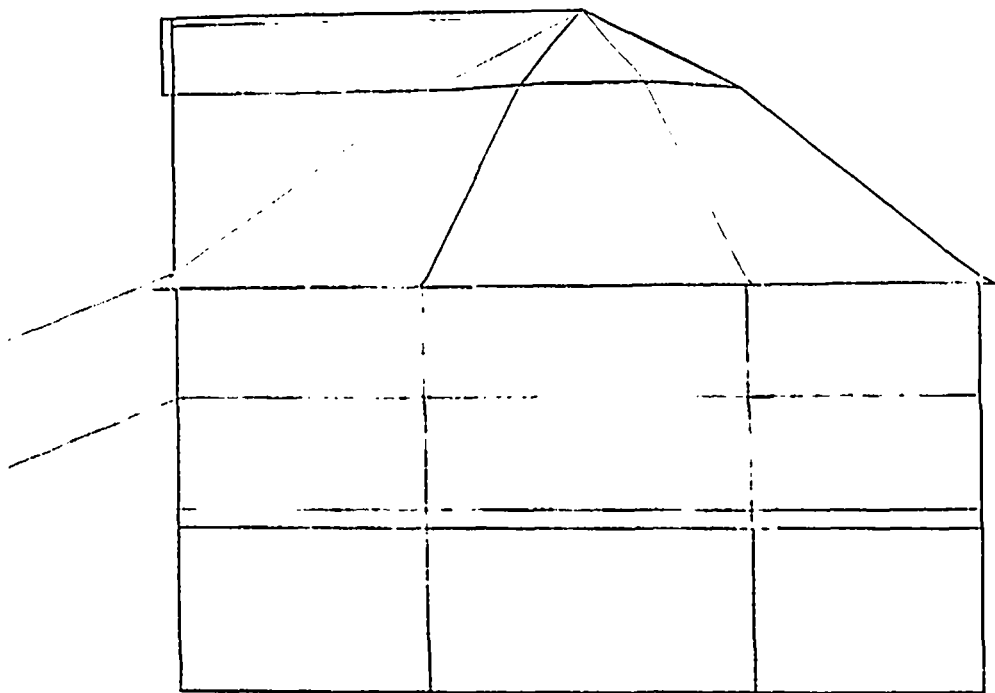


FIG. III.—VUE EXTERIEURE, DE COTÉ.

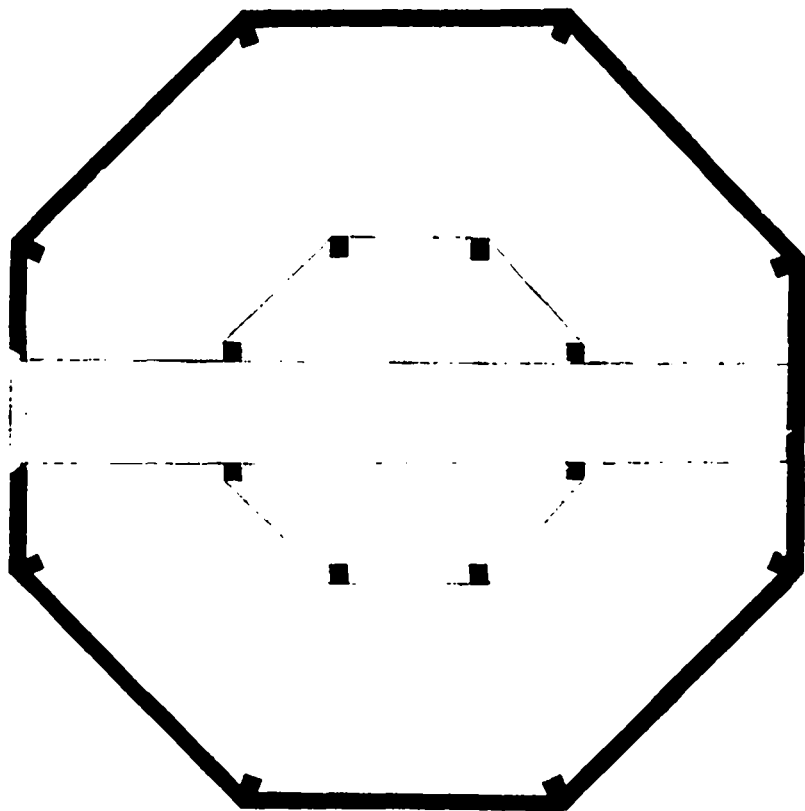


FIG. IV.—VUE EN PLAN, A LA HAUTEUR DES COMBLES.

coles étrangères pour vulgariser la science agricole chez les cultivateurs, l'un des plus efficaces a été celui de distribuer des almanachs populaires, contenant des données concises, claires et sûres sur toutes les branches de l'agriculture avec indication des travaux à faire chaque mois.

Emet le vœu qu'un semblable almanach soit à l'avenir rédigé chaque année, publié et distribué sous les auspices du Conseil d'Agriculture de cette province.

Vœu No. 7.—FORMATION D'ASSOCIATIONS AGRICOLES.

Considérant que les cultivateurs de la Province de Québec ayant à lutter sur les marchés étrangers, demandent avec raison, afin de pouvoir supporter cette concurrence avec avantage, d'être renseignés sur les besoins de ces marchés, sur les méthodes de culture les plus perfectionnées, ainsi que sur les procédés à suivre pour produire économiquement des articles d'une qualité propre à commander des prix rémunérateurs.

nérateurs.

Considérant que les travailleurs des villes ont leurs écoles du soir ainsi que des écoles établies sous le contrôle du Conseil des Arts et Métiers et qu'il serait juste d'accorder, aux habitants des campagnes, des associations leur permettant de se réunir et de s'instruire sur tout ce qui regarde leur importante profession.

Attendu que reconnaissant l'utilité et la nécessité de la diffusion des connaissances agricoles, les législateurs ont décrété par l'article 1640 des S. R.

P. Q. que les sociétés d'agriculture doivent encourager l'amélioration de l'agriculture :

1o. En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée;

2o. En encourageant la circulation des Journaux d'Agriculture;

3o. En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratiques agricoles;

Vu que le Conseil d'Agriculture a recommandé, en l'année 1886, l'utilité de ces conventions agricoles, et en vertu de l'article 1601-16, a prescrit aux membres des sociétés d'agriculture, de tenir, au moins deux fois par année, des assemblées de paroisse ou de canton, convoquées et présidées par le plus ancien directeur en office de la paroisse ou du canton.

Emet le vœu que le Gouvernement de cette province fasse amender la loi d'Agriculture, de manière à pouvoir donner, à la classe agricole, des associations plus propres que celles actuellement existantes à favoriser la diffusion des connaissances pratiques et nécessaires aujourd'hui, et les réunions plus fréquentes et plus fructueuses, pour traiter entre eux de leurs intérêts professionnels, et ce, sans abolir les sociétés d'agriculture.

Vœu No 8.—JOURNAL D'AGRICULTURE.

Ayant appris que le Gouvernement doit augmenter le format du *Journal d'Agriculture* :

Emet le vœu que ce journal soit publié au moins deux fois par mois dans son ancien format.

Vœu No 9.—BULLETS DE LA FERME EXPERIMENTALE.

Attendu l'importance pratique du travail expérimental qui se fait à la ferme centrale d'Ottawa.

Emet le vœu que chaque cercle agricole demande à la ferme expérimentale l'envoi de ses bulletins à son président et à son secrétaire, pour qu'il en soit donné communication régulière et assidue aux membres du cercle et qu'ils soient exposés à leur étude et à leur considération attentive.

Vœu No 10.—VISITES A LA FERME EXPERIMENTALE.

Attendu l'importance de rendre l'accès de la ferme expérimentale d'Ottawa facile à toutes les bourses, et de donner au public des occasions fréquentes de visiter cette belle institution;

Emet le vœu que le Ministre de l'Agriculture, à Ottawa, facilite l'organisation de trains spéciaux pour visiter la ferme expérimentale aux époques les plus favorables de la saison d'été.

Vœu No 11.—ELEVAGE DES VOLAILLES ET ENGRAISSEMENT DES PORCS.

Attendu que, vu l'importance des marchés qui nous sont ouverts, l'élevage des volailles et la production des œufs, l'élevage et l'engraissement des porcs offrent un des moyens les plus profitables d'utiliser les résidus de la fabrication du beurre et du fromage, des grains et fourrages de qualité inférieure de la ferme;

Emet le vœu (1) que l'attention de nos cultivateurs se porte de ce côté pour donner à ces branches de l'exploitation d'une ferme la place proportionnelle à notre industrie laitière qu'elles doivent avoir.

(1) En émettant ce vœu le congrès attire l'attention des cultivateurs sur le danger qu'il y a d'employer, à la reproduction, des animaux trop proches parents entre eux.

Vœu No 12.—ENCOURAGEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE CHEZ LES COLONS.

Considérant 10.—Qu'il est universellement admis : que l'industrie laitière a été le salut de l'agriculture dans notre province ;

Que la Colonisation est une œuvre vitale pour la population de cette province ;

20.—Et que l'industrie laitière doit être particulièrement encouragée chez les colons par compensation de ce que leur éloignement des centres les empêche de participer aux avantages des octrois du gouvernement accordés exclusivement pour l'encouragement de l'Agriculture proprement dite.

Emet le vœu que la loi de Colonisation soit amendée pour accorder à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation une certaine discrétion en vue de lui permettre dans une certaine proportion, l'emploi des deniers que l'on met à sa disposition, chaque année, pour les fins de la Colonisation, dans le but d'aider le développement de l'industrie laitière dans les colonies nouvelles du pays.

Vœu No 13.—AÉRATION DU LAIT.

Attendu que l'amélioration rapide et complète de notre industrie laitière ne peut s'opérer que si le lait est fourni aux fabriques dans les conditions de propreté et de soins nécessaires, prescrites par les autorités en ces matières.

Emet le vœu que les patrons de fromageries et beurrieres adoptent immédiatement l'usage des appareils spéciaux pour aérer le lait après chaque-traité.

Vœu No 14.—SYNDICATS D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Attendu les résultats considérables obtenus par l'organisation des syndicats de beurrieres et fromageries.

Attendu la nécessité pour cette province de continuer les progrès considérables faits dans l'industrie laitière, progrès qui nous conduiront à la tête du marché des produits laitiers, grâce à la richesse et aux qualités spéciales du lait de cette province ;

Emet le vœu que toutes les fromageries et beurrieres de cette province se fassent un devoir d'appartenir aux syndicats existant dans leurs régions respectives, et de contribuer à la création de syndicats dans les régions où il n'en existe pas.

Vœu No 15.—INDUSTRIE LAITIÈRE—GRANDES FABRIQUES.

Vu l'article 1600 des S. R. de la P. de Q.

Considérant le vœu émis par le Congrès International d'Agriculture de La Haye, dans les termes suivants :

"L'industrie laitière ne peut répondre à l'exigence d'uniformité de produit que par la production en grand dans des fabriques.

"Plus les fabriques seront grandes, plus elles répondront à cette exigence."

Considérant de plus que la multiplicité des petites fabriques dans la province menace sérieusement de compromettre le succès de notre industrie laitière, à cause de la nécessité de concentrer la fabrication dans des fabriques de grandes quantités de lait, si l'on veut obtenir la qualité, l'uniformité et la quantité suffisante des produits, conditions qui assurent de bons prix.

Approuve le vœu ci-dessus transcrit et recommande au Conseil d'Agriculture de s'entendre avec la Société d'Industrie laitière pour rechercher, dans une modification appropriée des règlements des syndicats de beurrieres et de fromageries, les moyens de conjurer ce danger, laquelle modification pourrait avoir pour but de remplacer

les taux de fabrication uniformes par régions par des taux proportionnels aux quantités de livres reçues ; l'échelle de ces taux devant être fixée par une commission de personnes compétentes.

Vœu No 16.—PAIEMENT DU LAIT SUIVANT SA RICHESSE.

Considérant le vœu émis par le Congrès International d'Agriculture de La Haye, dans les termes ci-après :

"Le Congrès, considérant qu'il est désirable que les livraisons de lait faites aux usines, soient payées en tenant compte tant de la qualité que de la quantité, émet le vœu de voir instituer des prix destinés à récompenser les chercheurs qui auront trouvé un procédé facile pour faire dans les établissements de laiterie, rapidement et exactement, l'analyse, du lait au point de vue de sa richesse."

Considérant en outre que l'appareil Babcock paraît suffire au calcul exact de la valeur du lait, pour assurer aux cultivateurs de la Province de Québec un mode de paiement de leur lait, plus équitable que les modes de répartition jusqu'ici suivis.

Approuve le vœu ci-dessus et recommande au Conseil d'Agriculture et à la Société d'Industrie laitière de prendre les mesures nécessaires, pour que les inspecteurs des syndicats de beurrieres et de fromageries soient chargés, dès la saison prochaine :

10. De faire expérimentalement dans chacune des fabriques de leur syndicat, la démonstration de la supériorité bien reconnue, au point de vue de la justice à rendre aux patrons, de la méthode de paiement du lait suivant sa richesse, établie par le procédé Babcock ;

20. D'expliquer, en toute occasion, aux patrons des fabriques, les avantages inappréciables de cette méthode au point de vue de l'amélioration de la vache laitière.

30. De démontrer, par des essais particuliers du lait de certaines vaches ayant des aptitudes laitières remarquables, la nécessité pour le cultivateur de faire un choix judicieux de chacune des appelées à composer son troupeau.

Vœu No 17.—FROMAGE DE LAIT ÉCRÉMÉ.

Attendu que le Canada doit la réputation de ses produits laitiers sur les marchés étrangers, au caractère honnête de leur fabrication.

Attendu qu'il importe de lui conserver cette réputation sans tache.

Attendu qu'il est dangereux pour cette réputation que du fromage fait de lait particulièrement écrémé soit mis sur le marché sans une indication apparente de sa qualité.

Considérant qu'il est plus juste d'établir pour les fabricants de ce fromage l'obligation de le marquer que de leur permettre de le vendre comme fromage de lait entier ;

Emet le vœu que l'honorable Ministre de l'Agriculture à Ottawa, pendant la session courante du parlement fédéral, soumette aux Chambres une loi édictant l'usage obligatoire d'une marque distinctive à apposer sur tout fromage, fabriqué de lait écrémé dans le Dominion, et sur les emballages où il sera mis, et frappant d'une amende élevée les propriétaires et les fromagers qui fabriqueraient ce fromage et les commerçants qui le vendraient ou le recevraient sans y mettre cette double marque.

Amendement proposé par M. Barnard, en faveur duquel ont seuls voté M. Barnard et Nagant :

"Le Congrès exprime le vœu que cette question des marques de fabrication pour le fromage reste à l'étude afin d'éviter toute injustice.

Vœu No 18.—COMPARTIMENTS RÉFRIGÉRANTS POUR L'EXPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES.

Attendu que l'exportation du beurre et des produits laitiers, des œufs, des fruits, des viandes et des conserves alimentaires en général, ne peut se faire convenablement sur les marchés européens que dans des compartiments réfrigérants à bords des steamers.

Attendu que les efforts individuels faits jusqu'à présent pour établir un commerce régulier dans ce genre de produits avec les marchés d'outre mer se sont heurtés presque invinciblement à cette difficulté.

Attendu qu'il est d'un grand intérêt public d'aider au développement du commerce de ces divers produits, jusqu'à ce que des rapports commerciaux suffisants permettent de laisser ce commerce à ses propres ressources.

Emet le vœu que le Gouvernement fédéral, dans les arrangements qu'il conclura pour l'établissement d'une ligne de steamers rapides, prenne les mesures nécessaires pour obtenir, dans les steamers de ces lignes, un service approprié de compartiments réfrigérants pour l'exportation des beurres et des produits laitiers, des œufs, des viandes abattues et des conserves alimentaires en général.

Vœu No 19.—ENCOURAGEMENT A LA COLONISATION.

Attendu que les colons de la région du Lac St-Jean ici présents regrettent que l'émigration aux Etats-Unis semble continuer ses ravages chez notre population agricole de la province de Québec et qu'ils croient que la législature provinciale devrait faire l'impossible pour diriger vers le Lac St-Jean le surplus de la population des vieilles paroisses du district de Québec et l'empêcher de prendre le chemin de l'étranger.

Emet le vœu que la législature de la Province de Québec soit priée avec instance d'encourager la colonisation par tous les moyens dont le pays peut disposer.

Vœu No 20.—EXHIBITION DU BÉTAIL CANADIEN-FRANÇAIS A CHICAGO.

Attendu les observations faites et les opinions exprimées, tant au cours de ce Congrès qu'antérieurement par diverses personnes et notamment :

10 Madame E. M. Jones de Brockville, dont l'appréciation se lit comme suit :

"Laissez-moi en même temps vous féliciter d'avoir dans le bétail canadien-français de votre province, une des races les plus grandes et les plus profitables qu'il y ait sur la surface de la terre.....

Vous avez dans ces animaux une source de possibilités presque sans limites et je prédis un grand avenir à l'industrie laitière dans la Province de Québec.

20 M. D. M. Macpherson, de Lancaster, Ont., qui, à la question : Quelle est pour vous la plus avantageuse des espèces ou races des vaches laitières ? a répondu dans les termes suivants :

"J'ai consacré à cette question beaucoup de réflexion et d'études, et après plusieurs expériences contradictoires, je suis forcé de reconnaître, qu'une bonne sélection de la vache canadienne bien nourrie et bien soignée, comme devrait toujours l'être la vache laitière, donne les résultats les plus profitables.

"On sait même que, lorsqu'une vache canadienne est bien nourrie et bien soignée, ses exigences alimentaires étant économiques, elle donne sous l'influence de ce bon traitement les

rendement les plus avantageux. Il en est ainsi surtout pour la production du lait.

"Je crois sincèrement qu'il y aurait un bel avenir pour le cultivateur qui entreprendrait la création d'un troupeau de vaches laitières au moyen d'une bonne sélection de vaches canadiennes.

30. M. le professeur Robertson, commissaire de l'industrie laitière pour la Puissance, qui a exposé devant ce congrès les résultats obtenus sur la ferme centrale, dans une expérience faite au point de vue du prix de revient de la viande de boucherie.

Plusieurs lots de bœufs avaient été mis en épreuve parmi lesquels un lot de bœufs canadiens-français. Au point de vue des résultats collectifs en qualité et en quantité, comparativement au coût de la nourriture, le lot de bœufs canadiens a été classé second immédiatement après celui des Durham ; et au point de vue individuel, le bœuf ayant donné le résultat le plus profitable était un bœuf canadien.

Considérant que la race des vaches, appelée race bovine canadienne-française est la seule race d'animaux, qui appartienne spécialement à l'Amérique du Nord et qui offre en même temps le plus d'avantages au point de vue de l'industrie laitière pour un grand nombre de cultivateurs canadiens qu'une requête, signée par 300 cultivateurs de la Province de Québec, a été remise l'automne dernier à l'honorable Commissaire de l'Agriculture, suppliant que la vache canadienne fut envoyée à l'exposition de Chicago.

Emet le vœu que les commissaires chargés de préparer les exhibits pour grande exposition de Chicago, soient priés de prendre les mesures nécessaires pour y exposer un troupeau des meilleurs spécimens d'animaux de cette race, choisis par des experts capables, sans partialité ni préjugé.

Vœu No 21.—SYNDICAT DES CULTIVATEURS.—FERMES DE DÉMONSTRATION.

Considérant que le principal but du syndicat des cultivateurs de la Province de Québec, étant de promouvoir les intérêts généraux et agricoles de tous les cultivateurs, il importe d'employer les moyens les plus propres à atteindre ce but ;

Considérant la nécessité urgente de faire disparaître la routine ruineuse et les méthodes surannées, de remettre l'agriculture en honneur par l'introduction de nouvelles méthodes ;

Considérant le peu de ressources et le défaut d'instruction suffisante du plus grand nombre des cultivateurs pour profiter de l'enseignement théorique des hommes de l'art ;

Emet le vœu qu'un enseignement pratique et économique soit donné aux cultivateurs au moyen d'une culture expérimentale faite sur une ou plusieurs fermes d'accès facile ; et où les cultivateurs pourront juger de visu des avantages de certaines améliorations à la portée de tous.

Vœu No 22.—ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES CULTIVATEURS.

Considérant le besoin impérieux qui se fait sentir d'associations professionnelles pour les cultivateurs du Canada et de Québec notamment ;

Considérant aussi le mouvement qui, depuis un an surtout, s'est prononcé dans ce sens parmi le monde politique aussi bien que parmi les populations rurales ;

Emet le vœu que les gouvernements fédéral et provincial aident de toutes leurs forces ces bienfaisantes entreprises, comme cela se fait en Europe,

tant par la simplification des formalités requises par la loi pour la formation des sociétés commerciales ordinaires, les exemptions des droits d'incorporation, d'obtention de charte, etc., que par la remise des droits de douane et autres, sur les matières ou produits destinés à l'enseignement (musées, bibliothèques, champs d'expérience, etc.) et par l'allocation de crédits spéciaux.

Vœu n° 23 — INDUSTRIE DU SUCRE DE BETTERAVE.

Considérant : 1o. les grands bienfaits de l'industrie du sucre de betterave dans tous les pays où elle est établie ; 2o. Le rôle prépondérant qu'après dix ans d'étude et d'expérience, elle est appelée à rendre au Canada, qui importe actuellement son sucre de Chine des Antilles, etc., pour une somme de \$15,000,000. par an.

3o. Enfin qu'outre ces avantages, la betterave a su s'attribuer celui de la fourniture des 3/4 de la consommation du sucre dans le monde entier ;

Emet le vœu que les gouvernements donnent à cette industrie tous les encouragements possibles tout en contrôlant exactement ses faits et gestes. Aux bons actuels, dont on doit être très reconnaissant à ces gouvernements, il convient d'ajouter une assistance morale efficace auprès des populations rurales et des capitalistes ainsi que toutes les facilités possibles de transport, droits de douane et autres, pour tout ce qui a trait à l'expérimentation des méthodes à recommander pour le succès complet de cette entreprise.

Vœu No. 24. — CHEVAL CANADIEN.

Considérant : 1o. Que le petit cheval canadien quoiqu'il ne répondant pas à tous les besoins du pays était cependant très utile en raison de sa sobriété, sa force de résistance à l'ouvrage, sa bonne santé et son aptitude plus qu'ordinaire pour la route, surtout dans nos chemins d'hiver ;

2o. Qu'il est profondément regrettable que cette race de petits chevaux, si utiles et si appréciés par nos voisins des Etats Unis, disparaisse graduellement, mais inévitablement de notre pays ;

3o. Qu'il nous reste encore un petit nombre de juments offrant tous les caractères typiques de cette race, et assez bon nombre d'autres, présentant encore plusieurs de ces caractères ;

4o. Qu'il serait entièrement désirable que des efforts fussent faits pour conserver ce qui nous reste de cette précieuse race de chevaux ;

5o. Que le Conseil d'Agriculture a déjà reconnu la nécessité de faire des efforts pour sauver ce qui nous reste par le fait qu'il a déjà été voté une somme d'argent à cette fin.

Emet le vœu que le gouvernement consacre, comme l'avait projeté le Conseil d'Agriculture, une certaine somme d'argent à l'achat de juments canadiennes qui pourraient être confiées au "Syndicat des Cultivateurs", à M. le Vte de Bouthillier-Chavigny ou autres, afin de servir à l'œuvre de conservation projetée.

Vœu No. 25. — ETALONS DU HARAS NATIONAL, ETC.

1o. Que le système de roulement actuel des étalons du Haras National soit transformé le plus tôt possible en un système de stations fixes où l'on puisse étudier les besoins des régions environnantes, opérer d'une façon continue, encourageant les éleveurs à poursuivre l'œuvre ébauchée ;

2o. Que les moyens de multiplier le nombre de ces stations le plus tôt possible soit également mis à l'étude ;

3o. Qu'on étudie la possibilité d'une

loi, comme en France, de par laquelle tout étalon ne pourra servir d'autre juments que celles appartenant à son propriétaire, sous un certificat spécial ;

4o. Que le gouvernement étudie enfin la possibilité de distribuer aux propriétaires des meilleurs étalons, juments ou poulains, des encouragements de toute espèce au moyen d'un crédit qui serait alimenté par les amendes de l'article précédent.

VŒUX CONCERNANT L'ORGANISATION DES FUTURS CONGRÈS. — CLOTURE DU CONGRÈS.

Le Comité Exécutif de la Société d'Industrie laitière, ayant été appelé à préparer le programme et l'organisation du premier Congrès des Cultivateurs de la Province, fait observer que son travail, accompli en quelques jours, ne peut que donner une idée des questions agricoles dont l'étude s'impose d'urgence.

Et émet le vœu qu'avant la clôture de ce Congrès, il soit pourvu aux moyens d'organiser de semblables congrès et d'étudier, dans le cours de cette année, les questions qu'il importera de discuter dans le prochain congrès, qui pourrait avoir lieu dans les mêmes conditions que celui-ci, si la Législature de cette province veut bien l'agréer.

LE CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Comme corollaire du vœu précédemment émis par le comité exécutif de la Société d'Industrie laitière, et adopté à l'unanimité.

Emet le vœu qu'une commission soit nommée sous le nom de "Commission provisoire des Congrès des Cultivateurs de la Province de Québec," avec mission de préparer :

- 1o. Un règlement de ces congrès ;
- 2o. Le programme des travaux du prochain Congrès.

Cette commission se composera de :

- 1o. — Membres du Conseil d'Agriculture
 - 2o. — Membres du Comité exécutif de la Société d'Industrie laitière
 - 3o. — Membres du Bureau de direction du Syndicat des Cultivateurs.
- Les quels seront choisis respectivement par chacune de ces organisations.

SEMENCES RECOMMANDÉES.

Lettre de M. W. Saunders.

Ferme Expérimentale Centrale.
Département d'Agriculture.
Ottawa, 30 janvier, 1893.

MONSIEUR G. A. GIGAUT, QUÉBEC,

Cher Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir répondre aux diverses questions que vous m'avez adressées dernièrement.

1.—Quelles espèces de grains, avoines, pois et pommes de terre faut-il recommander aux cultivateurs de la province de Québec de semer ce printemps :

Réponse.—Avoines : *Runner, Prize Cluster, Egyptian*. Pois : *Multiplier, Mummy, Centennial et Crown*. Pommes de terre : *Lees Favorite, Daisy, Sunrise, Ohio Aftire, Rural, Black et White Star*. Outre celles-ci il y en a encore beaucoup d'autres espèces presque aussi avantageuses, d'après l'expérience que j'en ai faite.

2.—Quelles espèces sont les plus recommandables, non seulement pour le rendement, mais aussi au point de vue de leurs qualités nutritives ?

Réponse.—Les variétés dont je viens de donner les noms sont de celles qui produisent les plus fortes récoltes et

qui valent autant que n'importe quelles autres espèces en ce qui concerne les qualités nutritives.

3.—Quelles sont les espèces d'arbres fruitiers dont nous devons recommander la plantation ?

Réponse.—Après avoir entendu les conférences remarquables données lors du Congrès des cultivateurs, à Québec, par MM. A. Dupuis et Shepherd, je dois vous dire que vous trouverez dans ces conférences de meilleurs renseignements que ceux que je pourrais vous donner à la suite de nos expériences, car vous avez là les résultats des essais faits actuellement dans la province de Québec. Cette réponse s'applique aussi à votre 4ème question, au sujet des diverses espèces de petits fruits à cultiver.

Pour les questions 5, 6, 7 et 8, au sujet de la dessiccation, la préparation des fruits et la manière de les mettre en boîtes, je ne pourrais pas vous donner des renseignements. Il y a quelques bons établissements de préparation de fruits à Aylmer et Hamilton, Ont. En vous adressant à M. I. Woolverton, Directeur du "Canadian Agriculturist," à Grimshy, Ont., je n'ai aucun doute que ce monsieur, qui réside au centre de l'industrie des fruits de la péninsule du Niagara, ne soit capable de vous donner tous les renseignements que vous désirez.

9.—Les sociétés d'agriculture et les cercles espèrent-ils vous acheter quelques espèces de ces grains, avoines, pois, pommes de terre, etc., et à quel prix ?

Réponse.—Notre provision, à la Ferme Expérimentale, ne suffit pas à satisfaire les demandes de ceux qui s'y adressent pour recevoir 3 lbs d'échantillons des diverses semences, de sorte que tout ce que nous avons est ainsi employé, et il nous est impossible d'en vendre par minot.

Lorsque vos sociétés d'agriculture offrent des prix pour le meilleur grain, elles pourraient aussi acheter ce grain primé et le distribuer comme semence ; car ces échantillons, qui auraient réussi dans votre province, s'y trouveraient plus complètement acclimatés et seraient plus avantageux que les semences provenant d'autres provinces ou d'autres pays.

Bien à vous,
WM. SAUNDERS.

Directeur des Fermes Expérimentales.

ENGRAISSEMENT DES PORCS ET DES BŒUFS.

Nous extrayons les renseignements importants suivants d'une circulaire officielle que tous nos lecteurs peuvent se procurer gratuitement en s'adressant au Département d'Agriculture d'Ottawa :

L'excellence supérieure des produits de porcs que le Canada exporte, ressort des listes de prix courants sur les marchés de la Grande-Bretagne ; et cependant, bien que les saisoins de porc et les jambons du Canada se cotent sur ces marchés d'un à deux centins de plus par livre que ceux des Etats-Unis, ce dernier pays en a pendant les trois dernières années exporté dans le Royaume-Uni, 444 millions de livres en moyenne, tandis que le Canada n'en a envoyé que 6 millions de livres. Ensuite, tandis que pendant la même période les Etats Unis ont fourni chaque année environ 20 millions de livres de porc salé au Royaume-Uni, le Canada n'en a fourni qu'environ 7,000 livres. En fait de saindox, les Etats-Unis expédient annuellement plus de 100 millions de livres, le Canada pas plus de 67,000 livres environ. Il serait facile à nos cultivateurs de s'assurer une bien

plus grande part de ce marché, et cela directement à l'avantage de leur bourse au même temps qu'à l'avantage de la fertilité de leur champs, s'ils donnaient aux porcs l'orge, le blé ou les autres grains qui, par des circonstances exceptionnelles, ont pu être légèrement endommagés par la gelée ou d'autres intempéries. Les cultivateurs trouveraient ainsi un débouché avantageux pour ce qui jusqu'ici ne pouvait se vendre à des prix rémunérateurs. Les expériences exécutées aux fermes expérimentales de l'Etat, (Bulletin N° 15) font voir que l'on peut retirer de 43 à 73 centins par boisseau de blé gelé, si on le donne à des porcs, quand ceux-ci rapportent cinq centins par livre de poids vif.

Pour répondre aux exigences des marchés étrangers, il paraît préférable que les cultivateurs vendent leurs porcs vivants, afin qu'ils soient abattus, dépécés et salés ou autrement conservés de manière à satisfaire ces acheteurs étrangers qui sont disposés et prêts à payer les produits au prix le plus élevé par livre.

Je désire aussi appeler l'attention sur les renseignements qui sont présentés aux cultivateurs dans les pages du Bulletin n° 16, sur les résultats d'expériences d'alimentation de bœufs exécutées à la Ferme expérimentale centrale. Ces expériences ont clairement mis en évidence l'économie qu'il y a à cultiver du maïs, blé d'Inde fourrage pour l'ensiler ou le sécher. Dans la concurrence que nous faisons aux producteurs de denrées alimentaires dans d'autres pays, notre succès définitif dépend de l'adoption par nos cultivateurs de ces méthodes d'exploitation qui les mettront à même de produire aussi économiquement que possible, de sorte qu'ils aient une marge de profit pour eux-mêmes, quel que soit le marché sur lequel ils se rencontrent avec leurs concurrents. Il paraît qu'un grand nombre de cultivateurs du Canada donnent aux bœufs qu'ils engraisent des quantités excessives de foin et d'aliments concentrés. C'est là incontestablement un vrai gaspillage. Si nos cultivateurs adoptent les méthodes recommandées dans le bulletin sur l'engraissement des bœufs, il pourra être plus avantageux pour eux de compléter l'engraissement jusqu'à ce que tous les bestiaux qu'ils ont à vendre soient prêts pour la boucherie.

Je suis persuadé que lorsque l'attention des cultivateurs aura été appelée sur ce sujet, ils trouveront un grand avantage à adopter les meilleures méthodes d'alimentation de ces deux classes d'animaux de ferme. Tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du Canada se trouveraient bien d'encourager les cultivateurs et de leur aider à produire aussi économiquement que possible ce qu'ils ont à vendre, et à le produire de toute première qualité. Leurs profits en seraient plus considérables, et de plus, ce qui est on ne peut plus avantageux et à désirer, ils acquerraient la préférence sur le marché où les produits du Canada arrivent en dernier lieu.

Vous me rendrez service à moi-même ainsi qu'à la classe agricole dans laquelle votre journal a sa circulation, si vous voulez bien appeler l'attention sur ces deux bulletins n° 15 et 16, et informer vos lecteurs qu'ils peuvent en demander des exemplaires, franco par la poste, au Directeur de la Ferme expérimentale à Ottawa.

(Signé) JOHN CARLING.

FOURRAGE VERT.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur le sage conseil que leur donne l'hon. M. Bonibon dans ses instructions aux associations

agricoles de la province, (voir page 24). Il recommande instamment aux cultivateurs la culture du maïs et des fourrages verts pour la nourriture du bétail en été et en hiver. En suivant ce conseil nos lecteurs pourraient se livrer avec le plus grand succès à l'industrie laitière. Il est une autre raison beaucoup plus urgente en faveur de l'adoption de cette culture. D'après les journaux, il n'y a pas de neige dans une grande partie de la province et la gelée va détruire la plupart des prairies. Le foin et le trèfle seront donc rares et si les cultivateurs n'ont pas l'automne prochain une abondante récolte de fourrage vert, ils pourront être obligés de vendre une partie de leur bétail, ce qui constituerait une perte considérable et pour eux et pour la province :

Pas de bétail, pas d'engrais. Sans engrais, pas de bonne culture. A tous ces points de vue, nous avons le plus grand intérêt à cultiver de manière à pouvoir garder un bétail nombreux.

FROMAGERIES PROSPÈRES

Parmi les beaux résultats obtenus en 1892 par diverses fromageries du pays, on remarque ceux de la fabrique de M. S. Chagnon, à St-Paul l'Ermité. Le fromage fabriqué à St-Paul l'Ermité a produit, pendant la saison de 1892, jusqu'au 1er décembre, la somme de \$17,922.

M. Chagnon, qui l'année précédente avait remporté pour ses fromages, le second prix à l'exposition de Montréal, a le droit d'être fier de ses succès. Cet habile fabricant a aussi ouvert, à Mascouche, une manufacture de fromages qui a rapporté pour la 1re année d'exploitation la jolie somme de \$6,260.

Voilà certes des résultats encourageants!

Elevage et Alimentation.

ALIMENTATION ÉCONOMIQUE DU BÉTAIL.

BULLETIN No 5.

Extrait d'un rapport de l'Association d'Ensilage et de l'Alimentation du Bétail dans le Canada Central.

Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le rapport de la première convention annuelle de cette association, tenue à Montréal le 17 mars 1892 est un document des plus instructifs et l'un des plus utiles que le gouvernement ait publiés jusqu'ici.

On le distribue gratuitement aux cultivateurs et à tous ceux qui s'occupent d'industrie laitière. Nous conseillons à tous de s'en procurer un exemplaire, soit en anglais, soit en français, en s'adressant au département de l'Agriculture. Mais, comme plusieurs, ne le feront pas, nous en offrons, dans cet opuscule, les extraits principaux et les plus importants pour les personnes qui veulent faire de l'agriculture une affaire payante.

Les conférences du professeur Robertson valent leur pesant d'or pour la généralité des cultivateurs, en ce qu'elles ne les embarrassent point de termes techniques, scientifiques, inexpliqués; elles sont pratiques et vont droit au fait.

CULTIVER POUR FAIRE DE L'ARGENT.

"En cultivant pour faire de l'argent, dit-il, il faut se rappeler qu'on a un triple objet en vue: premièrement, faire de l'argent en procurant des vivres aux gens; en second lieu, faire de l'argent en conservant la fertilité de son champ de manière à s'en constituer un fonds de commerce qu'on pourra tou-

jours exploiter par la suite; en troisième lieu, faire de l'argent en employant des mains, non seulement pendant six mois, mais pendant les douze mois de l'année. Ce triple but consiste donc dans la fourniture des aliments, dans le maintien de la fertilité du sol, dans l'emploi du travailleur, à des salaires convenables, pendant l'année entière. Un tel système comporte l'entretien de grands troupeaux dans toutes les fermes du Canada.

ÉPUISEMENT DU SOL PAR LES RÉCOLTES.—"Produire des vivres par la seule culture des céréales, cela signifie épuisement de la terre et travail rémunérateur, en ce qui regarde les salaires, pendant six mois seulement, avec la nécessité de subsister, pendant le reste de l'année, sur le revenu des premiers six mois."

Puis exhibant une carte à l'aide de laquelle il faut voir ce que les diverses cultures enlèvent au sol en l'épuisant, le professeur Robertson continue ainsi sa démonstration: "Dans toute production des substances alimentaires par la culture du sol, les produits enlèvent à ce sol trois substances qui se font rares dans notre Canada. Dès que la terre en est dépourvue, elle devient complètement stérile, tandis que, si elles les contient en quantité suffisante, elle pourra donner de grandes récoltes en retour d'un très petit déboursé. Ces substances sont l'azote, l'acide phosphorique et la potasse."

CHAULAGE DES TERRES.—Ici, M. E. A. Barnard, l'auteur de cette magnifique brochure, ajoute la note très importante qui suit:—"La chaux est aussi indispensable, et comme on ne la trouve généralement pas en abondance dans notre sol, il faut en procurer à la plupart des fermes de cette province."

"Chaque tonne de blé,—poursuit le professeur Robertson, après avoir parlé des cultures les plus propres à maintenir la fécondité de la terre—contient quarante et une livre d'azote, quinze livres d'acide phosphorique et dix livres de potasse. Les pois et les fèves appartiennent à la classe des plantes qui ont la propriété de s'assimiler une grande quantité de l'azote de l'atmosphère; par conséquent, si on les vend, on enlève à sa ferme une grande proportion d'azote, tandis que quand on les fait croître, on emmagasine l'azote de l'air. Il y a donc avantage de cultiver des pois comme plante fertilisante plutôt que de l'avoine ou du sarrasin."

VENTE DU FOIN VS L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX.

Ainsi en est-il de l'élevage des animaux: "Deux tonnes et demie de foin enlève plus à la terre du cultivateur que deux tonnes de bétail gras. Pour deux tonnes et demie de foin ce cultivateur obtiendra, en moyenne, vingt-cinq piastres, tandis que deux tonnes de bétail gras lui rapporteront deux cents piastres. Donc, par la culture du foin, on n'obtient que vingt-cinq piastres d'une somme d'éléments de fertilité qui rapporte deux cents piastres par l'élevage et la vente du bétail. A vendre des porcs, du fromage, du lait ou du bon beurre, le cultivateur cède une moindre quantité de la substance précieuse de sa terre qu'à vendre du foin. Le foin se vend dix piastres la tonne et une tonne de bon beurre, en hiver, équivaut à cinq cents piastres. Or, le foin absorbe environ quatre-vingt-sept fois plus des éléments de fertilité du sol que ne le fait le beurre.

ENSILAGE.

"Le cultivateur peut, au moyen de l'ensilage, faire du beurre avec le plus grand profit et les dépenses les moins élevées. Au lieu de produire du foin, il peut semer du blé d'inde, vendre du

beurre et se faire un bien plus gros revenu.

EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE. — BLÉ-D'INDE D'ENSILAGE.—Voici le résultat d'une expérience extrêmement importante sur l'alimentation par l'ensilage. "On a réparti six bœufs en trois lots à peu près égaux en âge et en poids, et évidemment de la même race. Cette expérience avait pour objet de reconnaître la valeur du blé d'inde ensilé comparé au foin ordinaire. Les bœufs du premier lot reçurent une ration consistant en foin, racines et moulée; le deuxième lot eut pour ration du blé d'inde ensilé avec les mêmes quantité et qualité de moulée; la ration du troisième lot fut du blé-d'inde ensilé, des racines avec les mêmes quantité et qualité de moulée que pour les deux autres rations,

Voir à ce sujet le tableau suivant:

Moyenne du coût de la nourriture chaque jour.	Quantité moyenne de nourriture chaque jour.	Augmentation de poids.	RATIONS.						
			No 1—Foin, racines, moulée	No 2—	No 3—Ensilage de blé-d'inde et moulée	No 4—	No 5—Foin, racines, blé-d'inde ensilé, moulée	No 6—	
19.23	55.5	188							
11.90	60.00	179							
15.58	52.8	221							
		312							
		128							
		182							
			Premier lot	Deux. lot	Trois. lot				

"Tous les bœufs ont eu autant de nourriture qu'ils en pouvaient consommer complètement, et on en a varié la quantité suivant qu'ils en absorbaient plus ou moins.

Pour expliquer l'augmentation de poids peu considérable du bœuf No 5, j'ajouterai qu'il n'a guère profité une partie du temps. Ce résultat ne peut être tenu pour satisfaisant. Il est vrai que l'animal paraissait en bonne santé, mais, comme le savent tous ceux qui ont pris soin du bétail, un animal mangera bien parfois sans plus progresser pour cela.

"On remarquera que, durant ces vingt semaines, chacun des bœufs traités à l'ensilage et à la moulée a fait un gain moyen qui dépasse de 33 livres celui de ses camarades nourris au foin, aux racines et à la moulée.

"Durant le dernier mois de la période expérimentale, les bœufs Nos 3 et 4, grâce à l'ensilage et à la moulée, ont gagné en poids beaucoup plus que les autres, et, à la fin, ils se trouvèrent en condition plus avantageuse pour le marché ou pour la vente.

"Les bœufs que l'on avait nourris au foin, aux racines et à la moulée, ont journellement coûté 19.23 centins, ou près de 19½ centins. Les frais occasionnés par l'alimentation des bœufs nourris à l'ensilage de blé-d'inde et à la moulée n'ont été que de 11.90 centins, moins de 12 centins par jour, et ces animaux ont acquis chacun 38 livres

de plus que les autres, dans un même espace de temps

Cette expérience fait autorité et devrait seule suffire à convaincre les moins crédules des avantages du système préconisé.

CULTURE DU BLÉ-D'INDE.—Au sujet de la culture du blé-d'inde, M. Robertson parla comme suit: "Le cultivateur achète à sa terre, si l'on peut s'exprimer ainsi, la matière première dont il nourrit son bétail. Or, nulle plante, parmi celles actuellement cultivées en Canada, ne peut fournir cette matière (albuminoïdes, principes gras et carbohydrates) à aussi bon marché que le blé-d'inde."

"Le foin, l'avoine, les pois, l'orge et le blé vous céderont les mêmes éléments, mais à un prix tellement élevé que leur usage comme alimentation animale comportent moins de bénéfices que l'usage des tiges de blé-d'inde, je m'en vais démontrer ce fait. Les carbohydrates constituent la portion principale de la nourriture des animaux, servant à entretenir la chaleur animale sous notre froid climat; ils se trouvent à un état très appétissant et très digestible dans le sucre, le mucilage et l'amidon. Or la tige du blé-d'inde a la propriété de s'assimiler ces éléments nutritifs, quand, exposée à la lumière du soleil, elle croît dans un lieu où elle a de l'espace.

"L'automne dernier dans les environs de Montréal, j'ai vu des champs où l'on avait semé, sans rime ni raison, deux minots et demi de blé-d'inde à l'acre. Peut-être, après tout, en avait-on agi ainsi par excès de bienveillance envers M. Ewing ou autres marchands de graines.

"Lorsque le blé-d'inde n'a pas tout l'espace convenable, la matière colorante verte, moins active, n'enlève plus à l'air le carbone nécessaire à la formation du mucilage, de l'amidon et du sucre. Cette plante rend suivant la chance qu'on lui donne de prendre de l'ampleur.

INDUSTRIE LAITIÈRE PENDANT L'HIVER

"Un autre point qu'on a oublié jusqu'ici, relativement à l'alimentation par l'ensilage: nourrir ces vaches avec de l'ensilage, c'est rendre possible l'industrie laitière pendant l'hiver, sous notre froid climat; cela signifie que les vaches donneront du profit durant toute l'année; cela signifie la possibilité de se dispenser de donner aux vaches laitières plus de 6 livres de moulée par tête par jour. En nourrissant dix-huit vaches par groupes de trois, je ne trouve pas qu'il y ait profit à leur donner plus de huit livres de moulée par jour. Mais je vois que, dans les environs de Montréal, certains cultivateurs font manger journellement aux vaches 12, 15 et 16 livres de moulée par jour et dépendent ainsi en surcroît, 8 centins par jour, sans plus de profit en lait. Donner en nourriture plus de huit livres de moulée par jour, c'est obtenir un lait plus riche en couleur, mais non en éléments constitutifs. Vous voyez par là, que l'ensilage produira de plus grands bénéfices avec moins de frais.

PRODUCTION DU LARD.—"Une autre considération: grâce à l'industrie laitière, pendant l'hiver il sera possible de donner de l'extension à notre commerce de porcs, notre climat permettant très avantageusement de produire et de préparer un excellent lard que l'on pourrait expédier en Angleterre aussi bien que le fromage. Un commerce de cette nature est, je crois, très possible, dans le Nord-Ouest, où le climat favorise énormément la production et la préparation du lard. Si la province de Québec ne s'empare pas de cette aubaine, celle de Manitoba le fera, et ses habitants vendront leurs grains sous forme de produits concentrés, prenant

les moilleurs profits pour eux mêmes.

ELEVAGE DES PORCS.—Par le moyen de la fabrication du beurre en hiver, il est encore possible d'élever, pendant la froide saison, des jeunes porcs qui, nourris au lait écrémé et au petit lait, se vendront avantageusement à l'âge de sept et huit mois. Sous quelque point de vue que l'on envisage la question, il est certain que la culture du blé d'Inde et l'ensilage accroîtront les chances du cultivateur et multiplieront ses profits.

TROIS VACHES POUR UN ACRE.—Le produit ensilé de cinq acres de blé d'Inde suffit à entretenir quinze vaches dans les meilleures conditions tout l'hiver, en autant que le foin doit alors faire partie de la nourriture.

Le petit cultivateur, cet homme qui dit : "Le grand propriétaire peut avoir des troupeaux et faire de l'argent, mais moi, non," le petit cultivateur peut donc augmenter ses moyens à l'aide de l'alimentation par l'ensilage de blé d'Inde et foin même sur sa petite terre, plus d'argent que celui qui cultive le foin pour en nourrir ses vaches.

La culture du blé d'Inde, l'ensilage, telle est la source principale du succès pour le cultivateur. On pourrait presque dire que la nation entière y est intéressée, puis que la prospérité d'un peuple est en raison directe de la prospérité de son agriculture.

FOIN.—Quant à l'usage du foin comme nourriture des animaux, nous attirons votre attention sur ce qu'en dit le professeur Robertson : "A moins qu'il ne me soit possible de faire autrement, je ne soigne jamais le bétail avec le foin seul ; non, jamais, je ne le fais. Au foin il faut ajouter des racines ou quelque autre aliment succulent. L'emploi de l'ensilage seul, sans foin du tout, mais avec addition de cinq livres de paille, m'a donné des résultats très satisfaisants."

Noté de M. Barnard :—Sur les terres qui le produisent, on peut donner du foin avec avantage, en le préparant d'avance, en l'humectant pour lui faire reprendre la proportion d'eau qu'il contenait comme herbe. L'amollir avec de l'eau chaude, au moins douze heures d'avance, est une excellente pratique, spécialement en vue de la production du lait. Le foin ainsi préparé vaudra une bonne portion de moulée.

ENSILAGES DIVERS.—Puis vint la conférence de M. Barnard sur le trèfle et autre fourrages propres à l'ensilage, conférence très élaborée et instructive, qui établit les faits suivants. Outre le blé d'Inde, il y a plusieurs autres produits que l'on peut ensiler avec grand avantage ; le trèfle est beaucoup plus riche en azote que le blé d'Inde ; même l'herbe rustique de la ferme peut se transformer en un fourrage appétissant sous l'influence de la fermentation et par la totale exclusion de l'air.

Pour mieux démontrer ce point, M. Barnard fit voir un échantillon d'ensilage fait de l'herbe grossière du Mont Royal, fourrage que les chevaux et les vaches n'avaient pas voulu manger à l'état de foin sec et dont ils font maintenant bonne chère. Lisez, à la page 48 de la brochure, l'admirable conférence de M. Barnard et vous ne voudrez plus vous passer d'un silo.

Les causes d'insuccès en agriculture (énumérées par le professeur Robertson) ne sont que trop réelles. Que ceux à qui le chapeau convient le mettent et qu'ils évitent bien les conséquences de leur mauvaise culture.

Les succès du cultivateur, ce qui signifie le bien-être pour lui, se résument dans les bonnes récoltes ; les bonnes récoltes dépendent principalement d'une bonne culture, de l'emploi de bonnes semences, d'une bonne admi-

nistration et d'une température favorable.

Neuf fois sur dix, au Canada, la saison étant tout à fait favorable, le cultivateur intelligent peut assez facilement contrôler les autres facteurs de la production. L'ignorance des cultivateurs à l'égard de leur profession et l'apathie qu'ils apportent dans la recherche des meilleures méthodes, voilà ce que l'on pourrait compter parmi les principales causes qui aujourd'hui font obstacle à la prospérité agricole.

INDUSTRIES DE LA FERME.—Les cultivateurs devraient enfin cesser de vendre leurs matières premières dont la production enlève au sol de si grandes quantités d'éléments fertilisants. On devrait les encourager dans le sens contraire et les induire à vendre plutôt des animaux et les produits qui en dérivent, ce qui les mettrait en état de toucher de jolis revenus sans épuiser la terre. Les gens de la campagne sont sous l'impression que l'industrie manufacturière paie beaucoup mieux que l'agriculture. Je crois qu'ils ont raison ; mais au lieu de les laisser se plaignre d'un tel état de choses, je les aviserais de se faire fabricants eux-mêmes et de prendre ainsi leur part des gros profits de l'industrie. Rien n'empêche que, avec des produits bruts tels que le foin, le blé d'Inde vert, les pois, l'orge et l'avoine, on ne puisse fabriquer des produits préparés ou concentrés, lesquels appelleraient l'œuf, le beurre, le fromage, le lard, moutons, chevaux, fumiers.

RÉSULTATS ENCOURAGEANTS.—M. McPherson fit aussi une conférence au cours de laquelle il communiqua certains faits excessivement intéressants et des plus encourageants. Voici :

"Je désire vous instruire des résultats obtenus, ces quatre dernières années, sur un petit ferme de 150 acres que je possède dans l'Ontario. A la suite de mes efforts pour découvrir la culture la plus profitable et le marché le plus avantageux. L'expérience m'a révélé que la culture du blé d'Inde et le marché aux produits animaux possèdent la condition voulue : rapporter le plus d'argent possible avec la moindre dépense en capital et en travail. Appliquant ce principe, je commençai avec 25 têtes de bétail sur ma ferme de 130 acres qui, déjà épuisée, ne payait pas même depuis nombre d'années, un par cent, si je l'estime à quarante piastres l'acre. Adoptant la culture du blé d'Inde, procurant à ma terre du capital reproductif pour lequel mes animaux étaient appelés à payer, j'ai pu, en quatre ans, élever la capacité de ma ferme de 25 à 180 têtes de bétail.

"Au commencement, la vente annuelle du foin rapportait six ou huit cents piastres, sans le moindre profit clair. L'année dernière, qui était la quatrième, l'évaluation inventoriée des produits de l'été de 1892 s'éleva à plus de quatre mille cinq cents piastres. Cependant je n'ai pas encore atteint le maximum espéré. Cela me prendra, je pense, trois ou quatre autres années avant de pouvoir réellement mener ce genre d'opérations agricoles par la production du blé d'Inde et du bétail, et réaliser un profit clair de 15 piastres par acre. Quel effet aura un tel résultat quant à la valeur de la terre ? Si vous avez une ferme qui rapporte un bénéfice net de quinze piastres l'acre, ne vaut-elle pas \$150 ou \$200 l'acre ? Évaluez une source de revenus, portée, en quatre années, de 40 à 100 piastres, et concluez-en la signification sur une terre de 130 acres. Cela signifie, à l'acre, une plus-value de soixante piastres à mettre au compte du capital. Cela signifie encore transformation d'une terre an-

nuelle, résultat de l'exploitation de ma ferme il y a quatre ans, en un profit annuel d'environ mille piastres.

"Il nous faut tel système de rotation qui permette de tirer le meilleur parti des matériaux productifs contenus dans le sol, d'obtenir la plus grande somme des produits propres à être convertis en espèces sonnantes, tout en fournissant l'occasion de capitaliser dans le sol le plus de fertilité possible, augmentant ainsi la valeur de la terre et les bénéfices de son exploitation. Voilà, messieurs, autant de motifs qui devraient nous animer à l'action et à la mise en pratique de nos connaissances acquises.

"Il ne suffit pas d'assister ici, à la découverte de quelques points de doctrine ; il ne suffit pas, non plus, de lire des livres et d'y découvrir des théories sur l'agriculture. Mais tout cela suffira dès que nos opérations agricoles de chaque jour verront l'application de telles connaissances. C'est alors que nous aurons fait de l'agriculture, aujourd'hui profession ingrate, une carrière lucrative. Par le même procédé, nous augmenterons aussi la valeur de notre fonds en augmentant ses qualités productrices, lesquelles sont le capital du cultivateur."

La dernière partie de la brochure en question traite, en quelques articles bien faits et concis, de la construction du silo (avec dessin explicatif) de l'alimentation des vaches à lait, de leur rationnement, des divers résultats obtenus sous des conditions diverses, le tout mis en tableaux pour l'utilité des lecteurs. Nous y trouvons encore des données sur la valeur comparative de divers modes d'alimentation et le rendement en lait, les profits nets ; plus une statistique remarquable par Sir John B. Lawes, d'Angleterre, qui démontre que sa méthode de rationnement qui lui a si bien réussi, est tout à fait conforme à la théorie de Jules Crecat, l'éminent économiste français.

J'ajouterai, en concluant, que cette brochure est remplie de renseignements utiles et tout-à-fait pratiques. Désormais, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même le cultivateur qui, possesseur d'une assez bonne terre, n'obtiendra pas les succès qu'il aurait droit d'attendre de l'exercice de ses facultés mentales et corporelles ; c'est qu'il n'aura pas voulu mettre à profit les connaissances pratiques que des associations comme celle-ci ont pour effet de populariser. Ne disons plus que l'agriculture ne paye ni ne peut payer, le contraire est aujourd'hui trop évident. Cultivateurs, lisez, notez, instruisez-vous ; nourrissez-vous des conseils qui vous sont donnés, mettez-les en pratique journalière et vivez dans la certitude que votre profession récompensera généreusement les efforts d'application, d'intelligence et de travail que vous lui consacrerez.

GEORGE MOORE.

ÉTRILLEZ VOS VACHES.

Bien des gens vous affirmeront sans rire qu'il est inutile, et même ridicule, d'étriller et de panser les vaches.

Si vous demandez à ces gens pourquoi ils accordent ces soins à leurs chevaux, ils vous répondent bravement : "Dame, parce qu'ils en ont besoin !"

Ce qui est nécessaire aux chevaux n'est donc pas aux vaches ?... Le bon sens dit oui, la routine dit non. Lequel des deux a raison ? Nous allons voir.

Personne n'ignore que la propreté entretient les fonctions de la peau. En partant de cet axiome, il est facile de se rendre compte des inconvénients, voire même des maladies que peut amener le non-passage des vaches. Dans son épaisseur la peau renferme des

ramifications nerveuses, des vaisseaux sanguins et des glandes. Parmi ces glandes, les unes produisent la sueur, les autres, cette matière grasse qui donne de la souplesse à la peau et du lustre aux poils.

Or, sur le corps des animaux, il se dépose non-seulement des poussières venant du dehors, mais encore des pellicules provenant de l'usure de la peau elle-même.

En outre, les animaux se salissent toujours, soit pendant le repos, en s'étendant sur la terre humide, ou sur une litière trop rarement renouvelée.

Si on ne débarrasse pas la peau de toutes ces ordures, il en résulte l'obstruction des milliers d'ouvertures des pores amonant à la surface les fluides dont je viens de parler, et, par suite, l'arrêt d'une fonction très importante : la transpiration.

L'arrêt des fonctions de la peau est nuisible aux animaux comme à nous-mêmes. Aussi le bon sens, dont je parlais plus haut, a-t-il raison de dire que le pansage est nécessaire aux vaches.

Le pansage favorise le libre jeu des organes, prévient une foule de maladies et, par les frictions répétées qu'il nécessite, active la circulation du sang et repose les muscles fatigués par un long exercice.

Donc départissez-vous de vos vieilles habitudes, et n'ayez pas la crainte d'être ridicule parce que vous étrillerez vos vaches ; surtout n'oubliez pas que la propreté est la mère de la santé.

L'air pur lui est aussi nécessaire. C'est pourquoi, débarrassez aussi vos étables de toutes les impuretés qui les souillent ; blanchissez à la chaux vive une ou deux fois par an.

(Gazette des campagnes, France.)

Apiculture.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'APICULTURE.

La culture de l'abeille est, à l'heure qu'il est, universellement considérée comme l'une des branches les plus profitables de l'agriculture. Elle a attiré l'attention de personnes intelligentes de tout âge et cependant ce n'est guère que récemment — grâce à l'introduction des ruches à rayons mobiles perfectionnées, du melle extracteur et de la cire gaufrée — que cette culture a cessé d'être une affaire de chance, pour devenir aussi sûre et plus rémunératrice avec une modique mise de fonds que toute autre occupation rurale.

On a beaucoup écrit au sujet des énormes profits qu'on peut tirer de l'apiculture et il en est résulté que bien des personnes se sont mises à acheter des ruches, puis, après les avoir tenues sans soin pendant quelques années, ont dû abandonner la partie, faute d'avoir connu les premiers principes du métier.

Bien que tout le monde puisse tenir des abeilles il n'est pas donné à chacun de devenir un apiculteur consommé.

Il n'y a que l'énergie et la persévérance, jointes à des facultés d'observation, qui puissent assurer un véritable succès. Tandis qu'un certain degré d'aptitude est indispensable, dans cette profession comme dans toute autre, des capacités ordinaires, appliquées à un but spécial, seront plus vraisemblablement couronnées de succès que les facultés les plus exceptionnelles dépeupées dans une demi-douzaine d'occupations différentes. L'homme qui sait à fond son métier en connaît les exigences, il s'en est rendu maître dans tous ses détails et celui qui est laborieux et doué d'énergie a toute chance de

réussir, si, en outre, il possède des aptitudes pour l'exécution, son succès pourra bien dépasser la moyenne.

Cette personne s'appropriera très vite toutes les théories en rapport avec la science.

RUCHES A CADRE. — L'apiculture a fait de rapides progrès depuis près de 20 ans. La vieille ruche en paille de nos pères, ainsi que son cortège d'ignorance et de superstition, tend de plus en plus à disparaître, et depuis l'introduction de la ruche à rayons mobiles, la culture des abeilles a commencé à être vue d'un meilleur œil et a attiré davantage l'attention. Maintenant, les ruches à cadres sont considérées par les apiculteurs d'expérience comme étant indispensables, pour faire de la piculture lucrative, car ce n'est que dans des ruches de ce genre que les abeilles sont sous le contrôle complet de celui qui les cultive.

MIELLO-EXTRACTEUR. — Vient ensuite en rang d'importance le mello-extracteur, précieuse invention dont l'emploi peut, au grand avantage de l'apiculteur, recueillir considérablement la récolte du miel en épargnant beaucoup de travail aux abeilles.

Grâce à cet instrument, on obtient un miel de meilleure qualité, exempt de tout mélange de pollen ou de couvain et qu'on peut offrir sur le marché à un coût bien moindre que par les procédés de coulage des rayons des ruches en paille.

CIRE GAUFRÉE. — Nous avons enfin la cire gaufrée, autre invention des plus utiles et aussi indispensable que les deux précédentes pour faire de l'apiculture lucrative.

Son emploi nous permet d'épargner la moitié au moins du travail des abeilles et d'utiliser notre vieille cire; puis d'obtenir des rayons bien droits et d'éviter les cellules à mâles lorsqu'on n'en a pas besoin, de plus les rayons obtenus ainsi sont plus réguliers.

CHE. PÉLOUQUET,

Apiculteur pratique.

St. Hyacinthe.

(A continuer)

Arboriculture et Horticulture.

L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE ENCOURAGÉE

CIRCULAIRE ADRESSÉE A MM LES DÉPUTÉS.

Département de l'Agriculture et de la Colonisation.
Québec, février 1893.

Monsieur,

C'est l'intention du Département de répandre dans la province, par tous les moyens possibles, la culture des arbres fruitiers.

Sir Charles Tupper, le Haut Commissaire du Canada, à Londres, attire l'attention des Canadiens sur l'importance des importations de pommes et de fruits faites par l'Angleterre tout en nous faisant remarquer que si nous voulons vendre nos pommes dans ce pays, nous devons tenir à produire les meilleures variétés et celles qui conviennent au marché anglais. Nos exportations de pommes ont déjà atteint un chiffre assez élevé, puisque l'an dernier, le Canada en a exporté pour \$1,389,714.00. Dans son rapport, le Haut Commissaire fait aussi allusion à l'industrie des fruits mis en boîte, fait remarquer que nous fournissons déjà à l'Angleterre une partie de ces fruits et nous engage à développer davantage cette industrie, croyant qu'elle serait lucrative pour plusieurs de nos cultivateurs.

La culture des fruits est, en effet, devenue une source de revenus assez considérables pour plusieurs habitants de cette province et, convaincu que je devrais favoriser et développer cette branche de l'Agriculture, je désire populariser la plantation des arbres fruitiers.

Je me suis adressé aux pépiniéristes, cet automne et les ai informés que j'aurais besoin d'une certaine quantité d'arbres fruitiers pour être plantés le printemps prochain. Ces arbres seront assortis et comprendront au moins vingt sujets; le pépiniériste devra aller lui-même faire la plantation ou envoyer quelqu'un qui puisse le remplacer.

Ces arbres seront livrés gratis, à domicile, mais dans un seul endroit de votre comté, lequel endroit je vous prie d'indiquer au département, ainsi que le nom de la personne qui se chargera de cette plantation. Il serait préférable qu'ils fussent tous plantés sur la même propriété, dans un endroit central autant que possible, et confiés à une personne qui saurait en avoir soin; elle devra de temps en temps, faire rapport sur la croissance de ces arbres et les résultats obtenus. Elle recevra des instructions pour la conduite de ces arbres. Il faudra que cette personne nous fasse connaître à l'avance de quelle nature est le terrain sur lequel la plantation doit être faite.

Il pourrait se faire que je puisse augmenter le nombre de ces arbres, cela dépendra de mes ressources et de ce que je pourrai obtenir de la Ferme Expérimentale d'Ottawa; dans tous les cas, je puis vous assurer du minimum qui sera de vingt et qui comprendra des pommiers, pruniers, etc.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

(Signé) LOUIS BEAUBIEN,

Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

VIN ET CIDRE FABRIQUÉS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Nous publions avec plaisir les résultats pratiques suivants qui témoignent du travail infatigable auxquels soumettent les RR. PP. Trappistes d'Oka et encore ceci ne révèle qu'une petite partie de leurs libans nombreux et variés. Nous lisons il y a quelques jours, dans une lettre du Rév. P. A., du monastère d'Oka, le passage qui voici.

"Nous avons à nous occuper de 12 à 15 mille gallons de vin et de cidre, que nous avons fait cette année. Nous avons à placer en sûreté tous les arbres que nous avons arrachés pour le commerce. Il a fallu aussi préparer 100,000 greffes etc".

Ces chiffres sont assez éloquentes par eux-mêmes et peuvent se passer de commentaires. L'industrie du cidre n'est encore qu'à ses débuts, dans cette province, mais son développement et ses succès sont assurés.

Notre climat et notre sol conviennent admirablement à la culture des pommes à cidre ayant tout ce qu'il faut pour réussir, mettons-nous à la besogne, nous rappelant ce que disait le vieux Lafontaine :

"Travaillons, prenons du la peine, C'est le fond qui manque le moins"
S'il nous est permis d'ajouter encore un conseil, disons sans crainte : Faisons du cidre, buvons du cidre et guérons du whisky et autres poisons du même espèce!

H. N.

CULTURE DES FRUITS DANS LES COMTÉS DE GASPÉ ET BONAVENTURE.

RÉSULTATS REMARQUABLES.

par M. N. Johnston, du Black Cape.

J'ai commencé mon verger il y a 16 ans, en plantant 50 pommiers; malheureusement, à la suite des ravages causés par les mulots, j'en perdis trente le premier hiver. Je ne me laissai pas décourager, au contraire, je continuai à en planter quelques uns presque chaque année, tant pour en augmenter le nombre que pour remplacer ceux périsaient.

POMMIERS. — Actuellement je possède environ 120 pommiers dans mon verger.

L'espèce de pommiers qui m'est le plus profitable et la "Duchesse d'Oldenburg" qui résiste à tous les hivers, donne ses fruits encore jeune et produit abondamment.

J'ai plusieurs "Tetofsky", qui sont absolument rustiques, mûrissent leurs fruits bien avant la Duchesse et dont les produits ont un goût délicat. La "Rouge Astrakan" réussit très bien chez moi.

J'ai aussi plusieurs "Fameuses", ces pommiers supportent bien le climat et ne sont pas sujets à la gale du pommier (apple scab).

Les Alexanders que je possède sont rustiques, mais ne produisent pas en grand abondance. J'ai aussi une pomme appelée *Rameau d'hiver* (Winter Bough), elle est très rustique, d'un grand rondement et de bonne conservation.

Lorsque j'ai commencé à établir mon verger, je ne croyais pas pouvoir cultiver avec succès les moindres espèces de pommes aussi loin au nord (48° 15'), je plantai donc un nombre considérable de pommiers de Sibérie (*crab apple*) j'en obtiens aujourd'hui une récolte trop abondante pour le marché dont je dispose; mais je n'éproue aucune difficulté à vendre mes grosses pommes à des prix rémunérateurs.

CERISIERS. — J'ai un petit verger de cerisiers de l'espèce *Richmond*, je pense. Ils proviennent d'Angleterre, et ont été introduits ici depuis plusieurs années. Les cerisiers viennent très bien dans ce district.

PRUNIER. — Jusqu'à ce jour, j'ai fait peu de culture de pruniers, à part la culture de la prune bleue ordinaire. Je compte cependant m'en occuper davantage, et j'ai des raisons de croire que j'aurai autant de succès avec les pruniers que j'en ai avec les pommiers.

Je considère cette région (comtés de Bonaventure et de Gaspé) comme étant propre à la culture des fruits, spécialement la partie du sol qui produit le bois dur.

Je n'ai pas de pépinière. Les arbres de mon verger proviennent, pour la plupart, de chez M. M. Tingley & McLane Albert Co., Nouveau-Brunswick.

J'ai une si bonne opinion des avantages à retirer ici de l'arboriculture fruitière, que je me propose de faire, ce printemps, une plantation de pommiers et de pruniers sur une surface de 3 acres de terre.

(Traduit de l'anglais.)

CONSERVES DE FRUITS ET DE LÉGUMES

ÉTABLISSEMENT DE MM. MICHEL LEFEBVRE & CIE. — Nous avons visité dernièrement l'établissement de MM. Michel Lefebvre & Cie., de Montréal, fabricants de vinaigre, marinades, golées de fruits et conserves. Il y a là une industrie agricole de nature à rendre de grands services à nos cultivateurs si ces derniers savent en bénéficier. Malheureusement, M. Lefebvre ne peut

acheter dans notre province qu'une faible partie des fruits et légumes dont il a besoin pour alimenter son immense fabrique, parce que nos cultivateurs ont négligé jusqu'ici de lui fournir ce qu'il lui faut. Il est obligé d'en acheter la plus grande partie dans l'Ontario, Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

\$2500.00 de concomres. — L'an dernier, il a payé au-dessus de \$2500.00 seulement pour des concomres à M. H. S. Hurd, de Burlington, Ontario (près de Niagara). Ce cultivateur avait 63 arpents consacrés à cette culture.

800 TONNES DE PETITS FRUITS. — M. Lefebvre a employé dans son usine, l'an dernier plus de 800 tonnes de petits fruits, fraises, framboises, prunes, etc.

Ses choux-fleurs viennent surtout d'Ontario. M. Lefebvre est d'opinion que la fabrication du cidre deviendrait ici une industrie très lucrative, si nos cultivateurs voulaient se donner la peine de cultiver les variétés de pommes propres à cette boisson hygiénique.

Plusieurs de nos cultivateurs commencent à comprendre que la culture des petits fruits est payante et se sont engagés cette année, par contrat, à livrer à M. Lefebvre, une certaine quantité de fruits.

Nous ne saurions trop encourager ces industries de conserves de fruits et de légumes, lesquelles sont de nature à se développer dans de très grandes proportions, non seulement pour les marchés locaux, mais surtout pour les marchés étrangers.

A. C.

Sociétés et Cercles.

CIRCULAIRES OFFICIELLES CONCERNANT LES CERCLES AGRICOLES.

Département de l'Agriculture et de la Colonisation.

Québec, 6 mars 1893.

Monsieur,

J'ai reçu instruction de la part de l'honorable M. Beaubien, Commissaire de l'Agriculture, de vous adresser les documents ci-annexés ayant trait à la création des Cercles Agricoles.

Nous sommes convaincus que si le clergé et les bons patriotes en général de cette province veulent nous aider à créer et à maintenir les cercles, l'agriculture fera bientôt, dans toutes les parties du pays, des progrès étonnants. Jusqu'ici, les fonds votés en faveur de l'agriculture n'arrivaient guère à 15,000 personnes environ, sur les 201,963 cultivateurs dans cette province. C'est à peine si la moitié des paroisses du pays prenaient la moindre part au fonctionnement des sociétés d'agriculture.

À l'avenir, les cultivateurs dans toutes les municipalités de la province sont appelés à travailler au progrès de l'agriculture dans leur localité respective, et à bénéficier personnellement de ce que la Législature fait et vote en leur faveur.

Le *Journal d'Agriculture* sera rédigé avec soin de manière à instruire tous les cultivateurs, quelque pauvres qu'ils puissent être, et tous les membres des cercles le recevront sans bourse délier. Nous nous ferons un devoir de répondre au plus tôt à toutes les questions agricoles de nature à rendre service aux cultivateurs.

Nous nous mettons à votre disposition pour tous les renseignements ultérieurs dont vous pourriez avoir besoin et nous nous permettons de compter sur votre concours immédiat dans la création des cercles.

Ce qui presse pour le moment est de

fairo signer la déclaration (cédula D) et jointe et de faire payer les souscriptions aux cercles, du manière à recevoir le Journal d'Agriculture sans retard.

L'assemblée des membres des cercles pour l'élection des officiers devra avoir lieu samedi le 29 avril prochain, jour où la nouvelle loi sera en force. Les cercles créés après le 1er mai prochain ne pourront pas bénéficier de l'octroi pour l'année fiscale 1893-94.

ED. A. BARNARD, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, et Directeur du Journal d'Agriculture.

FORMULE DE CONSTITUTION DES CERCLES AGRICOLES.

CANADA, Province de Québec, Comté de

CERCLE AGRICOLE de la paroisse, ou de la municipalité de CÉDULE D.

MENTIONNÉE EN L'ARTICLE 1675c.

Nous, soussignés, convenons de nous former en un cercle en vertu des dispositions de la loi relative à l'agriculture et à la colonisation, qui sera appelé "Cercle agricole" de (la paroisse ou de la municipalité suivant le cas) et nous promettons respectivement, par les présentes, de payer au trésorier annuellement, tant que nous continuerons d'être membres du dit cercle, la somme inscrite en regard de nos noms respectifs; et nous promettons, de plus, de nous conformer aux statuts et règlements du cercle.

Table with columns: Date à, ce, jour de, 189, NOMS., \$, cts.

INSTRUCTIONS POUR L'ORGANISATION ET LA DIRECTION DES CERCLES AGRICOLES.

But.—Les cercles ont tous les pouvoirs des sociétés d'agriculture. Ils doivent encourager l'amélioration de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture:

- 1o. En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée;
2o. En encourageant la circulation des journaux d'agriculture;
3o. En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole;
4o. En important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race, de nouvelles variétés de plantes et de graines, et des grains de semence des meilleures espèces;
5o. En organisant des parties de labour, des concours de récoltes sur pied, et des concours pour les terres les mieux cultivées;
6o. En tenant des expositions;
7o. En se procurant pour l'usage de leurs membres des livres, revues et journaux relatifs à l'agriculture;
8o. En provoquant et favorisant des essais de culture et d'engrais.

L'article 1675b. permet à tout cercle de faire vendre par eux ou autrement par une personne non porteur d'une licence, et sans paiement des droits exigés par la loi, des animaux de race améliorée, pourvu que les acheteurs s'engagent à les garder dans la circonscription territoriale du cercle

pendant le temps et moyennant les conditions que le cercle fixera. Les conditions de la vente devront être par écrit. En achetant et vendant de cette manière des animaux de race améliorée, le cercle peut aider considérablement à l'amélioration du bétail.

Le cercle ne saurait être trop participant dans l'achat des animaux reproducteurs, même s'ils sont de race pure. Lorsqu'il fera l'acquisition de nouveaux, il devra non-seulement prendre en considération les formes de l'animal, mais s'enquérir surtout des qualités de sa mère et de ses ascendants.

L'usage d'un mauvais reproducteur est de nature à faire un tort très considérable aux troupeaux.

INCORPORATION.—Pour former un cercle, il faut au moins vingt-cinq personnes souscrivant au moins trente piastres. Elles doivent signer la déclaration mentionnée dans la loi ci-jointe et la transmettre au plutôt au Commissaire de l'Agriculture qui, s'il approuve la formation de tel cercle, en donnera avis dans la Gazette Officielle.

Il ne peut être formé qu'un cercle par paroisse. Si n'existe pas de paroisse érigée en municipalité, on peut former un cercle par canton, ou township et même un cercle par chacune des municipalités incorporées dans chaque canton. Toute personne peut devenir membre en payant une souscription annuelle d'une piastre. 1675 a, b, c.

NOM.—Si le cercle est organisé dans une paroisse érigée en municipalité, c'est-à-dire ayant un conseil municipal qu'elle fasse partie d'un canton ou non, il portera le nom de "Cercle Agricole de la paroisse de....." Dans une municipalité incorporée (autre qu'une paroisse faisant partie d'un canton,) il portera le nom de "Cercle Agricole de la municipalité de nom légal de la municipalité....." Dans un canton formant une municipalité, il portera le nom de "Cercle Agricole de la municipalité du canton de....."

Il est de la dernière importance d'indiquer correctement dans la déclaration le nom du cercle; autrement les précédés devront être recommencés. 1675 d.

ELECTION DE DIRECTEURS.—Aussitôt que le Commissaire aura approuvé la création du cercle, le département enverra un avis à cet effet et aussi des blancs d'avis de convocation d'assemblée générale des membres du cercle pour l'élection du bureau de direction.

Le bureau de direction est composé de sept directeurs qui sont élus à une assemblée convoquée par un avis public donné huit jours d'avance par le maire ou un conseiller de la municipalité pour laquelle le cercle est formé. Cet avis pourra être rédigé comme suit:

Province de Québec Comté de..... Cercle Agricole de la Paroisse de.....

Avis public est, par les présentes, donné qu'une assemblée des membres du "Cercle Agricole de la paroisse de....." (ou de la municipalité de.....) (ou de la municipalité de.....) (aura lieu en la salle publique des séances du conseil municipal (ou tout autre endroit à indiquer dans l'avis) en la paroisse de..... le jour du mois de..... courant (ou prochain) à heures de l'a midi, dans le but d'élire sept directeurs pour former le bureau de direction de ce cercle.

Daté à le jour du mois de mil huit-cent-quatre-vingt.....

(Signature) (Maire ou Conseiller.)

Cette première assemblée est tenue sous la présidence de l'officier qui a convoqué l'assemblée, jusqu'à l'élection du président.

Les assemblées subséquentes pour l'élection des directeurs sont convoquées et présidées par le président du cercle, et doivent être tenues le second mercredi de décembre, après avis donné selon la loi.

Pour pouvoir voter, les membres doivent avoir payé leur souscription, qui n'est de pas moins d'une piastre.

Après que les directeurs sont élus, s'ils sont tous présents, ils peuvent se réunir de suite et élire un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier; ce dernier doit être pris en dehors du bureau de direction. Ces officiers (président, vice-président et secrétaire-trésorier) sont nommés par le bureau de direction et non par l'assemblée générale des membres. Art. 1675 c. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

OCTROI.—Pour avoir droit à l'octroi accordé aux cercles dans l'année courante (1893) la première assemblée générale des membres pour l'élection des directeurs devra avoir lieu, cette année, le 29 avril prochain et les avis de convocation devront être affichés aux portes des églises ou autres lieux publics le ou avant le 20 avril prochain. Un affidavit constatant le montant de la souscription, devra être envoyé au département le ou avant le premier septembre. Le maximum de l'octroi pour les comtés, non divisés pour les fins agricoles, est de \$300.

Jusqu'ici on faisait sur ce montant offert aux sociétés d'agriculture une déduction de 18 pour cent pour le Conseil d'Agriculture et l'enseignement agricole, mais en vertu de la nouvelle loi la retenue ne sera que de 12 pour cent, ce qui donnera à chaque comté \$704 ou lieu de \$636.

La société d'agriculture, comme chaque cercle, a droit à une allocation annuelle égale à deux fois le montant souscrit et payé par ses membres, (moins les 12 pour cent ci-dessus mentionnés) pourvu que cette allocation n'exécède pas le maximum de l'octroi affecté à la division pour laquelle la société est établie.

Dans le cas où les cercles et la société d'agriculture d'une division territoriale ont souscrit un montant plus élevé que celui requis pour donner droit à la totalité de l'allocation attribuée à cette division, l'allocation est partagée entre la société et les cercles, proportionnellement à la souscription respective de chaque association. Dans tous les cas, la société d'agriculture reçoit le total de l'allocation qu'elle a droit d'avoir en proportion de sa souscription; ce qui pourrait manquer pour payer cet octroi à la société est pris sur la balance non dépensée des cinquante mille piastres et non sur l'allocation affectée à la division. 1675 ii. jj. kk. ll. mm.

PROGRAMME.—Les règlements et le programme des opérations du cercle doivent être approuvés par le Commissaire avant d'être mis à exécution. Il importe que le programme du cercle soit fait dans les premières assemblées du bureau de direction afin que le commissaire puisse l'approuver sans délai. 1675 bb.

CONFÉRENCES.—Pour avoir droit à l'octroi, un cercle doit tenir, chaque année, au moins deux assemblées pour étudier et discuter les intérêts agricoles de la localité ou pour entendre des conférences sur l'agriculture. Dans les quinze jours qui suivront telle assemblée, le président et le secrétaire signeront et transmettront au Commissaire un rapport indiquant la date de l'assemblée, le nom du ou des conférenciers, les sujets traités et le nombre

approximatif des personnes présentes. 1675 w.

SALAIRE DU SECRÉTAIRE.—Le secrétaire peut toucher, à titre de salaire, une somme n'exécédant pas sept pour cent sur tous les deniers dépensés par le cercle. 1675 aa.

JOURNAL.—Outre les autres avantages que peut procurer le cercle, tout membre de cette association qui a payé sa souscription d'une piastre reçoit gratuitement le Journal d'Agriculture. Le département retient sur l'octroi 30 centimes pour l'abonnement de chaque membre. Si aucune personne est membre du cercle et d'une autre association agricole, on devra en avortir le département.

Le secrétaire du cercle est tenu d'envoyer au Département d'Agriculture, aussi souvent que nécessaire, la liste des nouveaux souscripteurs aussitôt que leurs souscriptions auront été payées, afin que le journal soit adressé sans retard à ses nouveaux membres. Chaque année une nouvelle liste des membres du cercle qui auront acquitté leur souscription devra être également envoyée sans retard.

Québec, 28 février 1893.

ED. A. BARNARD, Secrétaire du Conseil d'Agriculture.

Economie Domestique.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION AGRICOLE POUR LA FEMME.

Par une ménagère.

Le rôle de la femme en agriculture n'est considérablement agrandi depuis quelques années; de là découle la nécessité évidente de revenir aux choses sérieuses et réellement utiles. Bien plus, c'est aujourd'hui, plus que jamais, qu'il faut donner à l'agriculture tout son développement; et pour atteindre ce but, le rôle de la femme est d'une importance capitale.

C'est à elle qu'il appartient de donner une éducation virile à ses enfants; c'est elle qui doit faire germer, dans l'esprit de ses filles, le goût des choses sérieuses, développer chez elles l'habitude d'un vie simple et laborieuse, diriger leurs aptitudes vers les devoirs domestiques et la vie de famille, et les détourner du penchant qui les conduit à des habitudes de luxe et de toilette, entraînant après elles de si fâcheuses conséquences.

Si l'avenir des jeunes gens doit être dirigé vers l'agriculture, n'est-il pas aussi absolument nécessaire de préparer les jeunes filles à devenir de bonnes ménagères, et cela sans négliger l'instruction et les talents qui peuvent rendre une femme la digne compagne de l'homme le mieux élevé? Pour cela, la science seule du ménage ne suffit pas, il faut y joindre celle des travaux d'une exploitation agricole.

On pensera, peut-être, que l'agriculture et les soins qu'exige une ferme, sont des études bien sérieuses pour une jeune fille; mais l'étude de la grammaire, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie est-elle moins sérieuse? Si l'on considère l'instruction agricole comme aussi importante, on l'abordera sans crainte, et la poursuivra avec persévérance et ce genre d'instruction sera une source de plaisirs réels. Une jeune fille peut trouver dans cette étude de puissants attraits, ne fut-ce que celui de mener une vie active et utile à tous.

La vie des champs a bien des charmes, elle offre une foule de plaisirs sans romans; et si, de nos jours, l'on déserte le foyer de la ferme, n'est-ce pas dû, en grande partie à l'ignorance des devoirs qui incombent à

toute bonne fermière ? Elle doit donc se bien pénétrer de l'importance de sa tâche, ne pas craindre de l'étudier et ne pas redouter l'ennui qui ne peut naître du travail généreusement accepté.....

D'ailleurs, puisque l'intérieur de la famille est confié à la femme, elle manquerait à une obligation essentielle si elle négligeait de s'instruire des devoirs qu'elle doit y remplir. N'a-t-elle pas surtout la douce mission de se faire l'auxiliaire de son mari ?

A la campagne, il y a deux ménages à gouverner, celui de la famille et celui de la ferme. Une bonne maîtresse de maison comprend qu'ils ne peuvent être communs. Elle doit y consacrer les mêmes soins, et une égale surveillance, et si la direction est quelquefois modifiée par les exigences de l'exécution, l'économie et l'ordre doivent présider à tout dans les deux ménages.

Ce petit travail sera divisé en trois parties :

1o. Qualités nécessaires à toute bonne ménagère ; ses premiers devoirs. Bien-être dans la famille. Administration et augmentation du revenu. La science des détails.

2o. Connaissances agricoles que doit posséder une bonne fermière. Comment elle peut les acquérir et les mettre en pratique. Ce qu'elle doit avoir sous sa direction. Ordre à établir dans la ferme. Basse-cour. Vacherie. Laiterie. Bergerie. Porcherie. Garenne. Rucher.

3o. Cuisine de la ferme. Le jardin potager. Culture des petits fruits. Un mot sur la culture des fleurs. La laine et le lin. M.

Correspondance.

RATIONS POUR VACHES LAITIÈRES.

à L. S. V.

Vous me demandez une ration pour vaches laitières, en vue de la production du lait, et basée sur l'emploi de la paille comme fourrage principal. Vous en aurez déjà composé, sans doute, en suivant mes instructions publiées dans la brochure sur l'ensilage. Cependant, voici les deux rations que je crois devoir vous conseiller, dans les conditions que vous indiquez :

lbs.	Matières sèches.	Sucre.	Protéine digestible.	Graisse digestible.
12 Paille.....	12.2	4.1	0.2	0.1
2 Tourteau de colza..	1.79	0.55	0.61	0.19
4 Poin de trèfle.....	3.2	1.52	0.30	0.06
2 Son.....	1.6	0.91	0.23	0.06
2 Grains concassés.....	1.7	1.34	0.27	0.06
22 Total.....	20.5	8.22	1.60	0.47

1ère RATION :

Comme plus haut.....	20.5	8.22	1.60	0.47
avec 20 lbs d'ensilage...	3.74	2.20	0.18	0.08
	24.24	10.42	1.78	0.55

2ème RATION :

Comme plus haut.....	20.5	8.22	1.60	0.47
avec 20 lbs de navets....	2.6	1.9	0.24	0.02
	23.1	10.12	1.84	0.49

Avec ces rations et la paille coupée et humectée, vous devriez obtenir en hiver une moyenne de 70 lbs de lait par jour avec de bonnes vaches laitières de qualité moyenne. D.

Animaux enregistrés après l'exposition.

Les directeurs de la société d'agriculture de la paroisse de T., avaient

permis à un souscripteur d'exposer un mâle qui, d'après eux, avait toutes les marques de la race *bovine canadienne*, bien que n'ayant pas encore de certificat d'enregistrement, mais que le propriétaire devait faire enregistrer sous peu, (au moment où j'écris, le mâle a été enregistré comme canadien). Les directeurs l'ayant admis à l'exposition, afin d'encourager les animaux canadiens, demandent s'ils avaient le droit de le laisser concourir avec les mâles enregistrés. Il y a plainte de la part d'un souscripteur ayant un mâle enregistré. Les directeurs demandent aussi si un animal né dans les mois de novembre ou décembre peut concourir à l'exposition d'octobre l'année suivante dans la classe des animaux de l'année. A. D.

Réponse.—Il me semble que du moment que l'animal qui a pris le prix a pu obtenir un certificat d'enregistrement, la société ne saurait être inquiétée.

Quant aux animaux nés en novembre ou en décembre, et entrés dans la classe des animaux de l'année, l'automne suivant, cela ne me paraît pas régulier. Règle générale, l'année compte du 1er de janvier. Cependant, si un règlement antérieur de la société eût été fait disant positivement que les animaux nés entre deux expositions seront considérés comme des animaux de l'année, la question serait toute différente. Pour ma part, je ne ferait aucune objection à encourager les cultivateurs à élever des veaux après le 1er octobre ; ce serait une excellente pratique. Et tout à fait favorable à la production du beurre l'hiver. D.

Conservation des patates—Remède contre la pourriture.

De ce temps-ci, les patates pourrissent énormément. Connaissez-vous un moyen pour arrêter la pourriture soit avant de les mettre en cave, soit pendant qu'elles y sont ?

Un ami me disait dernièrement que voyant toutes ses patates pourries et craignant de ne pouvoir en conserver pour ses semences, il les avait coupées en morceaux ou égermées (comme on dit ordinairement), il les avait fait sécher complètement pendant l'hiver, et qu'en mai et juin suivants, il avait semé ces germes ou morceaux de patates bien secs qui avaient tous poussé ; qu'il eut ainsi une récolte aussi bonne que si ses germes de patates avaient été à l'état naturel. J'ai peine à croire, mais c'est une expérience qui mérite d'être faite. Si vous aviez quelques renseignements à me donner sur ce sujet, je serais heureux de le faire connaître à notre cercle agricole dont je suis le président.

A. E. G., Témiscamingue.

Réponse.—Encaisser complètement les patates dans de la chaux fraîchement éteinte de manière que chaque patate soit entourée de chaux.

On peut essayer de couper les germes de patates en partie gâtées et conserver ces germes dans la chaux comme ci-haut, mais cette semence est déjà mauvaise et porte un germe de pourriture qui peut compromettre la récolte. Cette semence n'est donc nullement recommandable et n'est excusable que pour les cas très exceptionnels où il est impossible de faire mieux. D.

Colonisation.

LE NORD DU LAC ST-JEAN.

ADMIRABLE CHAMP DE COLONISATION.

Au mois d'octobre dernier, il nous a été donné de traverser le Lac St-Jean, grâce à l'obligeance de Monsieur B. A.

Scott, de Roberval, et de visiter un certain nombre de terres admirablement situées, à une heure et trois quarts (par bateau à vapeur) du terminus du chemin de fer, à Roberval. Affin de mieux renseigner nos lecteurs sur la valeur des terres de la région environnante, nous avons prié M. Boileau, registraire au département d'Agriculture et de Colonisation, d'y visiter le mieux possible le territoire propre à la colonisation. Voici le rapport très intéressant qu'il nous adresse :

Ne pourrait-on pas dire que le lac Saint-Jean est une mer intérieure et décerner le titre de fleuves aux nombreux cours d'eau qui y convergent de toutes parts ?

Cette vaste surface miroitante et plus qu'à demi circulaire, son gracieux périmètre, les plaines fertiles qui l'environnent, la douceur relative du climat, en un mot tout l'ensemble de cette magnifique région ne manque jamais d'apparaître au voyageur étonné comme une merveille, un don généreux de la nature.

Pour y arriver, il vous faudra, il est vrai, franchir une contrée rude et saccadée, âpre et sauvage, laquelle restera sauvage en dépit de la présence et des efforts de l'homme. Mais, au lac Saint-Jean, rien de tel, rien de sauvage, même dans les profondeurs inhabitées ; la physionomie toujours douce, souriante et sereine de ce singulier pays porte les signes de la prédestination.

Des paroisses canadiennes se sont déjà plus ou moins développées au sud, à l'est et à l'ouest du petit océan intérieur, le nord, le nord-est et le nord-ouest restant à coloniser. Cette dernière partie est de beaucoup la plus belle, la meilleure et la plus étendue.

Le pourtour du lac Saint-Jean serait une circonférence assez régulière sans une grande échancreure vers le nord-ouest, une espèce de golfe qui, de la pointe Bleue d'un côté, de la pointe à Savanne de l'autre, s'enfonçant profondément, puis intrant légèrement dans les terres, va à la rencontre de trois Ottawas majestueux qui lui apportent les eaux du septentrion : la Chamouchouane descendant du nord-ouest, la Mistassini venant du nord, la Péribonka coulant du nord-est. C'est à l'embouchure de cette dernière que se trouvent les terrains que vous m'avez chargé d'explorer.

II.

TERRES ET COURS D'EAU.—A quelques lieues de son embouchure, le cours de la Péribonka, faisant demi-tour à droite, ne se dirige plus, à partir de ce coude, que de l'est à l'ouest, presque parallèlement à la rive septentrionale du lac Saint-Jean, de manière à former une élégante presqu'île, longue d'à peu près 16 à 17 milles sur une largeur variant depuis un arpent, à l'extrémité inférieure, jusqu'à six ou sept milles, à l'autre bout. Cette péninsule constitue aujourd'hui le canton Taillon.

Puis, à son embouchure même, notre Péribonka boit les eaux d'une rivière moindre à laquelle elle donne son nom et qu'on appelle la Petite Péribonka. Et, comme cette cadette vient aussi du nord, mais directement, elle concourt, par sa jonction avec sa grande sœur, à former, à enserrer une autre terre, un carré plus ou moins régulier qu'elle borne à l'ouest, tandis que la rive droite de la grande Péribonka le limite à l'est et au sud. C'est ici, vis-à-vis Taillon situé sur la rive opposée, le canton Dalmas qui a une dizaine de milles de longueur sur une profondeur de neuf milles ; le plus beau canton, non seulement des comtés de Chicoutimi et du lac Saint-Jean, mais de toute la province. Sans la forêt, qui la recouvre, l'œil, d'un seul regard, pourrait en em-

brasser la surface entière, tant elle est plane et unie. La richesse de son terroir ne peut être surpassée, étant inépuisable ; tantôt terre jaune argileuse, tantôt terre franche, quelquefois forte, rarement sableuse, toujours granuleuse et friable, grasse et onctueuse, se pelotonnant sous la pression de la main. Le sol arable repose partout, immédiatement ou non, sur un insondable dépôt de glaise bleue ou argile marneuse. Tout le long de la (grande) Péribonka, les berges, généralement élevées de quinze à vingt pieds laissent voir cette argile bleue, cette marne dont les couches sédimentaires superposées plongent dans l'eau et sous les battures de sable qui tapissent le lit du fleuve.

Avec le même sous-sol, la couche arable est de meilleure qualité encore sur les bords de la Petite Péribonka dont les rives, quelquefois assez basses pour disparaître sous les crues du printemps, produisent abondamment, après le retrait des eaux, un excellent foin sauvage que les bestiaux du colon sauront apprécier.

La Morot, affluent de la Petite Péribonka, sort dans ou près la ligne de division entre le 2e et le 3e rang, après avoir coupé de biais les 3e, 4e, 5e, &c. rangs de ce canton qu'elle égoutte d'une manière complète, grâce à ses bifurcations, bras et ruisseaux qui se ramifient presque à l'infini et dont le réseau s'étend dans toutes les directions. Elle ne déborde jamais. Son lit est une conque d'argile massive que le courant a polie comme une glace et dont les bords inclinés se relèvent jusqu'à cinq, dix ou quinze pieds, se couronnant d'une épaisse couche de terre argilo-siliceuse, mélangée d'humus et de matières alluviales. On y contemple une végétation ravissante.

Notre canot a pu remonter cette petite rivière jusqu'à trois milles en profondeur et ainsi pénétrer au cœur même du canton. Voici les bois que nous avons vus : gros et grands bouleaux, mérisiers, ormes, frênes, épinettes, sapins, quelques pins, quelques cyprès, etc. Le sous-bois est fréquemment impénétrable : aulnes, gadelliers, grosseillers, vinaigriers, aliziers, bois d'ornignal, bois nain et toujours vert, houblon sauvage, etc., buissons touffus. Le foin sauvage croît au milieu de tout cela.

Outre la Morot et sa famille de collecteurs hydrauliques, d'autres petits cours d'eau aidant à égoutter Dalmas, il arrive que ce canton est si bien drainé que, malgré l'horizontalité de sa surface, on y rencontre très peu de ces savannes—terrains humides—que possède l'intérieur des autres cantons de la même région, presque aussi excellents quant à la qualité du sol, mais aussi plats sans être aussi bien favorisés de canaux naturels. Les deux seules savannes de Dalmas s'étendent, l'une vers les lots 42 et 43 du IIe rang, l'autre sur les lots ou partie des lots 7, 8, 9, et 10 du VIIIe rang. Elles sont faciles à assécher. Le sol s'y compose d'une couche de terre noire recouvrant une terre assez forte qui repose sur l'immense banc de glaise déjà mentionné.

Dans le IVe rang, non loin de la Morot, entre les lots 26 et 33, (si j'en crois les rapports des coureurs de bois à l'emploi de M. B. A. Scott) se déploie une prairie de castor mesurant à peu près deux milles carrés, où l'on peut faucher à pleins bras, un foin sauvage qui s'élève jusque sous les aisselles.

Les Ve, VIe, VIIe, et IXe rangs sont probablement ceux que le colon estimera davantage. Sa charrue y opérera partout en pleine terre franche, sans rencontrer le moindre obstacle ; et pas une roche, fut-ce la plus petite.

(A continuer.)

SYNDICAT CENTRAL

DES

AGRICULTEURS DU CANADA

L'Union Fait la Force!

Le Syndicat central des agriculteurs du Canada n'est pas plus une institution commerciale qu'une association coopérative : c'est simplement l'Intermédiaire entre les cultivateurs et les fabricants et marchands de gros de tout outil ou produit agricole.

Il groupe tous les agriculteurs pour les faire profiter des remises qu'il obtient, rabais d'autant plus forts que le nombre des syndiqués est plus considérable.

Exemple : Pierre achète une faucheuse \$50 au comptant, chez l'agent d'une fabrique de machines agricoles.

Paul achète la même faucheuse \$40 ou \$45 par l'entremise du Syndicat, qui promet au commencement de chaque année la pratique de tous ses membres à la maison qui lui donne les meilleures conditions. Le Syndicat n'achète rien pour le revendre à bénéfice. Il n'a pas de magasin et par conséquent pas de frais autres que ceux de bureaux.

Il vérifie aussi la bonne livraison des engrais chimiques, semences, comme aussi le bon fonctionnement des machines : donne tous les renseignements agricoles possibles à ses membres, et leur offre l'usage d'un bureau à Montréal pour la lecture de toutes les revues agricoles du pays ou étrangères.

Le Syndicat, enfin, s'occupera prochainement de la vente des produits de ses membres.

Si vous voulez dès à présent profiter de remises qui s'élèvent de 10 à 50 % écrivez au secrétaire général pour obtenir la formule toute imprimée des commandes, et les statuts du Syndicat. Les commandes des semences doivent nous parvenir avant le 1er mai prochain. Les marchandises sont livrées directement par le commerçant à l'acheteur, mais les factures doivent être visées par le Syndicat avant d'être payées.

Toute lettre doit être accompagnée d'un timbre poste pour la réponse.

Cultivateurs ! ralliez-vous autour de cette œuvre patriotique et pratique du Syndicat, qui vous fera prospérer sur vos terres comme les six cent mille membres des sept cents syndicats agricoles de France!

Ne sont admis que les propriétaires de fonds ruraux et les cultivateurs, hommes ou femmes.

Souscription des membres honoraires, une fois versée	-	-	-	-	-	-	-	\$100
“ “ fondateurs	-	-	-	-	-	-	-	25
“ annuelle des fondateurs	-	-	-	-	-	-	-	1
“ “ des membres ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Hon. J. J. ROSS, Président du Sénat, Ottawa.

Vice-présidents : MM. JOSEPH BEAUBIEN, éleveur-importateur, Outremont.

R. AUZIAS-TURENNE, Dir. du Haras National—membre de la
Société des agriculteurs de France.

MILTON McDONALD, M. P., Acton Vale, membre du Conseil d'agric.

S. C. STEVENSON, Montréal, Sec. du Conseil des arts et manufactures.

Secrétaire général : Comte G. des ETANGS, Montréal, ancien secrétaire de section de la
Société des agriculteurs de France.

Directeurs : Rév. Fr. CHAREST, Mile End. Institution des Sourds et Muets.

MM. R. NESS, Howick. membre du Conseil d'agriculture.

S. FISHER, Knowlton, Vice-président Société Industrie laitière.

A. R. JENNER FUST, Montréal, *The Illustrated Journal of Agriculture*.

Trésorier Hon. : Hon. A. DESJARDINS, Sénateur, maire de la ville de Montréal.



CANISTRE A LAIT 'EMPIRE STATE'

N. F. BEDARD

Marchand de Fromage
à Commission et Négociant de toute
espèce de fourniture pour Fromageries et Bourriceries.

No. 17 RUE WILLIAM,
MONTREAL.

— Agent pour les célèbres —

CANISTRES A LAIT 'EMPIRE STATE'

PRESSES ET MOULINS A FROMAGE

DE

W. W. CHOWN & CIE,

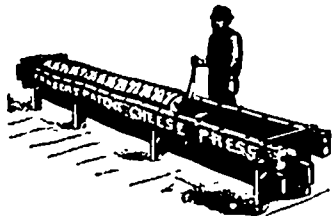
BELLEVILLE, ONT.

AGENT AUSSI DE

MacPHERSON & SCHELL,

ALEXANDRIA, ONT.

pour la vente de leur fameux Bois à Boite reconnu par tous ceux qui en ont fait usage comme étant le meilleur qu'il y ait en Canada, ainsi que pour leur Moulin à plier les Boites, lequel travaille à perfection. On pourra voir ce Moulin et un échantillon du Bois à mon magasin.



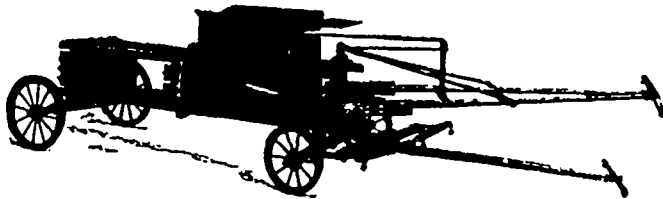
PRESSE A FROMAGE

M. Bedard a constamment en main tous les matériaux nécessaires pour monter une fromagerie complète avec l'outillage le plus perfectionné. Pour prix et plus amples détails, veuillez correspondre à l'adresse ci-dessus.

HUNTINGDON AGRICULTURAL IMPLEMENT WORKS

Having Bought out Messrs. P. K. Dederick & Co's
Branch Factory at Montreal

We are now prepared to supply



REPAIRS FOR ALL THEIR DIFFERENT MAKE OF
HAY PRESSES

Also Cross Head and Adjustable Bale Ties
Dederick's Patent Wood & Steel Shell Reversible

HAY PRESSES FOR SALE

CALL OR ADDRESS

BOYD & Co.,

Proprietors, Huntingdon, Que.

CHAMPION VAPORISATEUR

Pour les Sucres D'érable, de Sorgho, le Cidre et les Confitures.

Terminé en Métal Gondolé au-dessus du foyer, doublant la facilité de vaporisation.



Prévoir (traverse à strap, etc.)
d'être, démontable par ses
roues, pour le transporter par des chemins
et en démontant à volonté sur l'ordure. Le Châssis est en
acier et est aussi grand, comparé à la terre de cuisson, que cette dernière
en 1875, comparé à l'ancien localitaire en fer usiné et à une de fabrication.
C'est le seul moyen d'usage sur demande.

LA G. H. GRIMM MFG. CO., Montreal, P. Q., Hudson, Ohio, et Rutland, Vt.

FERME

Ste-ANNE DE LOULAY

Monte-Bello, P. Q.

Bétail Ayrshire et Canadien (Enregistrés)
Cochons Chester White (Enregistrés)

LAIT ET CRÈME DE QUALITÉ SUPÉRIEURE ENVOYÉS A
MONTREAL ET OTTAWA PAR LE C. P. R.

H. BOURASSA, Propriétaire.



Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous
procurant de suite

L'ANTICHOLÉRIQUE DE D^r NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement
le caractère grave du Choléra, a souvent des consé-
quences funestes, si elle est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY
arrêtent à son début ce mal si redoutable.

Mr A. Casavant, pharmacien, aux États-Unis, écrit
ce qui suit :

Mr L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère;

" Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE
" du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au
" public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie
" en différentes localités aux États-Unis, et je dois dire en toute sincérité
" que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfac-
" tion que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir
" cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours
" avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement
" le spécifique par excellence, contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE. "

Bien à vous,

A. D. CASAVANT, Pharmacien

Fall River, Mass. 2 avril 1892.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste, JOLIETTE, P. Q.

EN VENTE PARTOUT A 50 CTS LA BOUTEILLE

Franco par la malle sur réception de 60 centins.

UNE FROMAGERIE

A VENDRE OU A LOUER

Une fromagerie avec outillage complet, si-
tuée dans New-Richmond, comté de Bona-
venture est à vendre ou à louer. Conditions
raisons et libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. E. ARSNEAU,
Gérant.

Grains de Semence

GRAINE DE MIL,
GRAINE DE TRÈFLE,
LENTILLES, Etc., Etc.

Blé d'inde à silos,
Blé ras, rouge et blanc,
Blé à barbe,
Orge, Pois, etc., etc.

J. B. RENAUD & Cie,

126 à 140 rue St-Paul, . . . Québec.



WILL CURE OR RELIEVE

BILIOUSNESS, DIZZINESS,
DYSPEPSIA, DROPSY,
INDIGESTION, FLUTTERING
JAUNDICE, OF THE HEART,
ERYSIPELAS, ACIDITY OF
SALT RHEUM, THE STOMACH,
HEARTBURN, DRYNESS
HEADACHE, OF THE SKIN,

And every species of disease arising
from disordered LIVER, KIDNEY,
STOMACH, BOWELS OR BLOOD.

T. MILBURN & CO., Proprietors,
TORONTO.